

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



Sénégal
2050

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

**Stratégie nationale
de Développement
2025-2029**

Octobre 2024



Stratégie nationale de Développement 2025-2029



Jub - Jubal - Jubbanti

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, CARTES ET ENCADRÉS	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
Prologue	9
Résumé synthétique	10
Introduction	12
I. DIAGNOSTIC A MOYEN ET LONG TERMES	14
I.1. Analyse rétrospective	15
I.1.1. Situation culturelle, géographique et politico-institutionnelle	15
I.1.2. Situation socio-démographique	17
I.1.3. Situation économique et financière	19
I.2. Diagnostic à moyen terme	23
I.2.1. Situation économique et financière	23
I.2.1.1. Analyse de la liberté économique	23
I.2.1.2. Analyse de la prospérité	25
I.2.1.3. Analyse de la croissance économique	26
I.2.1.4. Diagnostic des finances publiques	32
I.2.1.5. Position extérieure du Sénégal	34
I.2.1.6. Financement de l'économie	35
I.2.2. Situation sociale ET ENVIRONNEMENTALE	40
I.2.2.1. Pauvreté	40
I.2.2.2. Capital humain	41
I.2.2.3. Protection sociale	48
I.2.2.4. Eau, Assainissement et Électricité	49
I.2.2.5. Habitat et cadre de vie	50
I.2.2.6. Équité sociale	51
I.2.2.7. Environnement et développement durable	52
I.2.2.8. Urbanisation et aménagement du territoire	53
I.2.2.9. Diaspora sénégalaise	56
I.2.3. Gouvernance et institutions	57
I.2.3.1. Administration publique	57
I.2.3.2. Gouvernance politique et judiciaire	58
I.2.3.3. Gouvernance territoriale	61
I.2.3.4. Sécurité nationale	63
I.2.3.5. Intégration régionale	66
II. CADRE STRATÉGIQUE	68
II.1. Environnement mondial, continental et national	69

II.1.1. Au niveau géopolitique	69
II.1.2. Au niveau technologique	69
II.1.3. Au niveau écologique	70
II.1.4. Au niveau socioculturel	72
II.2. Stratégie de long terme	73
II.2.1. Vision et principes directeurs	73
II.2.1.1. Vision	73
II.2.1.2. Changement inéluctable de modèle de développement	77
II.2.1.3. Principes directeurs	78
II.2.2. Axes stratégiques	80
II.3. Stratégie A moyen terme	81
II.3.1. Défis	81
II.3.2. Objectif général	82
II.3.3. Impacts attendus	83
II.3.4. Objectifs stratégiques	84
II.3.4.1. Axe 1 : Économie compétitive	84
II.3.4.2. Axe 2 : Capital humain de qualité et Équité sociale	92
II.3.4.3. Axe 3 : Aménagement et Développement durables	103
II.3.4.4. Axe 4 : Bonne Gouvernance et Engagement africain	108
III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	114
III.1. Cadrage macroéconomique	115
III.2. OPTIONS STRATEGIQUES d'endettement à moyen terme	117
III.3. Plan d'Actions Prioritaires (PAP)	121
III.4. Schéma de territorialisation	125
III.5. Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de la Promotion des Investissements (SNDSPI)	127
III.6. Réformes stratégiques	128
III.7. Autres réformes	129
III.8. Dispositif de suivi et d'évaluation	130
III.9. Gestion des risques	132

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, CARTES ET ENCADRÉS

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Préoccupations structurelles majeures	74
Tableau 2 : Indicateurs d'impacts socio-économiques	84
Tableau 3 : Évolution à moyen terme des indicateurs macro-budgétaires de la SND	115

LISTE DES FIGURES :

Figure 1 : Liberté économique et prospérité	23
Figure 2 : Indice global de liberté économique du Sénégal	24
Figure 3 : Composantes de l'Indice de liberté économique (1996-2024)	25
Figure 4 : Croissance du PIB non agricole	26
Figure 5 : Part des trois (3) secteurs dans la croissance	27
Figure 6 : Évolution de l'indice de la transformation structurelle entre 2014 et 2023	28
Figure 7 : Productivité sectorielle	29
Figure 8 : Décomposition du PIB par habitant	29
Figure 9 : Évolution du TCEN et du TCER (base 2000) sur la période 2000-2023	31
Figure 10 : Lien entre déficit budgétaire et déficit du compte extérieur courant	35
Figure 11 : Évolution des crédits à l'économie (en % du PIB) au Sénégal	36
Figure 12 : Structure des crédits à l'économie (en %)	37
Figure 13 : Besoin de financement de l'économie (en % du PIB)	38
Figure 14 : Taux d'épargne intérieure (en % du PIB)	38
Figure 15 : Évolution des IDE du Sénégal	38
Figure 16 : Flux d'envois des migrants (en milliards de FCFA)	39
Figure 17 : PIB/hbt et taux de pauvreté par région en 2021	55
Figure 18 : Perception des citoyens de l'Administration publique	57
Figure 19 : Transparence budgétaire au Sénégal (budget ouvert)	58
Figure 20 : Indépendance du système judiciaire	59
Figure 21 : Intégrité des élections	59
Figure 22 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires	60
Figure 23 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement	60
Figure 24 : Indice d'État de droit	61
Figure 25 : Score d'intégration régionale du Sénégal par dimension	66
Figure 26 : Projections du dividende démographique (DD) suivant les scénarii de fécondité	93
Figure 27 : Structure de la dette	118
Figure 28 : Encours de la dette publique (en % du PIB)	119
Figure 29 : Composition de l'encours de la dette publique	119
Figure 30 : Évolution du ratio intérêts/Recettes budgétaires	120
Figure 31 : Répartition du financement (2025-2029)	122
Figure 32 : Répartition par axe stratégique	122
Figure 33 : Répartition des dépenses d'investissements par pôle (en %)	126
Figure 34 : Autres réformes	129

LISTE DES CARTES :

Carte 1 : Les huit (8) pôles de développement	125
--	-----

LISTE DES ENCADRÉS :

Encadré 1 : Estimations du déficit avec ou sans le rebasing	33
Encadré 2 : Forte corrélation entre l'urbanisation et l'activité économique	54

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BAD	Banque africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque mondiale
BNDE	Banque nationale pour le Développement économique
BOAD	Banque Ouest africaine de Développement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDN	Contribution déterminée au Niveau national
CEC	Carte d'Égalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CIAD	Centre international d'Athlétisme de Dakar
CMU	Couverture Maladie universelle
CNDCL	Conseil national de Développement des Collectivités locales
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
CSU	Couverture sanitaire universelle
CT	Collectivités territoriales
DER/FJ	Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes
DGPPE	Direction générale de la Panification et des Politiques économiques
DP	Direction de la Planification
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Études économiques
ECOMOG	Brigade de Surveillance du cessez-le-Feu de la CEDEAO
EDS	Enquête démographique et de Santé
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
INSEPS	Institut national supérieur de l'Éducation populaire et du Sport
ENTSS	École nationale des Travailleurs sociaux spécialisés
EPES	Établissements privés d'Enseignement supérieur
EPS	Établissements publics de Santé
ESS	Économie sociale et solidaire
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FMI	Fonds monétaire international
FNR	Fonds national de Retraite
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissements stratégiques
FPT	Formation professionnelle et technique

GAFI	Groupe d'Action financière
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
ICOR	Incremental Capital Output Ratio
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de Développement humain
IIAG	Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique/Indice Mo-Ibrahim
ISEP	Institut supérieur d'Enseignement professionnel
LBA	La Banque agricole
LFI	Lois de Finances initiales
MEPC	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali
MNT	Maladies non transmissibles
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisations de la Société civile
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal
PAMA	Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)
PDC	Plan de Développement communal
PDD	Plan départemental de Développement
PDEBJA	Plan de Développement de l'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes analphabètes
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et Moyennes entreprises
PNADT	Plan national d'Aménagement et de Développement territorial
PNBG	Programme national de Bonne Gouvernance
PNBSF	Programme national de Bourses de Sécurité familiale
PNDSS	Plan national de Développement sanitaire et social
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPP	Partenariat public-privé
PSTE	Pays pauvres très endettés
PRITI	Pays à Revenu intermédiaire de la Tranche inférieure
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PSD	Programme spécial de Désenclavement
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire

PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
RAC	Revue annuelle conjointe
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
RNSE	Rapport national sur la Situation de l'Éducation
RNU	Registre national unique
RSE	Responsabilité sociétale des Entreprises
IMF	Institutions de Microfinance
SND	Stratégie nationale de Développement
SNP	Système national de Planification
SPS	Structures publiques de Santé
SPS	Système de Protection sociale
ST2S	Stratégie de Transformation systémique du Sénégal
STEM	Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
TBS	Taux brut de Scolarisation
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
WGI	Indice global de Gouvernance
ZEE	Zone économique exclusive
ZES	Zones économiques spéciales
ZLECAf	Zone de Libre Échange continentale africaine

PROLOGUE

Ce document est élaboré et validé le 14 octobre 2024 sur la base des chiffres officiels de septembre 2024. Il a été circularisé, une dernière fois, pour recueillir les observations des ministères et autres structures de l'Administration publique sénégalaise. Ces observations ont été recueillies jusqu'au mois de janvier 2025. Entre temps, en décembre 2024, les projets de Loi de Finances rectificative (LFR) au titre de l'année 2024 et de Loi de Finances initiale (LFI) au titre de l'année 2025 ont été soumis à l'Assemblée nationale et votés. Le cadre macroéconomique sur la base duquel ont été élaborés ces deux (2) documents a ainsi légèrement évolué par rapport à la situation d'octobre 2024, notamment en ce qui concerne les agrégats macroéconomiques au titre de l'année 2024 (déficit public, dette, etc.) ainsi que le calendrier de production des hydrocarbures (pétrole et gaz) pour l'année 2025.

Ainsi, le déficit public enregistré au titre de l'année 2024 a été plus élevé que prévu, avec une estimation de 11,6% du PIB en raison d'une conjoncture défavorable contre une prévision de 7,1% en juin 2024. Ce faisant, la consolidation budgétaire, jadis prévue en 2025 et prise en compte dans le cadrage macroéconomique ayant sous-tendu la présente Stratégie nationale de Développement (SND), a été reportée au plus tard en 2027. De ce fait, dans la LFI 2025, le déficit public est projeté à 7,1% du PIB contre 3% dans ce présent document.

Toutefois, en retraitant les engagements antérieurs relatifs aux subventions de la SENELEC (80 milliards) et des pétroliers (300 milliards) comme des passifs à payer donc de la dette, ce déficit ressortirait à 5,4% du PIB. En faisant le même exercice de retraitement avec les autres dépenses de régularisation des travaux effectués, notamment dans le domaine des BTP, et qui seraient de l'ordre de 400 milliards, le déficit public se situerait plutôt à 3,5% du PIB, soit quasiment au même niveau que les projections initiales de la SND (3% du PIB dès 2025).

En outre, l'exercice de contrôle et de vérification de la situation des Finances publiques sur la période 2019-2023, a révélé des déséquilibres budgétaires supérieurs à ceux annoncés auparavant. Le déficit public ressortirait à 11,1% en moyenne annuelle sur la période contre 5,5% initialement annoncés. Cette situation conduit ainsi à réévaluer, à la hausse, le stock de la dette publique. A ce titre, en tenant compte de cet exercice de vérification, l'encours de la dette, initialement estimé à 73,6% du PIB en 2023, est estimé à 99,7%¹. Toutefois, en l'absence d'audit sur les exercices budgétaires antérieurs à l'année 2019, il s'avère impossible de déterminer le montant exact de l'encours de la dette publique. C'est pourquoi, d'ailleurs, le Gouvernement a prévu de réaliser cet audit prochainement. De ce fait, au plan stratégique, les conclusions du présent rapport sont donc les mêmes que lors de sa validation en octobre 2024, notamment sur les trajectoires de déficits et de dette publique, et sur les ordres de grandeur des agrégats nominaux. Ces derniers feront l'objet de mise à jour régulière.

¹ Selon le rapport d'audit de la Cour de comptes sur la situation des Finances publiques de 2019 au 31 mars 2024 (février 2025)

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE



Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de politique économique et sociale. Ces différentes politiques publiques ont permis de réduire le gap infrastructurel et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base. En dépit des efforts consentis, les résultats restent en deçà des attentes. En effet, le Sénégal est toujours parmi les vingt-cinq (25) pays à plus faible développement humain et la croissance économique enregistrée n'a pas été suffisamment inclusive pour réduire significativement la pauvreté (37,5%) et le chômage (environ 20%).

En outre, le modèle de développement mis en œuvre génère beaucoup d'inefficacités et d'inefficiences au point que les réalisations ont été obtenues au prix d'une accumulation progressive de la dette publique, conduisant à une crise cyclique d'endettement, environ tous les vingt (20) ans (Plan d'Ajustement structurel (PAS) 1979, Pays pauvres très endettés (PPTE) 2000, risque de surendettement (2020)) ; ce qui a contribué à réduire les marges de manœuvre budgétaires. Parallèlement, la faible compétitivité de l'économie, couplée à un marché financier régional peu profond, a exacerbé la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. Ces contraintes rendent difficile l'atteinte de la souveraineté nationale.

Enfin, les défis persistants en matière de gouvernance, malgré la consolidation progressive d'un État de droit et l'instauration d'une démocratie vigoureuse, ont sapé la confiance du peuple vis-à-vis des institutions, particulièrement au cours des dernières années, du fait de violences politiques et d'un recul de la transparence dans la gestion des ressources publiques.

Pour engager une transformation systémique et impulser une nouvelle dynamique visant à faire adhérer le pays au groupe des grandes puissances économiques et démocratiques du monde à l'horizon 2050, la nouvelle Vision portée par les autorités, reflétant les aspirations des populations à un mieux-être, et partagée avec l'ensemble des parties prenantes, est celle d'un **« Sénégal Souverain, Juste et Prospère, ancré dans des valeurs fortes »**.

Cette vision est articulée autour des quatre (4) axes stratégiques suivants :

- **Économie compétitive ;**
- **Capital humain de qualité et Équité sociale ;**
- **Aménagement et développement durables et**
- **Bonne Gouvernance et Engagement africain.**

Elle sera opérationnalisée suivant cinq (5) phases quinquennales de mise en œuvre à travers la Stratégie nationale de Développement (SND). L'objectif général pour la première phase, portant sur la période 2025-2029, est de **promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté.**

Pour atteindre cet objectif, décliné en vingt-six (26) objectifs stratégiques classés suivant les quatre (4) axes cités ci-dessus, des réformes ainsi que des investissements massifs sont nécessaires.

Le coût global de la stratégie pour la période 2025-2029 est ainsi estimé à 18 496,83 milliards de francs CFA. Il est composé de financement public à la charge de l'État pour un montant de 12 821,45 milliards de FCFA et d'un apport du secteur privé, sous une forme directe et dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP), pour un montant total de 5 675,38 milliards de FCFA. La SND apporte une innovation dans la mesure où **il n'y a pas de financement public à rechercher** au-delà des ressources déjà prévues et mobilisables pour le respect de la contrainte budgétaire liée au déficit.

La mise en œuvre correcte de cette stratégie, à travers l'application d'un paquet de réformes profondes de l'économie et l'exécution d'un portefeuille de projets et programmes, devra permettre à l'économie : (i) d'enregistrer une croissance moyenne de 6,5% sur la période et une hausse de près de 25% du PIB par tête ; (ii) d'intégrer le groupe des pays à développement humain moyen ; (iii) de restaurer les marges de manœuvre budgétaires, à travers la maîtrise du déficit public et le reprofilage de la dette ; (iv) d'accélérer l'offre de services publics de qualité, notamment en consacrant l'accès universel à l'eau et à l'électricité et (v) d'ériger de nouveaux pôles de développement viables et attractifs, au sein desquels vont émerger des filières compétitives.

INTRODUCTION



Le Sénégal est à la croisée des chemins, après 64 années d'indépendance au cours desquelles le pays a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de politique économique et sociale pour prendre en charge son développement. La mise en œuvre de ces politiques s'est déroulée dans un contexte marqué par la récurrence de chocs exogènes multiformes (crises économique, financière, sanitaire, environnementale, etc.) et l'ancrage du pays dans une zone monétaire commune à huit (8) pays, avec le Franc CFA arrimé suivant une parité fixe à la monnaie ayant cours légal en France.

Ainsi, les différents Plans nationaux de Développement, élaborés de 1960 à 1979 (20 ans), n'ont pas produit les résultats escomptés en matière d'amélioration des conditions de vie des populations. De plus, ils ont engendré des déséquilibres budgétaires (déficit public structurellement supérieur à 3% du PIB) et extérieurs (déficit extérieur structurellement supérieur à 5% du PIB) importants, et qui ont conduit à la mise en œuvre de Plans d'Ajustement structurel. Ceux-ci ont ralenti toutes les ambitions de développement du pays durant les années 80-90 et n'ont pas permis de restaurer les équilibres et de réduire significativement la pauvreté.

Les initiatives internationales d'allègement de la dette à partir des années 2000 (PPTe, IADM, etc.) ont ouvert une nouvelle ère marquée par le recentrage des politiques de développement sur la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que l'accélération de la croissance économique, à travers des investissements publics massifs dans les infrastructures et les services sociaux de base.

Des progrès ont, certes, été enregistrés sur le plan économique et social, matérialisés, notamment, par la hausse de l'espérance de vie à la naissance (68,9 ans en 2023) et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Toutefois, comparé à des pays qui avaient le même niveau de développement en 1960 (par exemple la Corée du Sud, la Malaisie, l'île Maurice, etc.), le Sénégal a un rythme de progrès économique et social lent, et les résultats obtenus sont en deçà des attentes des populations et des possibilités offertes par le pays. Le taux de croissance économique de l'ordre de 3,2% est insuffisant pour réduire significativement la pauvreté (37,5% en

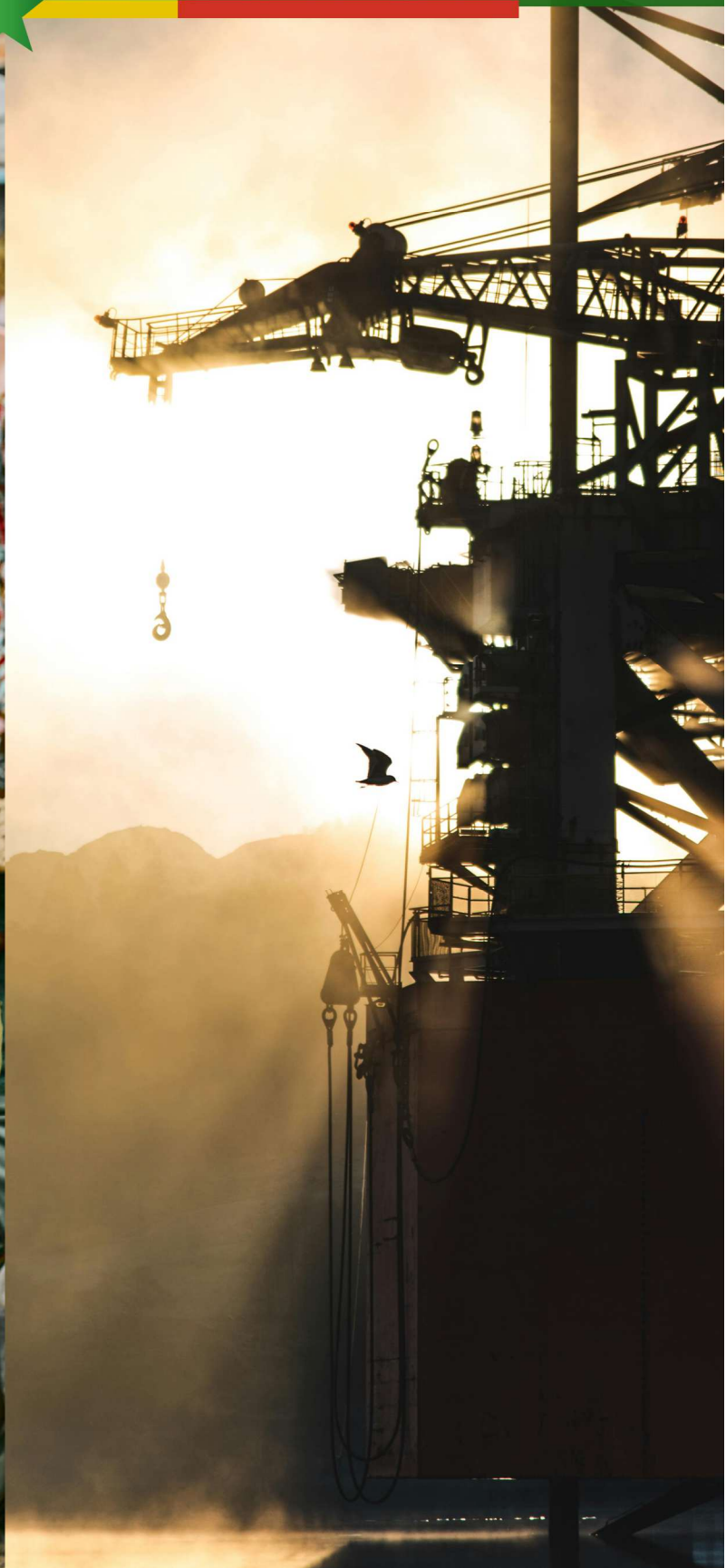
2022) et le chômage (environ 22,3% en 2023), dans un contexte (i) de dynamisme de la population, avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 2,9%, (ii) d'une plus grande exigence des populations pour le respect de leurs droits, concomitamment au développement des moyens de communication digitaux et (iii) de persistance des défis en matière de gouvernance qui effrite la confiance des citoyens dans les institutions.

Plus précisément, au cours de la dernière décennie, dans le cadre d'une quête d'émergence économique, le pays a enregistré une croissance économique de 5,3% en moyenne annuelle. Toutefois, ce résultat a été obtenu en amplifiant les déséquilibres budgétaire et extérieur, donnant lieu à une réduction significative des capacités d'intervention de l'État, malgré les besoins importants en matière de services publics de qualité et de soutien au développement d'un secteur privé national.

Cette situation appelle un changement de paradigme à travers une transformation systémique, incarnée par la nouvelle Vision d'un « Sénégal Souverain, Juste et Prospère, ancré dans des valeurs fortes » à l'horizon 2050. Cette dernière sera opérationnalisée, tous les cinq (05) ans, par une Stratégie nationale de Développement (SND).

Le présent document de la SND, qui couvre la période 2025-2029, est structuré en trois (3) parties. La première passe en revue les modèles de développement depuis 1960, à travers un Diagnostic sur le moyen et le long terme, et qui aboutit à la nécessité de mettre en place un **nouveau modèle de développement**. La deuxième partie examine le *Cadre stratégique*, présentant la rupture adossée à la Vision pour une Transformation systémique ainsi que les axes stratégiques correspondants. Elle définit également l'objectif général sur la période quinquennale 2025-2029 et les objectifs stratégiques y afférents. La dernière partie décrit le *Cadre de mise en œuvre* de la SND, notamment le cadrage macroéconomique et le Plan d'Actions prioritaires composé de projets, programmes et réformes systémiques. Elle indique les progrès économiques, sociaux et environnementaux escomptés avec la mise en œuvre de ladite stratégie.

I. DIAGNOSTIC A MOYEN ET LONG TERMES



I.1. ANALYSE RETROSPECTIVE



I.1.1. Situation culturelle, géographique et politico-institutionnelle

Le Sénégal, pays de l'Afrique de l'Ouest ayant acquis son indépendance en 1960, a vécu plusieurs mutations qui ont affecté son processus de développement.

Sur le plan socio-culturel, le pays est caractérisé par une riche diversité ethnique et culturelle qui se reflète dans les langues, les coutumes et les pratiques culturelles variées. La nation sénégalaise est fondée sur le socle de ce patrimoine culturel. Le français demeure la langue officielle du pays, mais le wolof constitue l'une des langues les plus parlées au niveau national, particulièrement dans les centres urbains.

La religion joue un rôle central dans la vie quotidienne au Sénégal. Les pratiques religieuses inspirent les normes sociales et les relations interpersonnelles.

Les forts taux de participation aux élections, notamment celles présidentielles, dénotent d'un niveau appréciable de citoyenneté. Toutefois, les violences récurrentes, qui émaillent les différentes manifestations socio-politiques à l'approche des grandes élections, constituent un défi important pour la cohésion sociale.

Sur le plan géo climatique, à l'exception de la Grande Côte constituée de la bande reliant Dakar à Saint-Louis, les températures moyennes sont généralement élevées et au-dessus de 30°C². Les températures, plus basses durant toute l'année notées dans la Grande Côte, offrent un microclimat agréable et favorable au développement du tourisme et de l'horticulture. Cependant, l'érosion côtière, la salinisation et l'acidification des terres constituent des préoccupations majeures dans cette zone qui, d'ailleurs, enregistre une forte poussée démographique.

La façade maritime du pays, longue de plus de 700 km, allant de l'embouchure du fleuve Sénégal au Cap Roxo (région de Ziguinchor) est

² ANACIM.

caractérisée par des conditions climatiques et des positions stratégiques favorables à l'abondance des ressources halieutiques. Cette façade maritime et les trois (3) cours d'eaux (fleuve Sénégal, bras de mer Saloum et fleuve Casamance) constituent également des atouts pour le développement de l'économie bleue.

Cependant, les changements climatiques et les comportements inappropriés des acteurs font peser une forte pression sur les ressources marines, conduisant à la baisse des biomasses, à la destruction des habitats et à la raréfaction de la plupart des espèces évoluant dans la zone économique exclusive (ZEE) sénégalaise. Face à cette situation, les pêcheurs fréquentent des zones de pêche de plus en plus éloignées, occasionnant une augmentation des accidents en mer. En outre, ils fréquentent des eaux sous juridictions étrangères, par le biais d'accords de pêche, ou élargissent leurs interventions dans certains pays limitrophes, affectant parfois les relations de « bon voisinage ».

A l'intérieur du pays, les principales activités économiques traditionnelles sont l'agriculture, l'élevage et, dans une moindre mesure, la sylviculture. Les modes de production sont généralement extensifs. Néanmoins, il est noté une modernisation des activités, avec un début d'introduction d'équipements motorisés, en particulier pour la maîtrise de l'eau, et l'exploitation de plus grandes surfaces de production.

L'organisation de la société autour de ces différents modes de production est perturbée par plusieurs contraintes, parmi lesquelles : (i) la disparition du couvert végétal consécutive aux feux de brousse, à la surexploitation des ressources et à la pression démographique ; (ii) l'appauvrissement des sols lié à des pratiques culturales inappropriées et à l'érosion éolienne et hydrique ; (iii) la réduction des espaces dédiés à l'élevage ; (v) la salinisation et l'acidification des terres ; (vi) la faible maîtrise des ressources hydrauliques exacerbée par les perturbations pluviométriques et la baisse du volume de certains cours d'eau pour plusieurs raisons, dont l'ensablement et l'apparition de plantes envahissantes.

Globalement, les problématiques environnementales et climatiques impactent durablement l'organisation de la société et favorisent des mouvements migratoires internes et externes. Parallèlement, dans les villes, l'urbanisation désorganisée, associée à la pluviométrie abondante depuis 1989 et au sous-dimensionnement des conduites d'eaux usées, est à l'origine d'inondations récurrentes qui constituent une préoccupation majeure. Ces dernières impactent négativement la fonctionnalité du cadre de vie, engendrent beaucoup de désagréments chez les populations qui ont du mal

à se déplacer et qui deviennent vulnérables face aux maladies et à la pauvreté.

Sur le plan politique, le Sénégal est caractérisé par une concentration des pouvoirs autour de l'Exécutif, nonobstant la séparation de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire consacrée par la Constitution.

Il convient de relever que la centralisation des décisions, préjudiciable à l'efficacité des politiques publiques, a connu un début de solution, avec les trois (3) réformes de la décentralisation intervenues en 1972, avec la mise en place des Communautés rurales, en 1996 correspondant à l'érection des régions en Collectivités territoriales, et en 2013 à travers la communalisation intégrale³ à l'effet de disposer de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement. Cette ambition peine, toutefois, à se concrétiser puisque les politiques et programmes sectoriels sont toujours impulsés à partir du niveau central, y compris ceux relatifs aux compétences transférées.

Sur le plan institutionnel, l'instauration de la Bonne Gouvernance demeure un défi, malgré l'érection de plusieurs corps de contrôle et le renforcement du dispositif institutionnel et juridique. L'indice de perception de la corruption est ainsi demeuré faible au Sénégal, avec un score qui stagne autour de 43/100⁴, maintenant le pays dans la zone rouge.

En dépit de ces éléments, le Sénégal reste une démocratie vigoureuse marquée par trois (3) alternances politiques, certes tumultueuses⁵, mais à l'issue d'élections libres et transparentes survenues en 2000, 2012 et 2024.

1.1.2. Situation socio-démographique

Sur le plan démographique, la population du Sénégal croît toujours à un rythme élevé, variant entre 2,7% et 2,9% par année⁶. Ainsi, cette population est passée de 4 997 885 habitants en 1976 à 18 126 390 en 2023. Elle a ainsi été multipliée par 3,6 en 47 ans, en raison notamment d'une fécondité élevée de plus de quatre (4) enfants par femme en âge de procréer et d'une baisse progressive et significative de la mortalité, en particulier celle infantile (61‰ en

³ Transformation des départements et des communautés rurales en communes et disparition de la région en tant que collectivité territoriale.

⁴ Il mesure le niveau de perception dans un pays et est entre 0 et 100, et un score proche de 0 correspond à plus de corruption (source : Transparency International, 2023).

⁵ La vie politique a été émaillée de manifestations ayant entraîné des destructions de biens publics et des pertes de vie humaines.

⁶ ANSD.

2005⁷ contre 31‰ en 2023⁸) et maternelle (401 pour 100 000 NV en 2005⁹ contre 216 en 2023¹⁰).

En outre, à la faveur de la vitalité démographique, la population est essentiellement jeune. En effet, la moitié de la population a moins de 19 ans et 75% parmi elle ont moins de 35 ans¹¹.

Face à ce dynamisme démographique et à la pression sur les ressources naturelles en milieu rural, exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques et la baisse des rendements, l'exode constitue, à côté de l'émigration, une des solutions explorées par la population, en particulier les jeunes. Sur le plan interne, en plus de Dakar, les régions de Diourbel (Touba) et Thiès ont été les principales zones de destination de la migration interne.

Au niveau international, les sénégalais migrent vers certaines destinations privilégiées, dont la France, l'Italie, l'Espagne, le Maroc, les USA, le Canada, et quelques pays d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Gambie, Côte d'Ivoire) et du Centre (Gabon, République du Congo, Cameroun, etc.).

En raison de sa position géographique, le Sénégal est un pays de départ et, dans une moindre mesure, un pays de transit en termes de migration. Tous les cinq (5) recensements généraux de la population depuis 1976 confirment cette tendance à l'émigration, le solde migratoire étant passé de -18 745 à -19 999 entre 1976 et 2023. Sur la période 2018-2023, le Sénégal a enregistré 56 401 immigrants internationaux contre 166 561 émigrants.

L'exode rural massif entretient une urbanisation galopante, sur fond de boom démographique. En effet, le taux d'urbanisation est passé de 34% en 1976 à plus de 54,7% en 2023. De nos jours, la majorité de la population vit dans les centres urbains qui font face à un déficit d'urbanisation, de logements décentes et de services publics de qualité.

S'agissant de l'émigration, en dehors des pressions sur les ressources humaines, elle permet de contribuer au financement de l'économie, avec des transferts d'argent dépassant l'aide publique au développement. En 2023, ces transferts sont estimés à 9,9% du PIB¹², soit 1 842,8 milliards, et essentiellement orientés vers des dépenses de consommation des ménages, participant au dynamisme de l'immobilier dans le pays.

⁷ Banque Mondiale.

⁸ EDS, 2023.

⁹ EDS, 2005.

¹⁰ RGPH-5, 2023.

¹¹ RGPH-5, 2023.

¹² ANSD.

Par ailleurs, le dynamisme et la jeunesse de la population maintiennent le taux de dépendance démographique à un niveau toujours élevé (75,2% en 2023). Ainsi, la prise en charge de ces individus potentiellement inactifs constitue une question majeure de société à adresser.

Sur le plan social, le pays a enregistré des efforts considérables dans le domaine de la santé ; ce qui a entraîné une hausse de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 45 ans en 1960 à 68,9 ans en 2023, malgré des contraintes relatives, notamment, à un déficit d'infrastructures et à une insuffisance de ressources humaines qualifiées, particulièrement à l'intérieur du pays.

Le niveau d'éducation reste faible¹³, avec : (i) un taux de scolarisation au primaire qui stagne autour de 84% depuis 2005 et qui baisse progressivement pour atteindre environ 25% au supérieur ; (ii) un taux d'alphabétisation encore faible de 62,5% pour les plus de 15 ans ; (iii) 49,1% de la population sans aucun niveau d'instruction et (iv) seulement 9,3% et 2,7% de la population âgée d'au moins 6 ans, respectivement en milieux urbain et rural qui ont suivi une formation professionnelle formelle.

Face à cette situation, le Sénégal demeure parmi les 25 pays à plus faible développement humain, avec un IDH de 0,517 en 2022. Dans le même ordre d'idées, l'indice du capital humain du Sénégal est resté relativement faible (0,42), comparé à des pays comme la Malaisie (0,61) ou le Ghana (0,504).

Les défis liés au capital humain affectent l'employabilité des jeunes et des femmes, et rendent difficile leur insertion dans le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage demeure élevé (19,7% en 2023)¹⁴, avec un poids plus important pour les femmes (plus de 20%). D'ailleurs, l'âge modal d'entrée dans le marché du travail est très tardif, comparé aux pays développés. Il tourne autour de 35 ans, contre près de 16 ans pour les pays de l'OCDE. Globalement, le taux d'occupation est estimé à 45%.

1.1.3. Situation économique et financière

Le Sénégal est membre de l'UEMOA, zone économique et monétaire regroupant huit (8) pays qui partagent une monnaie commune, le franc CFA, arrimé à l'euro. Le pays est également membre fondateur de la CEDEAO et de l'Union africaine.

Le revenu national brut par habitant (RNB per capita)¹⁵ se situe à 1 660 dollars US en 2023, avec une évolution annuelle moyenne lente de 3% depuis les

¹³ Source : https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/Chapitre%202%20-%20EDUCATION-Rapport-Provisoire-RGPH5_juillet2024_0.pdf

¹⁴ ANSD.

¹⁵ Mesuré par la méthode Atlas, Banque mondiale.

années 60. A ce rythme, il faudra près de 25 ans pour doubler ce niveau de revenu par tête. Un pays comme le Ghana a un revenu par tête de 2 340 dollars US, soit 41% de plus que le Sénégal, alors qu'à l'indépendance, les deux (2) pays étaient à des niveaux similaires de développement.

En outre, la forte dépendance démographique¹⁶ (75,2%), associée à un faible niveau du revenu par tête, expliquent, en partie, la faible mobilisation de l'épargne. Le taux d'épargne intérieure demeure toujours en deçà de 20% du PIB. Cette situation a pour conséquence, entre autres, la faible profondeur du marché financier. En effet, le taux de liquidité de l'économie se situe à 52,6%, contre plus de 100% dans les pays d'Asie du Sud-Est. Cette tendance structurelle de faiblesse de l'épargne intérieure conjuguée au déficit d'infrastructures et de services publics de qualité pousse à solliciter les capitaux extérieurs pour financer les investissements nécessaires au développement du pays.

Avec un niveau d'investissement (34,8 % du PIB en 2023¹⁷) largement supérieur à l'épargne nationale, l'économie sénégalaise enregistre un solde extérieur courant structurellement déficitaire, financé essentiellement, à l'exception des cinq (5) dernières années - du fait des investissements dans le secteur des hydrocarbures -, par l'endettement public, notamment extérieur. Ainsi, le déficit extérieur courant a toujours été supérieur à 5% du PIB depuis les indépendances.

Malgré tous les plans de développement mis en œuvre depuis 1960, l'État du Sénégal a du mal à réduire cette dépendance. Les investissements n'ont pas été suffisamment productifs, en raison des problèmes liés au choix de projets productifs, à la qualité de l'évaluation des projets exécutés, aux coûts de facteurs et aussi à la qualité de la gouvernance. En effet, l'ICOR¹⁸ tourne autour de 5, témoignant d'une inefficacité de l'investissement.

Cette situation est exacerbée par la structure de l'économie caractérisée par la **prépondérance de l'informel (97% des entreprises)**, soulevant la question des contraintes liées à la formalisation de l'économie. Sa contribution au PIB n'a que légèrement baissé depuis plusieurs décennies, passant de 46,8% en 1980 à 43,7% en 2022. Ce secteur est constitué essentiellement des activités :

¹⁶ Il désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne (moins 15 ans et plus de 65 ans) et le nombre d'individus capable d'assumer cette charge (OCDE).

¹⁷ UMOA, note d'information sur le Sénégal, 2023.

¹⁸ L'ICOR (Investissement par unité de croissance) capte l'impact des investissements sur la production. Il est mesuré par l'inverse de la productivité marginale du travail. Plus l'ICOR est élevé, moins les investissements sont efficaces.

- ✓ du primaire en milieu rural (agriculture, élevage, pêche, sylviculture) principalement de subsistance ;
- ✓ de l'artisanat : (i) travail du bois et du cuir ; (ii) transformation des métaux comme l'aluminium, l'or et l'argent ; (iii) tissage et couture, etc. ;
- ✓ de services en milieu urbain, particulièrement le commerce et le transport.

De 1960 à 1990, le tissu industriel est resté peu développé, malgré les ambitions de transformation structurelle de l'économie. L'industrie sénégalaise, à travers la disparition de nombreuses unités de production, a connu un recul, suivi d'une forte mutation. De nos jours, ce sont les industries agroalimentaires, extractives et celles relatives aux bâtiments et travaux publics ainsi qu'aux matériaux de construction, qui prennent le relais. Au total, le poids de l'industrie est resté quasiment constant, en deçà de 25% du PIB.

Les principales entreprises d'envergure sont à capitaux étrangers et interviennent, particulièrement, sur le marché domestique plutôt que dans la conquête de marchés extérieurs. L'économie sénégalaise est ainsi caractérisée par l'absence d'un secteur privé national fort.

Cette situation s'explique, en partie, par le niveau structurellement faible de financement de l'économie, puisque le secteur financier n'est pas suffisamment développé. En raison du manque de dynamisme du marché financier sous-régional, peu développé, et eu égard à la faiblesse de l'épargne à investir dans le secteur productif, les banques constituent les principales sources de financement. Le financement bancaire de l'économie ressort à 34,3% du PIB contre des niveaux de plus de 90% au Maroc et dans les pays d'Asie du sud-est.

Globalement, malgré plusieurs réformes entreprises (PREAC, Code des investissements, aménagement des ZES, etc.) au cours des dernières décennies, l'environnement économique n'est pas encore complètement favorable à l'essor du secteur privé. En effet, l'État est fortement présent dans l'économie et l'activité dans certains secteurs reste soumise à une réglementation pesante (obligation de disposer d'autorisations ou de licences) ; ce qui entrave la liberté économique et ouvre la voie à la corruption et/ou à une mauvaise allocation des ressources.

Parallèlement, malgré tous les efforts de modernisation de l'Administration fiscale et de simplification des codes des douanes et des impôts, la pression fiscale reste en deçà de 20%, contre un niveau de plus de 35% dans les pays de l'OCDE.

Modèle de développement basé sur l'endettement

Avec une politique budgétaire marquée par un déficit public structurellement supérieur à 3% du PIB, dans un contexte d'inefficacité des dépenses publiques

et des investissements en général, le Sénégal a développé une tradition d'accumulation continue de la dette publique. Cette situation, couplée à un déséquilibre extérieur, a conduit le pays, dès 1979, à engager un Plan d'Ajustement structurel ayant abouti à la dévaluation de 1994.

Malgré cette cure d'austérité budgétaire sur une période de 15 ans, la dette publique s'est rapidement reconstituée au point qu'en 2001, le pays a sollicité et obtenu l'éligibilité à l'initiative PPTE, qui a été complétée, en 2006, par l'IADM intervenue dans le cadre de mesures de solidarité internationale destinées à soutenir la restauration des équilibres et des marges de manœuvre budgétaires pour certains pays. Ces diverses interventions expliquent pourquoi l'encours de la dette publique extérieure a été ramené à 18% du PIB en 2006.

Cependant, l'accumulation de la dette publique a repris à une vitesse rapide, conduisant à une dégradation du profil de risque d'endettement dès le début des années 2020, avec une réduction des marges d'absorption des chocs. En 2023, l'encours de la dette publique a atteint 99,7% du PIB, dépassant largement la norme de 70% du PIB. Au total, l'économie connaît un cycle de surendettement tous les 20 ans ; ce qui sape toute ambition de souveraineté économique à long terme et appelle la nécessité de réinventer un nouveau modèle de développement plus vertueux, assurant parallèlement la viabilité de la dette publique.

I.2. DIAGNOSTIC A MOYEN TERME



Dans cette partie, l'analyse diagnostique porte sur les actions et mesures entreprises par l'État du Sénégal durant la dernière décennie (2014-2023).

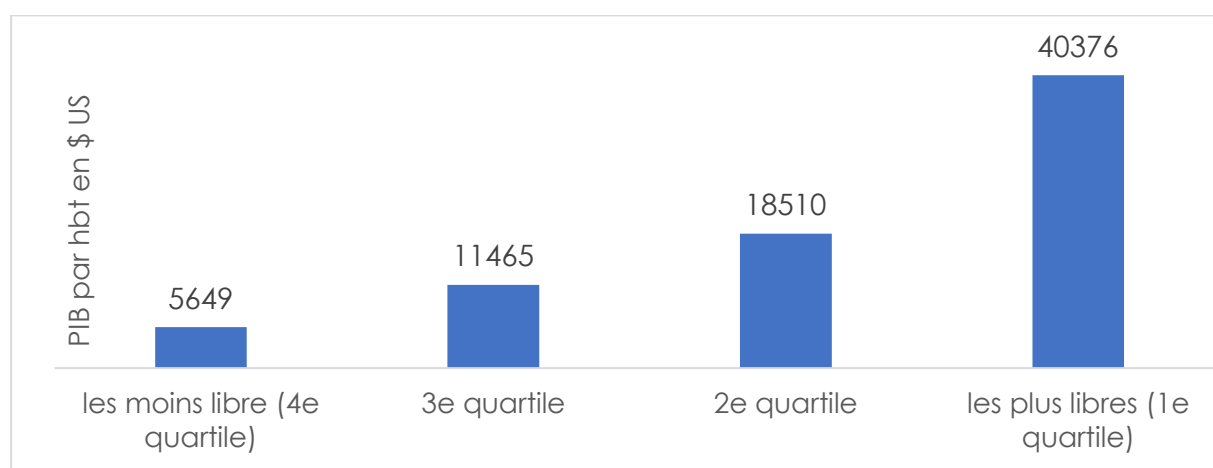
I.2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I.2.1.1. Analyse de la liberté économique

La liberté économique favorise l'entrepreneuriat, réduit les goulots d'étranglement et instaure un environnement favorable aux affaires. Elle est une condition cruciale du bien-être, du niveau de santé ou de la formation, et de la paix dans les relations internationales. En effet, plus de liberté économique engendre plus de prospérité et de stabilité.

Il existe une forte liaison positive entre la liberté économique et la prospérité des pays mesurée par le PIB par tête qui augmente à mesure que l'on passe des pays les moins économiquement libres (le quartile inférieur) à ceux qui le sont le plus (quartile supérieur), cf. graphique ci-dessous.

Figure 1 : Liberté économique et prospérité



Source: J. Gwartney, R. Lawson et J. Hall, *Economic Freedom of the World : 2018 Annual Report*, Institut Fraser, 2018, p. 18.

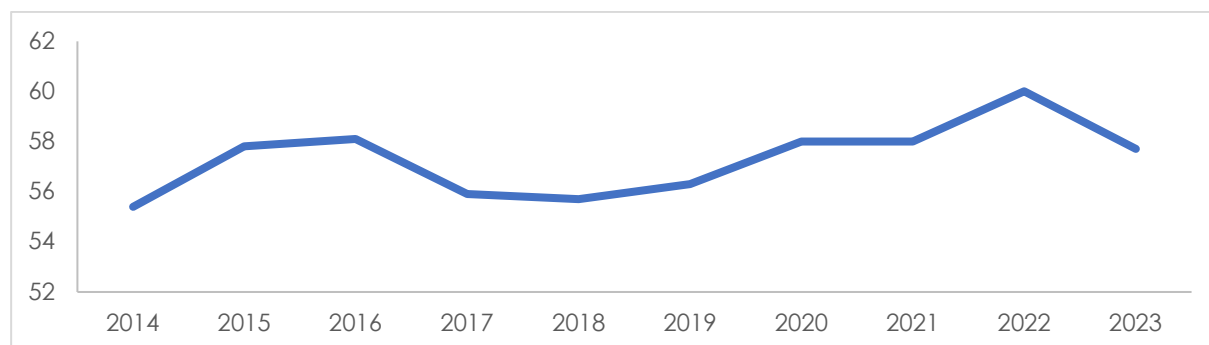
Une liberté économique faible

Le Sénégal a régressé dans les indices mondiaux de liberté économique durant ces dernières années.

L'indice de la liberté économique¹⁹ du Sénégal a connu une évolution mitigée entre 2014 et 2023, avec un score moyen de 57,3. Cette tendance est quasiment la même depuis 1996.

Au niveau mondial, le Sénégal occupe la 103^e place en 2023 sur 184 pays, soit une régression de 14 places par rapport à l'année 2002. En Afrique, en 2023, le Sénégal (57,7) reste largement loin derrière des pays comme l'île Maurice (70,6), le Cap-Vert (65,8) ou le Botswana (64,9).

Figure 2 : Indice global de liberté économique du Sénégal



Source : Heritage Foundation, 2024

Quatre (4) domaines structurent l'indice de liberté économique, avec des sous-composantes²⁰ : (i) **État de droit** ; (ii) **Taille du gouvernement** ; (iii) **Efficacité réglementaire** et (iv) **Ouverture des marchés**.

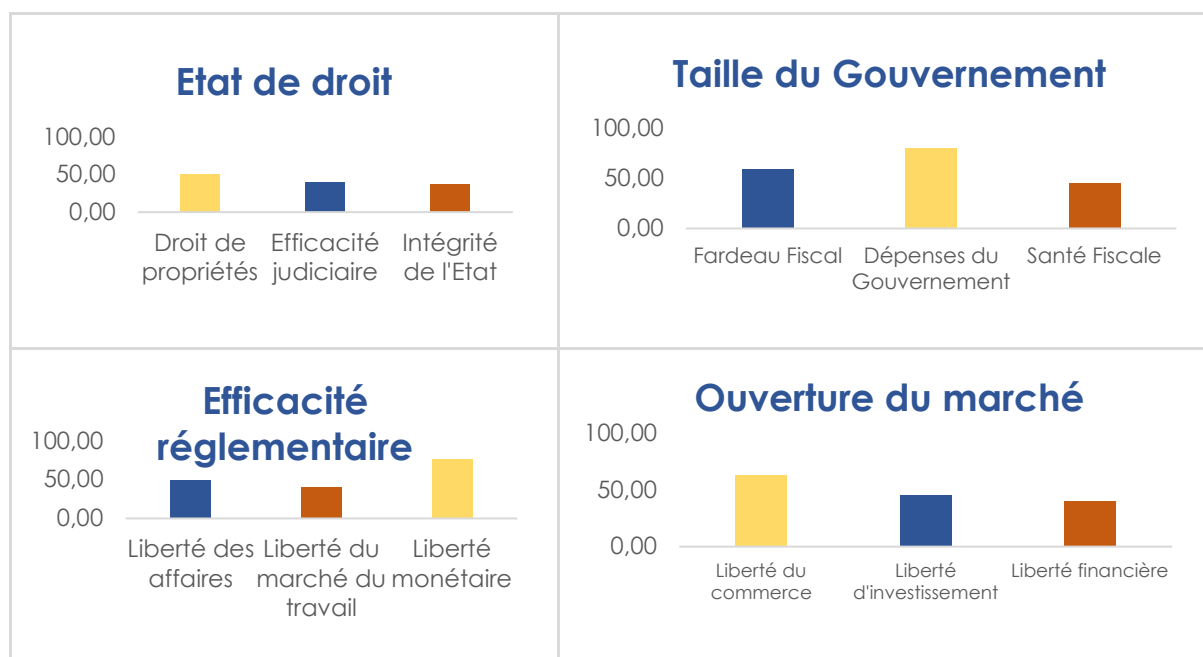
Les faibles scores du Sénégal proviennent essentiellement des domaines relatifs à l'intégrité du gouvernement (38,8), l'efficacité judiciaire (43,03), la liberté du marché du travail (43,45), la liberté financière (43,93) et les droits de propriétés (49,17). S'agissant des composantes relatives à l'*État de droit* (43,7) et à l'*Ouverture du marché* (54,5), elles sont également à un niveau bas comparé à des moyennes respectives de 88,2 et 82,4 pour les cinq (5) pays les plus libres.

Les autres composantes sont également faibles par rapport aux moyennes mondiales. En effet, pour le domaine relatif à la *Taille du gouvernement*²¹, les résultats révèlent un fardeau fiscal élevé (65,05). A titre illustratif, le taux d'imposition marginal sur le revenu des particuliers avoisine 40% et celui sur les sociétés, 30%, alors qu'en Ile Maurice, seul 15% sur le revenu et sur les sociétés est appliqué malgré une pression fiscale d'environ 20% du PIB ; ce qui permet à ce pays de se maintenir à la première place en Afrique dans ce domaine.

¹⁹ L'indice de liberté économique évalue, depuis 1995, dans quelle mesure la propriété légitimement acquise est protégée et à quel point les individus sont libres de conclure des transactions volontaires.

²⁰ L'Indice du Heritage Foundation mesure 12 composantes spécifiques de la liberté économique, chacune d'elle étant notée sur une échelle allant de 0 à 100.

²¹ Un fardeau fiscal et des dépenses publiques en pourcentage du PIB faibles traduisent de bons scores. La santé fiscale est déterminée à partir de la moyenne des déficits et de la dette publique en pourcentage du PIB des trois (3) dernières années.

Figure 3 : Composantes de l'Indice de liberté économique (1996-2024)

Source : Heritage Foundation, 2024

1.2.1.2. Analyse de la prospérité

La prospérité est un concept multidimensionnel qui va au-delà de la simple richesse économique pour englober le bien-être général des individus et des sociétés. L'analyse de la prospérité au Sénégal montre des résultats plutôt mitigés, en dépit des efforts fournis ces dernières années.

Une prospérité portée par l'environnement social

Une analyse de l'indice de prospérité de Legatum²² montre que le Sénégal est en progrès constant depuis dix (10) ans, avec un gain de 11 places entre 2013 et 2023. Le classement de 2023 révèle que le Sénégal se trouve à la 102^e place sur 167 nations. Il est devancé par des pays tels que l'Afrique du sud (75^e) et le Maroc (96^e), et se place avant le Rwanda (111^e) et la Côte d'Ivoire (120^e). Le pays a enregistré de bons scores au niveau des dimensions relatives à la « paix et sécurité » (65,6/100), à la « liberté individuelle » (64,4/100) et à la « santé » (64,4/100)²³. Toutefois, des efforts restent à faire en termes d'amélioration des conditions de vie, compte tenu des faibles scores enregistrés dans les domaines de l'éducation (32,8/100) et de la qualité de l'économie (41,6/100)²⁴.

²² L'indice « Legatum Prosperity Index » mesure la prospérité des nations en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment la gouvernance, l'éducation, la santé, les infrastructures et la qualité de l'économie.

²³ The legatum prosperity index™ 2023.

²⁴ Qui mesure la capacité de l'économie à créer de la richesse de façon durable et à utiliser la force de travail.

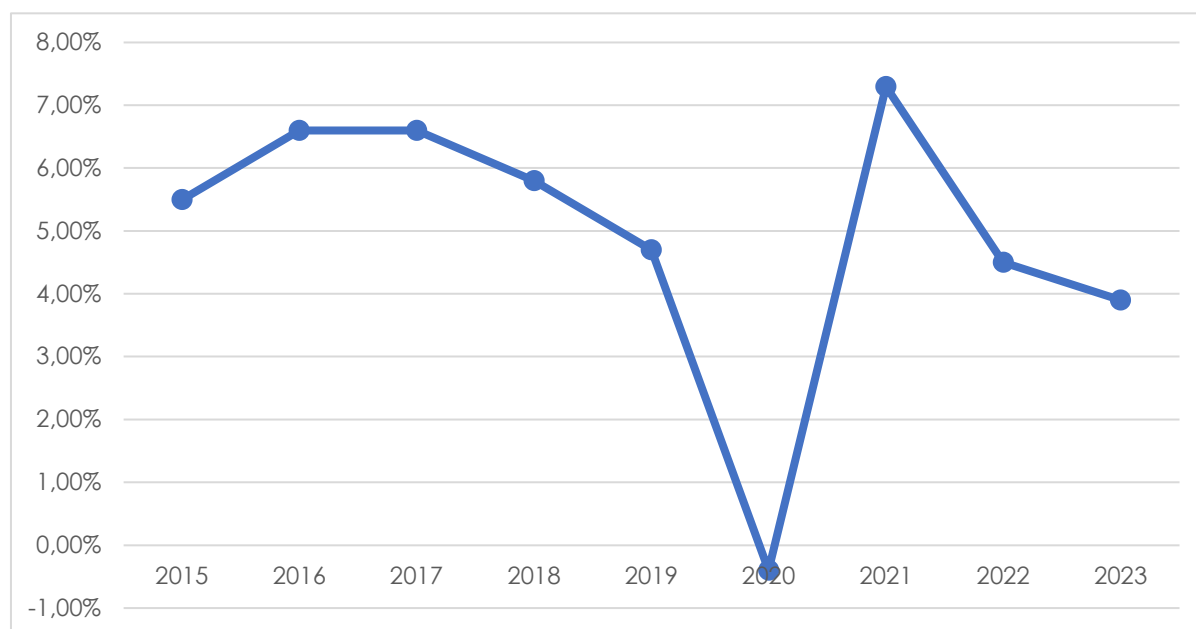
En outre, la création de richesse (1660\$ par habitant en 2023) demeure insuffisante, comparativement aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui dépasse les 2000\$. De plus, elle cache des inégalités persistantes au sein de la population. En effet, 50% des moins aisés ne détiennent que près de 15% du revenu national avant imposition en 2022, au moment où les 1% et 10% les plus riches se retrouvent respectivement avec 13% et 45,7%²⁵.

1.2.1.3. Analyse de la croissance économique

Une croissance portée par quelques branches dynamiques

La croissance économique du Sénégal est estimée à 5,3% en moyenne ces dix (10) dernières années, malgré l'impact négatif de la Covid-19 et du conflit russo-ukrainien qui ont entraîné un ralentissement de l'activité sur la période 2020-2022. Elle est tirée principalement, depuis 2014, par les activités extractives, les services financiers et la fabrication des matériaux de construction, même si les deux (2) dernières branches ont vu leurs performances baisser sur la période 2019-2023. Toutefois, à l'exception des matériaux de construction, les autres branches ou sous-secteurs ont un faible effet d'entraînement sur l'économie.

Figure 4 : Croissance du PIB non agricole



Source : DGPPE, 2023

En revanche, le PIB non agricole a commencé à décélérer depuis 2018. Ainsi, il est passé de 6,2% sur la période 2014-2017 à 5,8% en 2018, puis a poursuivi sa décélération, nonobstant les deux (2) années 2020 et 2021, marquées par la Covid-19, pour se situer à 3,9% en 2023.

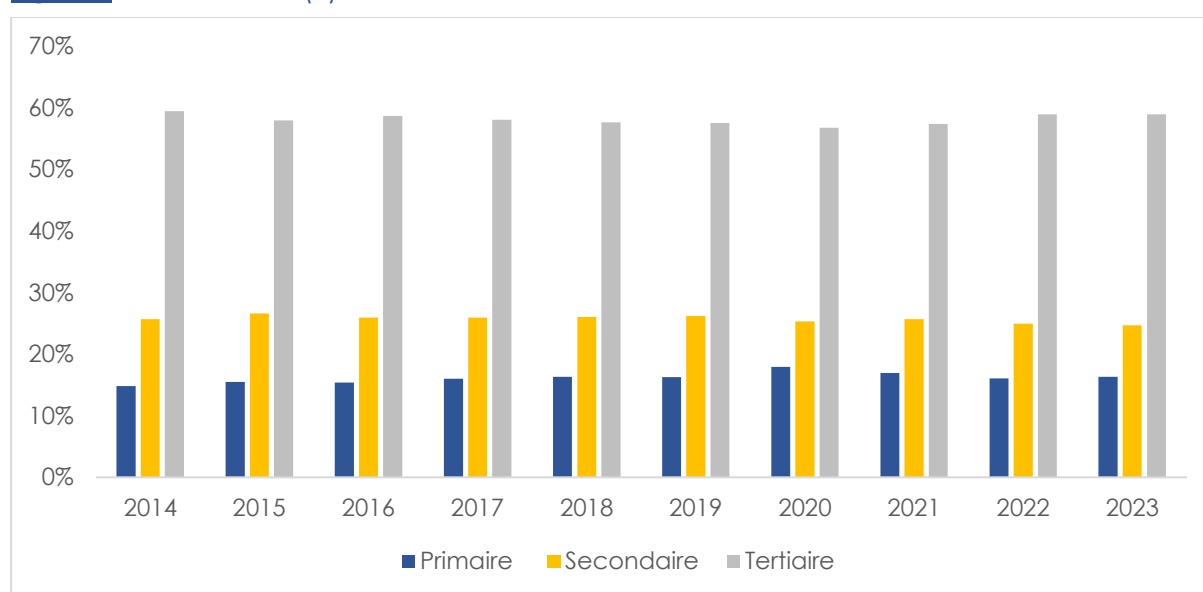
²⁵ World inequality database, 2022.

Une offre de biens et services tirée principalement par le secteur tertiaire

L'activité économique est dominée par le tertiaire qui a vu, sur la période 2014-2023, sa part s'établir à 58,2%. En outre, l'essentiel de la main-d'œuvre est concentré dans ce secteur, avec 42,6% des emplois, dont le commerce qui absorbe une grande partie de la population s'activant dans l'informel.

S'agissant du numérique, il a enregistré une croissance moyenne de 3,4% sur la période 2014-2023, en lien avec la pénétration de l'internet mobile. En effet, celui-ci est passé de 50,7% en 2015 à 94,0% en 2022. Cependant, le secteur fait face à des contraintes relatives à l'insuffisance de couverture géographique en haut et très haut débit.

Figure 5 : Part des trois (3) secteurs dans la croissance



Source : ANSD et DGPPE, 2023

Le secteur secondaire, comprenant notamment les industries extractives, l'industrie manufacturière et les BTP, contribue, en moyenne, à hauteur de 25,8% du PIB sur la période considérée. Il a progressé de 4,9% sur la période. Les extractives (6%), les fabrications de produits chimiques (9,3%) et les matériaux de construction (7,8%) ont été dynamiques au cours des dernières années.

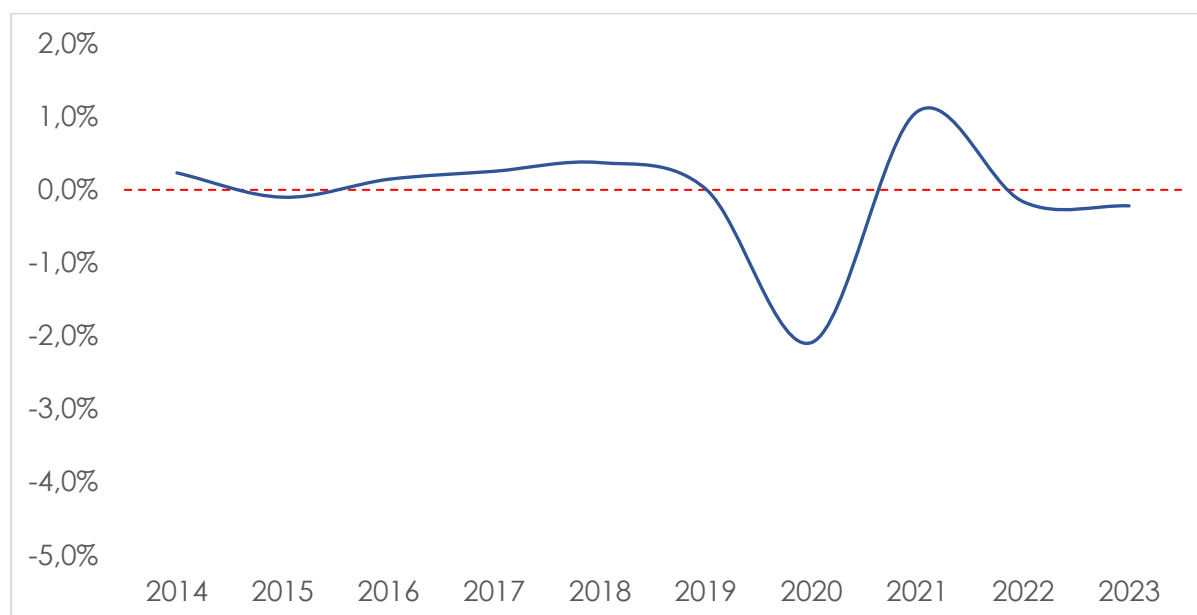
Cependant, le secteur rencontre des difficultés liées au niveau élevé des coûts des facteurs de production (eau, électricité, etc.), malgré les efforts entrepris pour prendre en compte les avancées technologiques dans la politique industrielle. À cela s'ajoute la répartition déséquilibrée des unités économiques sur le territoire national. En effet, Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack, avec 8,8% de la superficie du pays, abritent 66,2% des unités économiques²⁶, ce qui

²⁶ Recensement des entreprises (ANSD, 2016).

s'explique, notamment, par le fait que les services nécessaires à la production sont plus concentrés dans ces grandes villes.

Avec la faible contribution du secteur secondaire, la transformation structurelle²⁷ n'a pas été amorcée. Bien au contraire, l'indice de transformation structurelle n'a été que de -0,1%, loin derrière la moyenne de 2% constatée dans les pays émergents. Cette lenteur s'explique par la faible productivité de l'agriculture et la capacité d'absorption limitée de la main-d'œuvre par le secteur industriel qui manque de compétitivité.

Figure 6 : Évolution de l'indice de la transformation structurelle entre 2014 et 2023

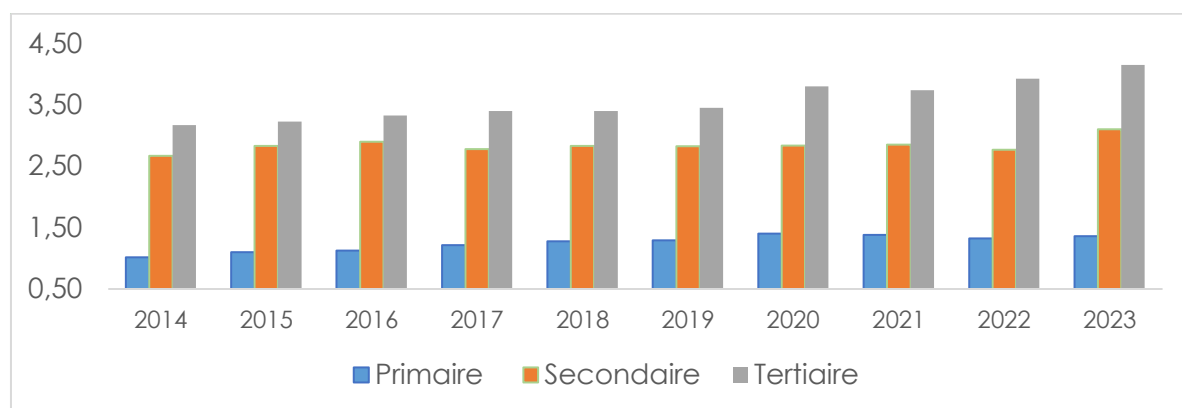


Source : ANSD, DPEE, calculs DP, 2023.

Productivité apparente du travail élevée dans le tertiaire

La productivité apparente du travail a régulièrement augmenté entre 2014 et 2023, passant de 2,3 à 2,8 millions de FCFA par travailleur (+20,7%). Elle est plus importante dans le tertiaire, suivi du secondaire. Bien qu'elle ait augmenté dans tous les secteurs, le rythme est moins lent dans le secondaire (+9,5%), malgré son importance dans la transformation structurelle. En revanche, les secteurs tertiaire et primaire ont connu des rythmes plus soutenus, avec des hausses respectives de 28,5% et 23,6%.

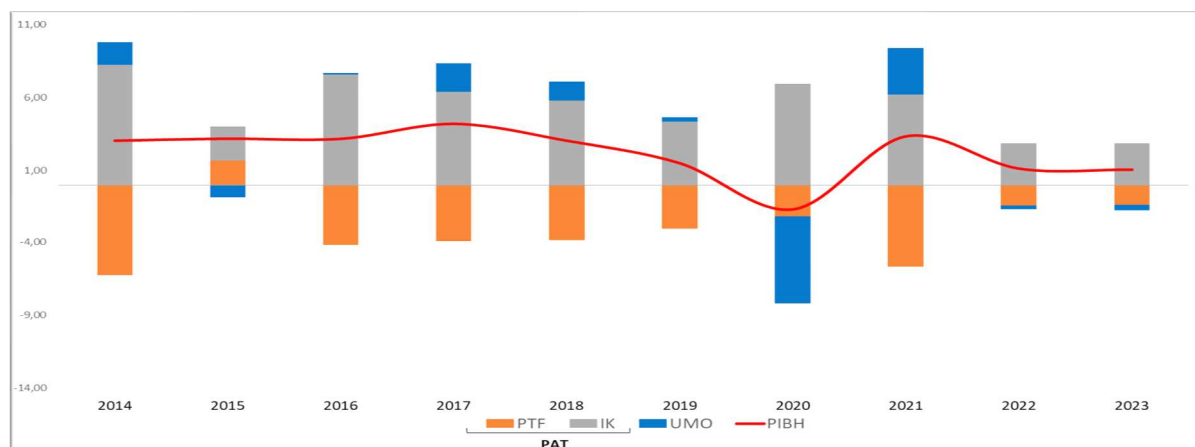
²⁷ Il est calculé à partir de la migration intersectorielle de l'emploi et de la productivité. Il permet de voir l'évolution de la productivité et de la main d'œuvre des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs. Cf. McMillan, M. & Rodrik, D. (2011). "Globalization, Structural Change, and Productivity Growth".

Figure 7 : Productivité sectorielle

Source : ANSD, calculs DGPPE, 2023.

Faiblesse de la productivité totale des facteurs

Sur la période 2019-2023, la productivité du travail a connu une légère hausse, à la faveur de la bonne relance de l'économie après la Covid-19. En outre, la productivité totale des facteurs (PTF) est passée de -2,7 entre 2014 et 2018 à -2,0 entre 2019 et 2023, témoignant d'une légère amélioration.

Figure 8 : Décomposition du PIB par habitant

Source : ANSD, calculs DGPPE, 2023.

Le secteur privé sénégalais dispose de trop peu de champions nationaux

Les grandes entreprises jouent un rôle clé dans le développement économique des nations. Leur taille, leur envergure et leur structure opérationnelle leur permettent d'être conquérantes et compétitives sur les marchés internationaux.

Sur les 50 premières entreprises du Sénégal, 39 sont des filiales de groupes internationaux qui dominent largement l'économie nationale, principalement dans les mines, les hydrocarbures, les télécommunications, les services financiers et la grande distribution.

Toutefois, dans le domaine de l'agro-alimentaire et des BTP, une classe d'entrepreneurs nationaux dynamiques émerge. Le même phénomène est également observé dans les services à valeur ajoutée.

Un secteur primaire peu productif et en proie aux effets des changements climatiques

Le secteur primaire contribue à hauteur de 16% à la richesse nationale et représente environ 47% de la population occupée sur la période 2014-2023, reflétant le déficit de productivité du secteur. Cette situation est liée, pour l'essentiel, aux difficultés d'accès au foncier, à une insuffisante maîtrise de l'eau, à une dégradation des sols, à un manque de disponibilité d'intrants de qualité (semences, engrais, intrants vétérinaires, etc.), au déficit de capacités techniques des acteurs (formation et équipements) et à une faible structuration des chaînes de valeur.

Le secteur a pourtant enregistré une hausse moyenne annuelle de 6,6% entre 2014-2023, à la faveur de la bonne tenue de l'agriculture qui a progressé en moyenne annuelle de 8,4%. L'élevage a également crû en moyenne de 4,3% sur la période. Quant à la pêche, elle n'a que légèrement progressé de 1,4% en moyenne par année, en raison notamment de la rareté des ressources halieutiques, de l'archaïsme de la pêche artisanale, des problèmes liés au système d'information, de formation et de la recherche.

Il faut souligner, par ailleurs, que les effets du changement climatique pourraient affecter négativement le secteur primaire, notamment l'agriculture et l'élevage dont les performances sont fortement dépendantes des conditions naturelles ; ce qui soulève la problématique des investissements à orienter dans la maîtrise de l'eau, la santé des sols, des animaux et des plantes, la rénovation du service semencier, l'alimentation du cheptel, le renforcement de la recherche, de la formation et du conseil, la diversification agricole, la promotion des pratiques de culture et d'élevage durables et la réduction des pertes post-production.

S'agissant de la pêche, les effets du changement climatique et l'exploitation du pétrole et du gaz offshore constituent une menace sur la ressource, pouvant occasionner des pertes massives d'emplois, et nécessitant une gestion rationnelle des ressources marines et le développement de l'aquaculture comme alternative.

Par ailleurs, l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et les ressources continentales affecte le rôle de ce segment sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Des niveaux d'investissements en constante progression, mais peu efficaces

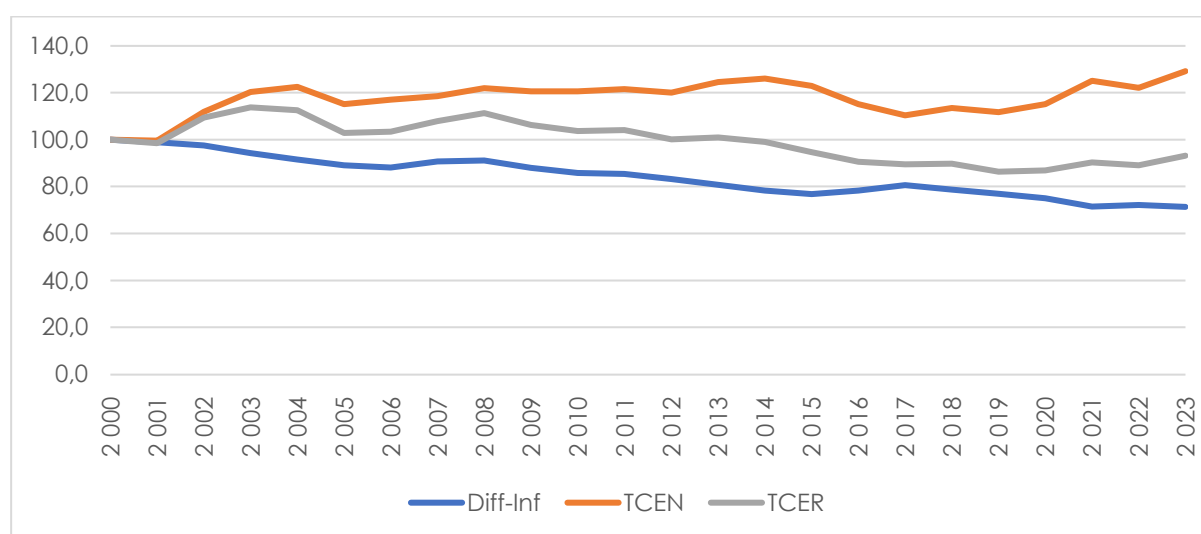
Le taux d'investissement, mesuré par la Formation brute de Capital fixe (FBCF), en pourcentage du PIB, est passé de 23,5% en 2014 à 35,4% en 2023²⁸. Toutefois, il convient de noter que l'efficacité de l'investissement est la principale contrainte. En effet, l'analyse de la rentabilité des investissements (ICOR) a révélé qu'il a fallu 6,7 unités d'investissements pour obtenir une (1) unité de croissance sur les dix (10) dernières années.

En outre, sur la dernière décennie, à l'exception des années 2022 et 2023, l'inflation a été maîtrisée. En moyenne, elle se situe à 2,3% sur la période 2014-2023. Toutefois, pour les deux (2) dernières années, en lien avec les effets collatéraux du conflit russo-ukrainien, l'inflation s'est située respectivement à 9,7% et 5,9%, en raison essentiellement de la flambée des prix des produits alimentaires. Les prix des produits énergétiques ont été contenus par un programme massif de subventions de l'État.

Faible amélioration de la compétitivité-prix depuis 2000

Le taux de change effectif réel (TCER) s'est faiblement amélioré de 6,8% entre 2000 et 2023, en raison de l'appréciation du taux de change effectif nominal (TCEN) de 29,2%, atténuée par un différentiel d'inflation favorable. Cette stabilité relative des prix a été obtenue grâce à une discipline monétaire liée aux besoins de l'ancrage dans l'UEMOA qui peut être préjudiciable à la croissance économique.

Figure 9 : Évolution du TCEN et du TCER (base 2000) sur la période 2000-2023



Source : DPEE/DGPPE, 2024

²⁸ ANSD.

En outre, le Sénégal, avec un indice de compétitivité-prix²⁹ de 53,66 sur 100 en 2020, devance le Togo (38,57), le Kenya (23,05) ainsi que la moyenne des pays de l'UEMOA (49,34), de l'Afrique (51,70) et des PMA (44,17). Néanmoins, il est relativement moins compétitif que des pays comme la Côte d'Ivoire (70,97), le Ghana (78,34), le Maroc (68,99) et le Brésil (80,96).

1.2.1.4. Diagnostic des finances publiques

Transition fiscale timide, essentiellement portée par les recettes fiscales indirectes

Les ressources intérieures de l'État proviennent essentiellement des recettes fiscales. Celles-ci ont progressé, en moyenne annuelle, de 10,3% sur la période 2014-2023. En conséquence, la pression fiscale est passée de 15,2% en 2014 à 18,4% en 2023, soit le taux le plus élevé dans la CEDEAO, bien qu'inférieur à la norme de 20% retenue dans le cadre communautaire.

L'analyse de la structure des recettes fiscales du Sénégal a révélé que le processus de transition a été entamé, avec une baisse progressive de la fiscalité de porte au profit de la fiscalité intérieure, mais elle demeure encore timide. La part des recettes douanières sur les recettes globales est passée de 33,6% en 2014 à 31,6% en 2023. Entre 2014 et 2022, les recettes fiscales ont été plus portées par l'impôt sur les biens et services, représentant en moyenne plus de la moitié (52,5%).

Toutefois, l'impôt sur le revenu ne représente que 28,6% des recettes fiscales mobilisées, témoignant ainsi des niches fiscales insuffisamment explorées. Il tourne autour de 3% du PIB, soit nettement moins que la moyenne des pays de l'OCDE (8,3% du PIB), mais plus que celle de ceux de la CEDEAO (1,38%)³⁰.

Des pratiques, sources d'inefficience du système fiscal

Les performances timides évoquées en matière de fiscalité pourraient être améliorées sous réserve d'une meilleure prise en charge de certaines contraintes. Le Sénégal perd, chaque année³¹, près de 161 milliards de FCFA en raison de la fraude et de l'évasion fiscales, représentant 5,65% des recettes budgétaires hors dons. Cette situation s'explique par la difficulté de mobilisation des recettes dans le secteur informel et la complexité des pratiques d'optimisation fiscale opérées par certaines grandes entreprises, notamment dans le cadre des prix de transfert. Les simulations effectuées indiquent qu'un taux de formalisation de 44% pourrait contribuer à améliorer le

²⁹ Observatoire de la Compétitivité durable (OCD), 2020.

³⁰ Banque Mondiale, 2024.

³¹ OCDE 2021.

potentiel fiscal de 3% du PIB par rapport aux recettes recouvrées en 2021³². Cette formalisation sera favorisée par une adaptation du système fiscal.

Enfin, les dépenses ou exonérations fiscales représentent en général près de 30% des recettes fiscales. De ce point de vue, elles engendrent un manque à gagner important pour le pays.

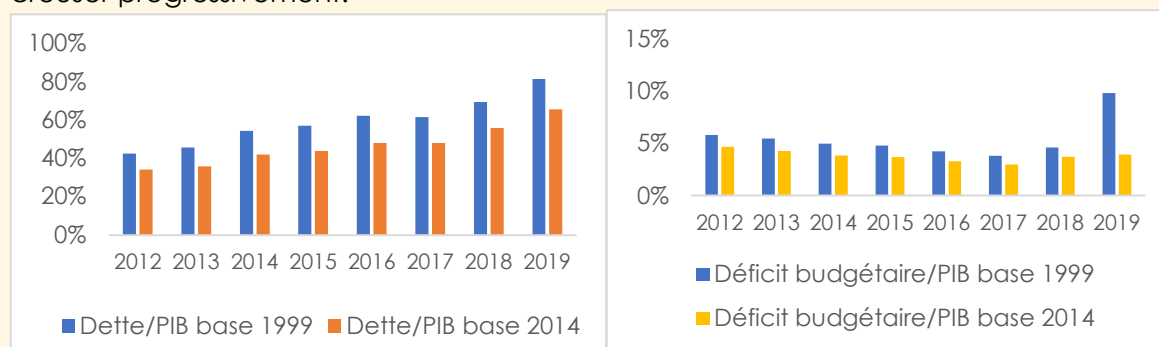
Une croissance au prix d'un déficit budgétaire structurel

La croissance économique de 5,2%, en moyenne, sur la période 2014-2023, a été obtenue au prix d'un déficit budgétaire élevé. Le déficit budgétaire, donc compris, s'est établi, en moyenne, à 7,3% du PIB sur la période, avec un pic de 12,7% en 2022. Compte tenu du niveau de croissance, ce déficit reste élevé par rapport à ce qu'il aurait fallu pour stabiliser la dette et se donner des marges par rapport à la norme communautaire et des capacités de financement de l'économie.

Encadré 1 : Estimations du déficit avec ou sans le rebasing

La politique budgétaire engagée en 2012 est fondée sur le PIB avant le changement de base (rebasings) qui devrait, normalement, servir de référence dans l'évaluation de la performance économique du pays. Sous cet angle, l'encours de la dette publique passerait de 42,4% du PIB à 81,4% en 2019, entraînant un dépassement de la norme communautaire qui est de 70%.

Toutefois, avec le changement de base, l'encours est estimé plutôt à 65,6% en 2019, laissant apparaître des marges budgétaires. D'ailleurs, suivant les deux (2) années de base, il ressort que la consolidation budgétaire, entamée en 2012, s'est estompée en 2017, en raison probablement des marges révélées par le rebasing. En effet, le déficit (PIB base 1999) est passé de 5,8% en 2012 à 3,8% en 2017, et a évolué dans le même temps de 4,7% à 3,0% (PIB base 2014). A partir de 2018, le déficit a recommencé à se creuser progressivement.



Source : DGCPT-DPEE, nos calculs

Par ailleurs, il convient de noter que le déficit public s'explique essentiellement par une hausse importante des dépenses courantes, particulièrement la masse salariale, les intérêts sur la dette publique et les subventions et transferts courants. En effet, la masse salariale et les intérêts ont progressé respectivement de 11,8% et 18,0% en moyenne annuelle sur la période 2015-

³² Evaluation du potentiel fiscal du secteur informel, DPEE/DGPPE, 2023.

2023. Il s'y ajoute que les subventions et transferts courants ont évolué de 215,6 milliards en 2015 à 962,6 milliards en 2023 (multipliées par 4,5), avec un pic de 1 237,2 milliards en 2022. Cette hausse est due, principalement, aux subventions à l'énergie qui représentent 4,4% en 2023.

Une dette publique en hausse continue et une réduction des marges de manœuvre budgétaire

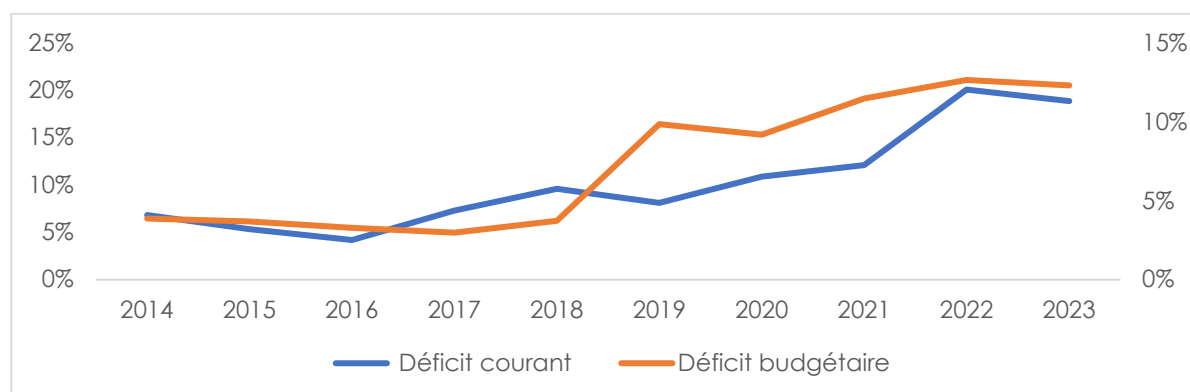
Le niveau élevé du déficit public a conduit à un endettement continu. L'encours de la dette publique est passé de 4 112,9 milliards à 18 558,9 milliards de FCFA entre 2014 et 2023, correspondant à un ratio d'endettement public de 99,7% du PIB en 2023, contre 40% en 2014, soit une hausse de 59,7 p.p. Le risque de surendettement du pays est passé de *faible* à *modéré* ; ce qui constitue un défi majeur, notamment pour l'ambition de souveraineté économique. Le service de la dette payé à fin décembre 2023 représente 56,9% des recettes budgétaires de l'année. En pourcentage des exportations, le service de la dette publique extérieure est ressorti à 26,6%, soit au-dessus de la norme de 25% retenue dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

Par ailleurs, l'analyse de la composition du portefeuille de la dette publique montre une hausse progressive du poids de la dette commerciale et des titres publics au détriment de la dette concessionnelle, moins onéreuse, nonobstant le risque de change, mais à capacité limitée de tirages.

1.2.1.5. Position extérieure du Sénégal

Les exportations de biens et services en pourcentage du PIB ont légèrement augmenté sur la période, passant de 21,8% en 2014 à 23,1% en 2023. Les principaux produits d'exportation demeurent les produits extractifs (or, zircon, titane, phosphates, etc.), les produits halieutiques, les pétroliers et les matériaux de construction, notamment le ciment. A l'opposé, les importations de biens et services ont continué à progresser du fait de la demande en produits alimentaires et en biens d'équipements, particulièrement au cours des dernières années, avec l'installation des entreprises de production d'hydrocarbures. Ainsi, le taux de couverture est de 50% en 2023.

Au total, la balance commerciale s'est creusée sur la période, passant d'un déficit de 14,9% en 2014 à 25% en 2023, soit une moyenne annuelle de 17,3%, reflétant la faible compétitivité de l'économie et une hausse de la demande favorisée par la politique budgétaire expansionniste donnant lieu à un creusement du déficit public consécutif à une hausse importante et continue des investissements publics et à un niveau élevé de subventions aux produits énergétiques et alimentaires.

Figure 10 : Lien entre déficit budgétaire et déficit du compte extérieur courant

Source : DPEE et Cour des comptes, 2025

En conséquence, le solde extérieur courant est passé d'un déficit de 6,8% du PIB en 2014 à 18,9% en 2023, avec une moyenne annuelle de 10,3% du PIB sur la période. Le graphique ci-dessus met en évidence, à partir des nouvelles estimations de la situation des finances publiques³³ la corrélation entre le déficit public et celui du compte extérieur courant : les déficits jumeaux. La détérioration de la position extérieure du pays au cours des dernières années s'explique ainsi essentiellement par l'accroissement du déséquilibre budgétaire.

Par ailleurs, l'atténuation du déficit courant par rapport à la balance commerciale s'explique essentiellement par la bonne tenue des transferts des migrants qui représentent en moyenne 10,3% du PIB sur la période 2014-2023.

Le solde global de la balance des paiements a été excédentaire sur toute la période, à l'exception des années 2020 et 2022. Toutefois, le montant de l'excédent (128,7 milliards en moyenne par année) est faible pour contribuer significativement à la constitution des réserves nécessaires dans l'Union monétaire (4,6 mois d'importations en moyenne sur la période 2014-2023).

1.2.1.6. Financement de l'économie

Le financement de l'économie est influencé par la politique monétaire dans la zone UEMOA, confiée à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), et par la faiblesse de l'épargne domestique, ainsi que l'atonie des autres mécanismes de mobilisation de l'épargne longue, notamment les fonds de pension et l'assurance-vie. La BCEAO exerce une influence significative sur le financement de l'économie, à travers sa politique monétaire dépendant de ses objectifs de réserves de change. Ceci détermine, en partie, les besoins en apport de financement bancaire.

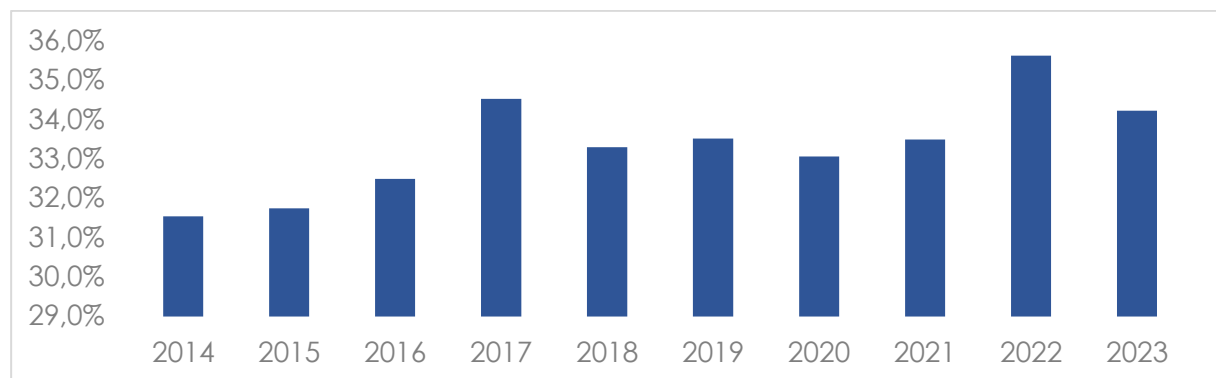
³³ Les données sur le déficit budgétaire proviennent du rapport du Ministère des Finances et du Budget sur la situation des finances publiques.

Pour assurer la crédibilité du régime de change fixe, la BCEAO travaille à garantir un stock suffisant de réserves de change pour tous les pays membres de l'Union.

Prépondérance des crédits à court terme

Au Sénégal, le financement de l'économie est porté, essentiellement, par les crédits accordés par les institutions financières, les Investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des migrants. Les crédits à l'économie, en pourcentage du PIB, ont connu une croissance continue au cours de ces dernières années et sont évalués à 33,4% en moyenne sur la période 2014-2023 ; ce qui est très faible, comparé à celui du Maroc (83,2%) ou du groupe des BRICS (87,8%).

Figure 11 : Évolution des crédits à l'économie (en % du PIB) au Sénégal

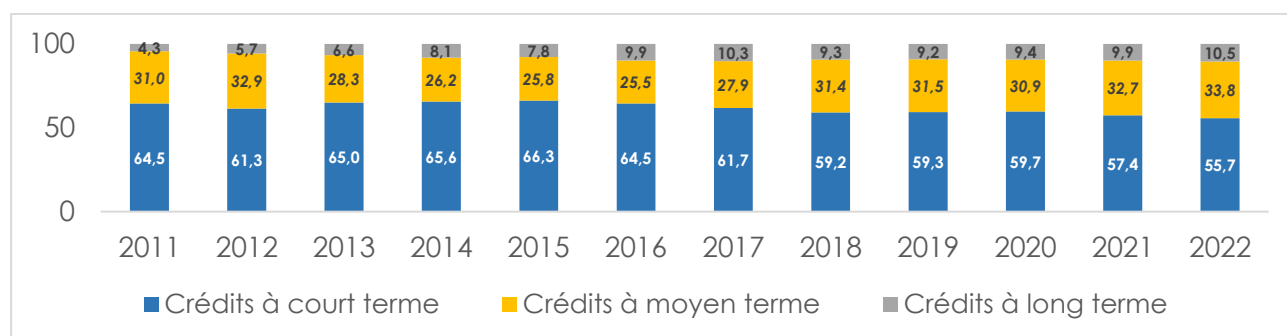


Source : BCEAO, 2024

La structure des crédits à l'économie est caractérisée par une prépondérance de ceux à court terme fournis essentiellement par le système bancaire. En effet, ces derniers (inférieurs à 2 ans) représentent 55,7% du montant total des crédits mis en place en 2022, contre 33,8% pour ceux à moyen terme (entre 2 ans et 10 ans). Pour les ménages, les crédits octroyés sont estimés, en moyenne, à 40% et sont principalement destinés à la consommation. Ceux des sociétés privées non financières s'établissent à 52%, alors qu'en Côte d'Ivoire, ils représentent 70% du montant total des crédits.

La même dynamique est observée au niveau des Institutions de Microfinance (IMF). En effet, les financements à court terme représentent 37% du volume total, contre 36% pour les crédits à moyen terme et 27% pour le long terme.

Cette importance des crédits à court terme réside dans la nature des ressources collectées, dominées par les dépôts à vue qui en représentent 43% en moyenne, contre 26% pour les dépôts à terme, et par la faible innovation des banques pour gérer le risque de liquidité.

Figure 12 : Structure des crédits à l'économie (en %)

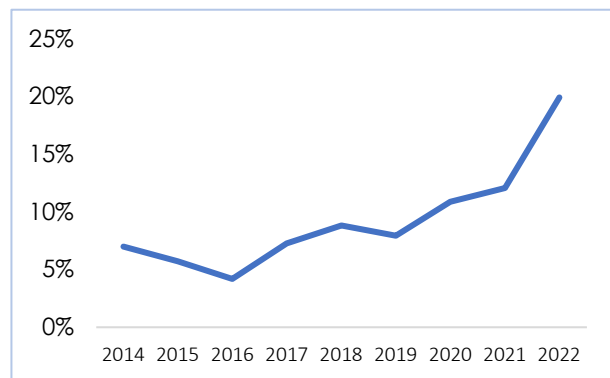
Source : BCEAO, 2022

Un niveau d'inclusion financière faible

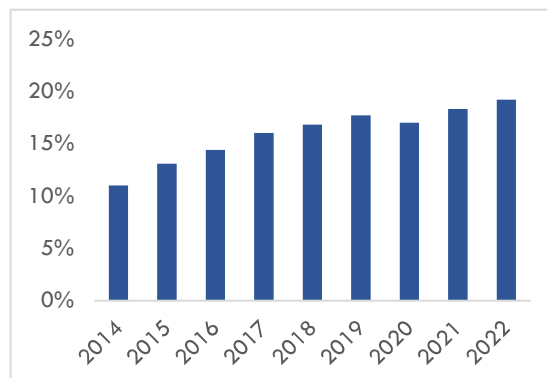
Le Sénégal dispose d'un des réseaux bancaires les plus denses de la zone UEMOA (28 banques et 4 établissements financiers), même si un taux de bancarisation strict en deçà de 20% a été enregistré. Ce taux se situe à 19% sur la période 2014-2022 pour un niveau moyen de 18,3% dans l'Union. En tenant compte de l'apport des IMF, le taux de bancarisation élargi s'est inscrit en hausse depuis 2014, pour s'établir, en moyenne, à 49% sur la période 2014-2021, contre 37% en moyenne dans l'Union. Cette hausse est portée par une amélioration du taux d'utilisation des services de microfinance.

Par contre, il est noté une tendance légèrement baissière du nombre d'Institutions de Microfinance agréées qui sont passés de 306 en 2019 à 297 en 2022. L'accès aux services financiers des populations étant primordial pour pouvoir bénéficier des services offerts par les banques et les IMF, le relèvement du niveau de bancarisation de l'économie demeure un enjeu.

La faiblesse de la disponibilité des financements internes est une réalité au Sénégal. En effet, l'épargne intérieure du pays n'a pas atteint 20% du PIB sur la période. Le besoin de financement de l'économie s'est ainsi constamment amplifié entre 2014 et 2022, avec un déficit global de 20% en fin de période. Les agents institutionnels, en particulier l'État, ont éprouvé beaucoup de difficultés à mobiliser, de façon régulière, l'épargne pour le financement des secteurs déficitaires.

Figure 13 : Besoin de financement de l'économie (en % du PIB)

Source : FMI, WEO (2024)

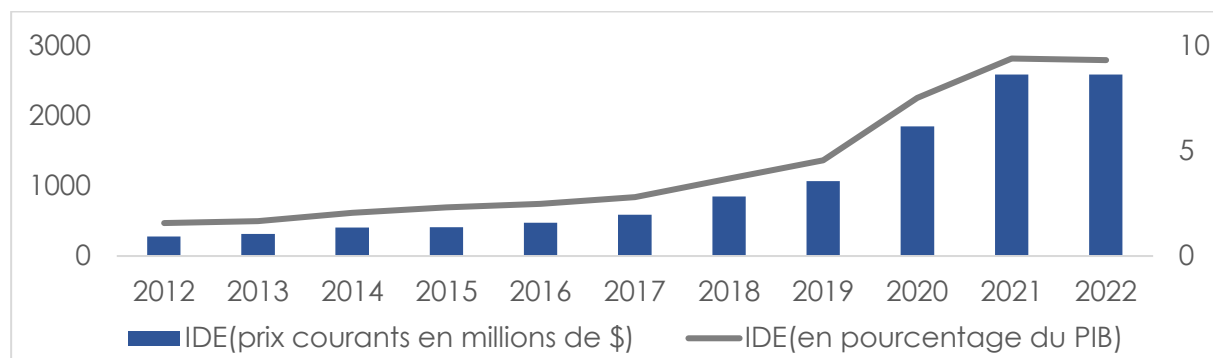
Figure 14 : Taux d'épargne intérieure (en % du PIB)

Source : ANSD 2023

Une hausse des flux d'IDE, fortement orientés vers le secteur des mines

Les flux entrants des IDE ont connu une hausse continue entre 2014 et 2023, avec une tendance plus soutenue à partir de 2019. Le pourcentage des IDE par rapport au PIB est ainsi passé de 1,9% en 2014 à 9,6% en 2023.

Par ailleurs, les IDE entrants ont été, pour l'essentiel, orientés vers le secteur des mines, du pétrole et du gaz, avec une part moyenne de 36,3% du total des IDE. Les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'agriculture ont capté, en moyenne, respectivement 10,3% et 2,1% des IDE sur la période. Cette faible orientation des IDE vers les secteurs à forte valeur ajoutée affecte leurs capacités à propulser les bases productives de l'économie.

Figure 15 : Évolution des IDE du Sénégal

Source : CNUCED, 2024

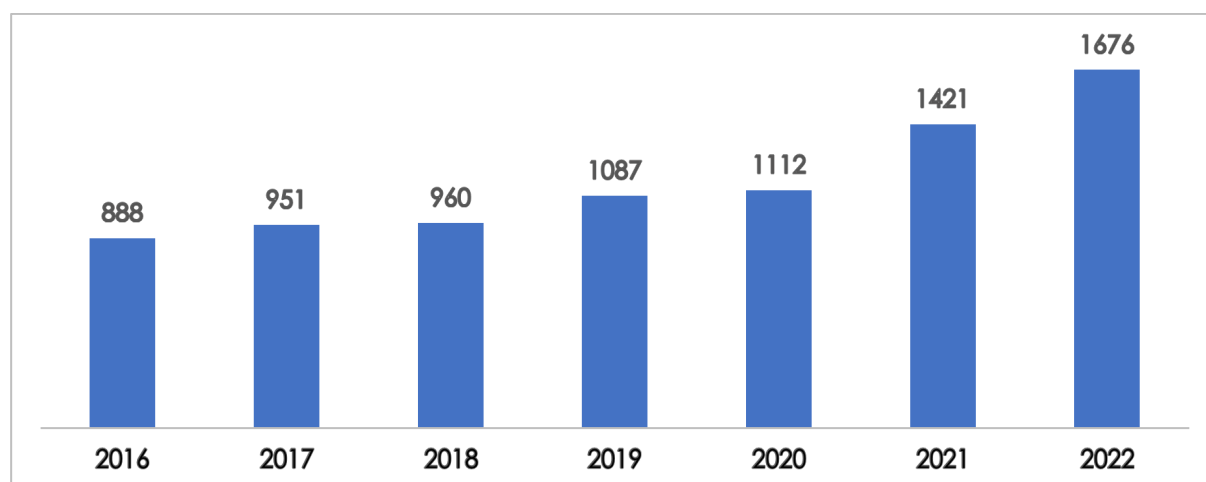
Des transferts des migrants en hausse

Sur la période 2014-2023, les transferts des migrants sont restés soutenus sur la précédente décennie, avec une moyenne de 10,3% du PIB. Cependant, ces fonds servent plus à soutenir les besoins de consommation des familles d'origine des migrants et opèrent essentiellement en termes d'investissements

sur les projets immobiliers des ménages³⁴. En outre, les transferts de migrants (10,3% du PIB) ont couvert, en moyenne sur la période 2014-2023, le financement en devises des importations de biens de consommation alimentaire et non alimentaire (9,1% du PIB).

Par rapport aux autres pays de l'UEMOA, le Sénégal a le poids le plus élevé des transferts de fonds dans l'économie (9,2% en 2023). Il devance des pays de référence comme le Sri Lanka ou le Ghana, avec respectivement 7,22% et 5,97% du PIB.

Figure 16 : Flux d'envois des migrants (en milliards de FCFA)

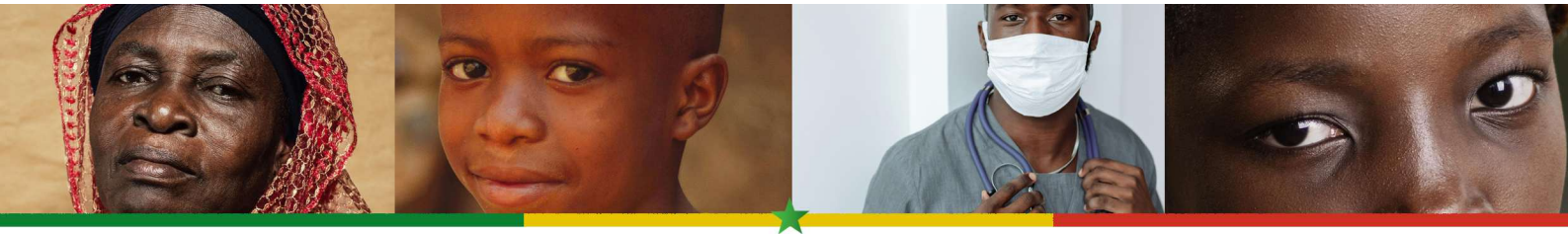


Source : BCEAO, Balance des Paiements, 2022

En définitive, malgré une succession de Plans de Développement mis en œuvre depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance, les défis persistent et se sont accumulés. Parmi ceux-ci, on peut, entre autres, citer : (i) une liberté économique faible ; (ii) un secteur privé national avec peu de champions nationaux ; (iii) des investissements encore peu efficaces ; (iv) une dette publique en hausse continue et (v) des soldes budgétaire et extérieur courant structurellement déficitaires.

³⁴ Une étude de la BCEAO montre que 70% des transferts reçus sont destinés à la consommation courante.

I.2.2. SITUATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



Un modèle social marqué par des inégalités (prévalence de la pauvreté, insuffisance des services publics, concentration de 46% du PIB sur 0,3% du territoire)

I.2.2.1. Pauvreté

Pauvreté toujours élevée, malgré les efforts entrepris

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Elle peut être examinée sous l'angle du revenu, des libertés individuelles, de l'accès aux services sociaux de base, etc., même si, parmi toutes ces dimensions, la plus courante est celle monétaire. Pour cette dernière, une personne est considérée pauvre si elle n'a pas le minimum de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.)³⁵.

Au Sénégal, l'incidence de la pauvreté³⁶, calculée sous l'approche monétaire, a baissé de seulement 5,3 p.p. entre 2011 et 2021, passant de 42,8% à 37,5%. Cette diminution a été plus prononcée à Dakar (5,5%) et dans le milieu rural (5,1%). Cependant, la baisse de l'incidence de la pauvreté ne s'est pas traduite par la diminution du nombre de pauvres ; celui-ci ayant augmenté de plus de 721 421 individus.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la pauvreté est essentiellement rurale (75,4% des pauvres). De même, la profondeur de la pauvreté est plus accentuée en zone rurale (15,3%) qu'en milieu urbain (4,6%), ce qui met en exergue la problématique de l'équité dans les politiques publiques. De plus, les inégalités de revenus sont persistantes, comme l'atteste l'indice de Gini qui est passé de 0,36 en 2011 à 0,33 en 2021/2022³⁷.

³⁵ ANSD 2021.

³⁶ ANSD, EHCVM 2021/2022.

³⁷ ANSD, ESPS 2011 et EHCVM 2021/2022.

1.2.2.2. Capital humain

L'accumulation du capital humain reste plus que jamais un défi pour le Sénégal. L'indice de capital humain (0,42 en 2020) est encore faible, comparé à celui du Maroc (0,50), du Kenya (0,55) ou de la Malaisie (0,61), traduisant ainsi des insuffisances dans la mise en place de services essentiels de qualité pour le développement du capital humain.

1.2.2.2.1 Emploi

Niveau faible et baissier du taux d'occupation

Le taux d'occupation, représentant la proportion de personnes en âge de travailler occupées, est de 33,7% en 2023 contre 37,5% en 2013, soit une baisse de 3,8%. Cette situation est essentiellement imputable au recul de l'occupation des hommes qui est passée de 56,6% à 48,2%. Celle des femmes est restée quasiment stable sur la période (environ 19,8%) et largement inférieure à celle des hommes. Les régions de Dakar (45%) et de Thiès (36,7%) enregistrent les plus forts taux d'occupation ; ce qui montre que, dans toutes les régions, moins de la moitié de la population en âge de travailler est occupée. Cette situation interpelle sur la diversité des opportunités économiques et de leur répartition dans le pays, de même que sur la qualité de l'environnement des affaires.

Des insuffisances dans le dispositif d'emploi

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et initiatives en faveur de l'emploi, les contraintes relevées portent sur l'absence d'un secteur privé dynamique et créateur d'emplois, le caractère peu incitatif du dispositif législatif et réglementaire, l'absence d'une politique nationale d'emploi ainsi que sur l'inexistence d'un système d'informations efficace sur le marché de l'emploi (SIME).

Par ailleurs, près de 60% des jeunes ne sont pas informés des projets et programmes qui leur sont dédiés, et seulement un (1) jeune sur dix (10) a bénéficié de leur soutien. De plus, le taux d'emploi informel est très élevé, avec trois (3) jeunes sur quatre (4) qui évoluent dans ce secteur.

Plus fondamentalement, les politiques publiques ne se focalisent pas, de manière optimale, sur la promotion de l'entreprise et du secteur privé avec, en soutien, la formation professionnelle et le financement pour booster l'emploi.

1.2.2.2. Éducation et formation

Une amélioration de la qualité de l'éducation malgré des disparités

Selon les résultats de l'enquête PASEC³⁸, le Sénégal est classé parmi les pays qui enregistrent les scores les plus élevés dans le groupe des pays concernés par cette évaluation. Ainsi, en mathématiques par exemple, avec 557,6 points, le Sénégal occupe la première position, soit un écart de 57 points par rapport à la moyenne des pays³⁹ ayant participé à l'évaluation PASEC de 2019. Aussi, a-t-il progressé de 11 points par rapport à l'évaluation de 2014. Cependant, des disparités persistent dans le secteur. En effet, en milieu rural, seule une (1) école sur trois (3) dispose d'électricité, contre 85,4% en milieu urbain. De même, le défaut d'accès à une eau courante et à des latrines dans les établissements en milieu rural constitue une barrière à l'éducation, notamment pour les jeunes filles. Le déficit de connectivité constitue également une contrainte de taille : seules 20,2% des écoles élémentaires publiques disposent d'une connexion internet.

Inefficience des politiques publiques dans l'Éducation

Les dépenses d'éducation ont fortement augmenté, ces dernières années, pour atteindre 5,5% du PIB en 2022, soit presque le quart du budget, dépassant certains pays comme la Côte d'Ivoire (3,5%) ou le Ghana (2,9%). Toutefois, ces dépenses se traduisent par des résultats en deçà des attentes, en termes d'accès à tous les niveaux. En effet, en 2022, le Taux brut de Scolarisation (TBS) au primaire s'est établi à 83,3% contre 94,6% pour la Côte d'Ivoire.

Le nombre d'années d'études qu'un enfant peut espérer suivre jusqu'à l'âge de 18 ans est de 7,3 années, contrairement à des pays comme le Pérou qui comptabilise 13 années ou le Kenya 11,6 années. Le même constat est fait par rapport aux années scolaires ajustées sur l'apprentissage, également faible. En effet, les années scolaires ajustées sur l'apprentissage au Sénégal sont de 4,8 ans en 2020, comparé à 7,8 ans dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 5 ans pour l'Afrique subsaharienne. Ces résultats mettent en évidence l'inefficience dans les dépenses publiques d'éducation.

Forte déperdition scolaire

La déperdition scolaire se traduit par les faibles taux d'achèvement au niveau des différents cycles. En 2022, une proportion de 35% des enfants inscrits au primaire n'a pas achevé leur cycle. Ce taux est de 58,2% au moyen et de 72% au secondaire. Ces résultats n'ont pas beaucoup évolué ces dernières années.

³⁸ Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN.

³⁹ 14 pays francophones d'Afrique subsaharienne : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon, Niger, Madagascar, RDC, Sénégal, Tchad et Togo.

Ils indiquent que le taux d'abandon est globalement élevé et progresse en fonction du cycle.

Plusieurs facteurs expliquent le niveau élevé de ces déperditions. Au primaire, les raisons les plus fréquentes sont le désintéressement vis-à-vis de l'école (22,6%), l'insuffisance de moyens financiers (21,7%) et l'échec scolaire (16,2%). En conséquence, une partie importante des élèves ne suit pas le cursus nécessaire permettant de développer leurs compétences.

Au secondaire, la raison la plus fréquemment évoquée pour justifier la déscolarisation est l'abandon ou l'échec scolaire (79,5%). Les autres causes les plus récurrentes sont le travail (18,5%) et le désintéressement vis-à-vis de l'école (18,0%). Dans les différents milieux de résidence, la même tendance est observée. Ainsi, la prise en charge de cette population hors circuit scolaire général constitue un enjeu de tout premier plan.

Face au niveau élevé de dépenses publiques dans l'éducation et au faible taux d'achèvement des cycles, il y a un réel besoin d'améliorer la qualité des dépenses et de responsabiliser davantage les acteurs à la base ainsi que les bénéficiaires.

Une conception du sport peu ambitieuse

Le sport constitue un élément important pour l'épanouissement des jeunes, ce qui a conduit les pouvoirs publics à lui accorder une importance particulière. Les initiatives développées jusque-là ont surtout concerné le développement des infrastructures, mais elles ont insuffisamment pris en charge le travail de fond indispensable sur les ressources humaines.

En effet, en dépit des investissements comme ceux consentis pour le Centre international d'Athlétisme de Dakar (CIAD), l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, l'Institut national supérieur de l'Éducation populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar et le Centre national d'Éducation populaire et sportive (CNEPS) de Thiès, la politique de développement des ressources humaines ignore la détection des talents.

La jeunesse regorge de potentialités dans le domaine du sport dont l'exploitation peut constituer une alternative, notamment pour le recyclage des jeunes ayant abandonné le cycle normal. Pour ce faire, le développement des programmes sportifs à l'école et le renforcement de la sélection des élèves vers les disciplines sportives constituent un enjeu pour le développement du capital humain et l'employabilité des jeunes.

Une faible valorisation de la culture, malgré ses potentialités

Le secteur culturel sénégalais est marqué, dans le passé, par l'organisation d'événements importants tels que le Premier Festival des Arts nègres et le

Festival de Jazz de Saint-Louis. Toutefois, ces événements ne sont plus organisés de façon régulière. En outre, le secteur est caractérisé par des entreprises qui emploient, pour la plupart, beaucoup de personnes, mais dont l'essentiel est informel⁴⁰ ; ce qui constitue un défi majeur à relever. De même, la préservation du patrimoine culturel, le financement et l'innovation pour une modernisation saine de la culture demeurent des enjeux importants à surmonter. Toutefois, ce secteur génère des recettes (12,5 milliards de francs CFA) considérables et des emplois (2 455)⁴¹.

Une insuffisance dans la prise en charge des personnes handicapées

L'analyse des référentiels de la politique éducative révèle que le Sénégal peine toujours à assurer la scolarisation des enfants et des jeunes vivant avec un handicap. En 2022, l'effectif des enfants vivant avec un handicap dans le préscolaire représente 4,2% de l'effectif total, soit 22 713 enfants. À l'Élémentaire, 221 006 élèves vivant d'un handicap sont recensés, soit environ 5,8% de l'effectif total (3 809 448 élèves)⁴². Ces derniers font toujours face à des obstacles multiples tels que l'insuffisance d'enseignants qualifiés pour ces groupes en fonction de leurs incapacités diverses, l'absence de structures pouvant les accueillir, en dehors de Dakar et Thiès, des difficultés d'orientation après le cycle fondamental et l'insuffisance du budget destiné à la production de la Carte d'Égalité des Chances.

Une faible intégration des « daaras » et des langues nationales

Le Sénégal a déployé des efforts importants dans la diversification des offres d'éducation et de formation (classes passerelles, écoles communautaires de base, « daaras » modernes, enseignement moyen professionnel, etc.). Malgré la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes analphabètes (PDEBJA, 2012-2025), le nombre d'enfants hors du système éducatif formel reste encore élevé, avec une proportion de 40,1% en 2023.

Une éducation encore faiblement tournée vers les TIC

Le développement du télé-enseignement pour rendre l'apprentissage continu, surtout en cas de crise, nécessite la création de conditions pour une bonne connectivité sur l'ensemble du territoire, en rendant universel l'accès à l'électricité, et surtout à l'internet, par la généralisation des salles multimédias dans les écoles et établissements, la formation du personnel à la pédagogie et à l'utilisation des outils numériques.

⁴⁰ Aperçu du poids des industries culturelles dans quelques pays où le français est la seule langue officielle.

⁴¹ Ministère de la Culture et de la Communication, Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses 2020-2022.

⁴² ANSD, 2023.

Le Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE) de 2022 fait état de 20,2% d'écoles élémentaires publiques disposant d'une connexion internet et de 59,2% pour le moyen général ; ce qui empêche de capter tout le potentiel sur le Numérique et les TIC.

Des résultats encore insuffisants, malgré les progrès réalisés dans la formation professionnelle

S'agissant de la formation professionnelle et technique (FPT), le taux d'accroissement des effectifs des apprenants est passé de 7,7% à 31,9% entre 2015 et 2023. Le pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT a également augmenté, passant de 6,7% en 2015 à 10,1% en 2023, pour une cible de 30% à l'horizon 2025.

Malgré les efforts consentis, la FPT ne parvient pas à récupérer une frange importante des élèves qui sortent de l'enseignement général. Cette situation s'explique, notamment, par le faible maillage du territoire en établissements de formation professionnelle et technique. De même, l'enseignement privé est axé généralement sur les formations tertiaires (Marketing, commerce international, logistique, comptabilité, etc.), alors que l'offre de formation technique adaptée aux besoins spécifiques des territoires est insuffisante.

La faiblesse du ratio du nombre d'apprenants pour 100 000 habitants, qui s'élève à 671 en 2023, témoigne de la difficulté de la FPT à adapter son offre au rythme de l'évolution démographique et à constituer une alternative pour la population hors circuit scolaire. En outre, l'insuffisance des ressources financières allouées à ce secteur, associée aux faiblesses dans le développement de synergies pour le parcours formation-insertion, constituent des contraintes de taille.

Des investissements en infrastructures dans l'enseignement supérieur toujours insuffisants

Dans l'enseignement supérieur, d'importants efforts ont été consentis par l'État pour améliorer les capacités d'accueil, particulièrement dans les Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (STEM), à travers la création de trois (3) nouvelles universités. Ainsi, en 2023, le Sénégal compte huit (8) universités publiques, cinq (5) Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) et plus de 150 Établissements privés d'Enseignement supérieur (EPES).

La population estudiantine en 2022 est de 269 556, avec un indice de parité de 0,96 en faveur des garçons. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a légèrement augmenté, passant de 1 145 en 2014 à 1 520 en 2022. De même, le taux brut de scolarisation s'est amélioré de 9,4 p.p., passant de 6,7% en 2015 à 16,1% en 2022. Toutefois, les progrès sont encore insuffisants et le ratio d'étudiants se situe toujours en deçà de la norme de l'UNESCO qui est de

2 000 pour 100 000 habitants. Les difficultés d'accès sont encore plus importantes dans les domaines relatifs aux STEM qui enregistrent les plus faibles taux. À cela, s'ajoute la faible diversification des offres qualifiantes permettant aux jeunes d'accéder au marché du travail.

Des capacités de recherche encore insuffisantes

Dans le domaine de la recherche, la première contrainte porte sur l'absence d'une politique nationale, malgré les initiatives prises, notamment la lettre de politique sectorielle de Développement de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2018-2022 qui vise la dynamisation de la R&I, ainsi que la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CNAES) comme plateforme qui ambitionne d'équiper les centres de recherche, de mettre en place un cadre de coopération entre le secteur privé et les universités, et de définir des stratégies performantes de diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation. Les dépenses en recherche et développement sont faibles et toujours en deçà de la norme minimale de 1% du PIB (0,6% du PIB en 2015). Les initiatives publiques de recherche et développement concernent essentiellement le domaine agro-alimentaire, avec l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) et l'Institut de Technologie alimentaire (ITA) et, dans une moindre mesure, le soutien aux universités publiques et aux laboratoires, notamment dans le domaine médical et pharmaceutique.

1.2.2.2.3. Santé

Des performances appréciables, malgré des défis persistants

Concernant la santé, les performances du Sénégal se sont globalement améliorées, à l'image de l'espérance de vie à la naissance qui s'est établie à 68,9 ans en 2023 à la faveur de la baisse de la mortalité. En effet, la proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié est passée de 53 % en 2015 à 94 % en 2023, pour une cible de 100 % ; ce qui a contribué à une baisse significative de la mortalité maternelle de 315 à 216 décès pour 100 000 naissances vivantes (NV) entre 2015 et 2023⁴³. Quant au ratio de mortalité néonatale, il est resté stable à 23 pour 1 000 NV entre 2015 et 2023. Le pays a également fait des progrès dans la lutte contre les morbidités, avec une réduction significative de l'incidence du paludisme qui est passée de 21,9 ‰ en 2019 à 9,5 ‰ en 2023, à la faveur de la mise en œuvre du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS) 2019-2028.

⁴³ RGPH, 2023.

Malgré ces avancées, le Sénégal reste confronté à la problématique des maladies émergentes, en particulier celles non transmissibles (MNT), et à des difficultés dans la prise en charge des urgences sanitaires. Parmi ces pathologies, l'hypertension (30% en 2022) et les maladies cardiovasculaires (17%) représentent la plus grande proportion, suivies du cancer (6%), des maladies respiratoires chroniques (3%) et du diabète (près de 4%).

Un déficit infrastructurel en dépit des progrès réalisés

Sur le plan des infrastructures sanitaires, le maillage du territoire s'est renforcé et le pays compte 40 Établissements publics de Santé (EPS) de niveaux 1, 2 et 3 en 2022 (dont 4 non-hospitaliers), dont 40% situés dans la région de Dakar. Outre les EPS, le Sénégal dispose de 114 centres de santé, 1 584 postes de santé et 2 197 cases de santé⁴⁴. L'offre privée de soins est composée de 3 337 structures sanitaires (SPS). Toutefois, le pays accuse encore un retard concernant le nombre de lits d'hospitalisation. En 2019, le ratio était de sept (7) lits pour 10 000 habitants, mais il a évolué pour atteindre environ neuf (9) en 2022, restant toujours très loin de la norme de l'OMS⁴⁵, et en deçà de la performance des pays à revenu intermédiaire.

Une répartition spatiale inégale du personnel

La répartition du personnel sanitaire est caractérisée par une disparité spatiale notable. Le secteur compte un total de 21 337 agents, dont 68% de spécialistes concentrés dans la région de Dakar, 8% à Thiès, 5% à Ziguinchor et 5% à Diourbel. Comparé au ratio international qui est d'un (1) médecin pour 10 000 habitants, celui du Sénégal est encore faible (0,09 médecin pour 10 000 habitants).

Une malnutrition chronique affectant beaucoup d'enfants

La malnutrition chronique touche 18% des enfants de moins de cinq (5) ans, dont 4% sous sa forme sévère⁴⁶. Cette pathologie affecte autant les filles que les garçons, quels que soient le milieu de résidence et la région. En effet, le retard de croissance touche 21% des enfants en milieu rural, contre 12% en milieu urbain, en 2023.

La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq (5) ans a légèrement augmenté, passant de 15,5% en 2015 à 16% en 2023. Il en est de même de la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants

⁴⁴ Rapport de suivi de la carte sanitaire 2022.

⁴⁵ Selon l'Organisation mondiale de la santé, une densité de lits d'hôpitaux inférieure au seuil de 25 pour 10 000 peut être synonyme de contraintes sérieuses dans l'accès aux soins hospitaliers secondaires et tertiaires.

⁴⁶ EDS continue, 2023.

de moins de cinq (5) ans (émaciation) qui est passée de 8% à 10,2% sur la même période.

Par ailleurs, la malnutrition maternelle est très répandue, surtout chez les adolescentes. On estime que 54% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 22% d'entre elles, âgées de 15 à 49 ans, sont atteintes d'insuffisance pondérale. Aussi 35% des adolescentes âgées de 15 à 19 ans souffraient-elles d'insuffisance pondérale⁴⁷.

En revanche, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 à 59 mois a baissé entre 2015 et 2023, passant de 20,5% à 17,5%.

1.2.2.3. Protection sociale

Des progrès remarquables, avec des résultats en deçà des objectifs

Ces dix (10) dernières années, des avancées ont été notées dans le cadre de la protection sociale⁴⁸ à travers plusieurs initiatives. C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) a progressé, passant en moyenne de 226 076 entre 2014 et 2018 à 260 898 sur la période 2019-2023, pour une cible de 300 000 bénéficiaires, soit un taux de réalisation de 87%. Concernant la Carte d'Egalité des Chances, le nombre de bénéficiaires est passé de 33 611 en moyenne sur la période 2014-2018 à 66 784 entre 2019 et 2023.

S'agissant de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le taux a légèrement augmenté de 6 p.p., passant de 48,0% entre 2014 et 2018 à 53,6% entre 2019 et 2022. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine, avec 676 mutuelles de santé opérationnelles et 3,9 millions de personnes assurées. De plus, deux (2) millions de bénéficiaires « non-cotisants » étaient couverts par les mutuelles de santé communautaires en 2021. Le Plan Sésame a couvert 303 113 individus en 2022. Cependant, le caractère volontaire de l'adhésion ne facilite pas l'enrôlement de tous les ayants-droits.

Un faible niveau de couverture sociale des travailleurs

Le nombre de cotisants aux institutions de prévoyance sociale a augmenté entre 2018 et 2021, passant de 456 096 à 509 963. Toutefois, rapporté à la population active, le taux de couverture sociale est resté en deçà de 10%. Il s'y ajoute que seules 15% des personnes âgées bénéficient d'une pension de

⁴⁷ ANSD, 2018.

⁴⁸ Le Sénégal a ratifié la Convention 102 de l'OIT qui comprend neuf (9) branches que sont : Soins médicaux, Prestations de santé, Prestations de chômage, Prestations de vieillesse, Prestations d'accidents du travail, Allocations familiales, Prestations de maternité, Prestations d'invalidité, Prestations de survivants.

retraite. Par ailleurs, entre 2018 et 2021, la couverture du risque maladie est passée, respectivement, de 21,9% à 36,3%.

Parmi les contraintes à la protection sociale identifiées, figurent l'absence d'une pension minimale pour les personnes âgées non bénéficiaires de pension de retraite et la faible, voire l'absence de couverture des travailleurs du secteur informel. On note également l'absence d'immatriculation de toute la population afin d'inciter à la souscription à des régimes d'assurance maladie ou pour le ciblage des populations vulnérables.

Le Système de Protection sociale (SPS) est confronté à plusieurs défis, principalement liés à la non-signature de certains décrets d'application de la loi d'orientation sociale relative à la Promotion et à la Protection des Droits des Personnes handicapées, à des retards dans la mise en place de programmes d'extension et à des problèmes de ciblage des bénéficiaires.

1.2.2.4. Eau, Assainissement et Électricité

Accès universel à l'eau potable à portée de main, malgré des disparités

Des efforts appréciables ont été réalisés depuis quelques décennies en matière d'accès à l'eau potable. En 2023, le Sénégal enregistre un taux d'accès global à l'eau potable de 90,1%, à la faveur d'une évolution notable de l'accès en milieu rural qui est passé de 72,8% en 2013 à 82,5% en 2023. Cependant, des inégalités d'accès sont notées. En effet, 36,7% des personnes les plus pauvres n'ont pas accès à l'eau potable et 17,3 % des ménages les plus pauvres mettent plus de 30 minutes pour accéder à un point d'eau⁴⁹.

La tarification en milieu rural et la réduction des disparités demeurent les principaux enjeux dans le secteur.

Par ailleurs, au regard de la pression démographique et des phénomènes climatiques, la gestion efficiente de la ressource, par les communautés et dans la durabilité, reste un défi.

Des efforts insuffisants dans l'assainissement, notamment dans les régions orientales et méridionales

En matière d'assainissement, en 2023, seuls 60,8% des ménages disposent d'un accès amélioré (à partir d'ouvrages non partagés). La proportion de ménages urbains disposant de toilettes améliorées est de 63,5% alors qu'elle est de 56,2% en milieu rural.

Cependant, par rapport aux toilettes partagées, le taux d'accès global est de 29,3%, s'établissant à 31,9% en milieu urbain contre 23,6 pour le milieu rural. La

⁴⁹ EHCVM 2021, SES ANSD 2022.

moitié des régions présente un taux d'accès amélioré compris entre 53,4% et 83,1%. Par contre, Sédhiou, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Ziguinchor, Matam et Kolda disposent d'un taux inférieur à 30%.

L'accès universel à l'électricité non encore atteint, malgré des résultats appréciables

L'accès universel à l'électricité reste un prérequis pour améliorer la qualité de vie des populations. La proportion de la population ayant accès à l'électricité a considérablement augmenté, passant de 62% en 2015 à 74,4% en 2023. De plus, 44 % des ménages les plus pauvres ont accès à l'électricité⁵⁰.

Des progrès importants ont été notés en matière d'électrification rurale, avec un taux qui a quasiment doublé, allant de 24,2% à 40,5% entre 2013 et 2023. La puissance installée a progressé entre 2014 et 2022, évoluant de 898 MW à 1 814,4 MW, soit un doublement de celle-ci sur la période. La part des énergies renouvelables dans la puissance installée a substantiellement crû, évoluant de 3% en 2016 à 30% en 2022.

Malgré ces performances, l'atteinte de l'accès universel à l'électricité est confrontée à des difficultés liées, entre autres, à l'étroitesse de la demande due aux revenus limités des ménages ruraux, mais aussi à la faible densité en zone rurale. La baisse du coût de l'électricité demeure encore le défi majeur, malgré les fortes subventions dans le secteur de l'énergie.

1.2.2.5. Habitat et cadre de vie

Des logements de plus en plus inaccessibles

En matière d'habitat, l'urbanisation galopante (54,7%⁵¹ de la population en 2023, contre 45% en 2014) renforce la forte demande en logements. Cette urbanisation est favorisée par un croît démographique important (2,9%) et un exode rural qui engendre le développement de bidonvilles en l'absence d'une politique d'accueil des migrants en zone urbaine avec les biens et services publics de qualité nécessaires. Le déficit total de logements est estimé à 300 000 unités, dont environ 150 000 à Dakar, avec une demande additionnelle de 12 000 par an, alors que la fourniture est estimée à moins de 7 000⁵² unités par an.

Les contreperformances de ce sous-secteur sont liées à l'inexistence d'un écosystème assez solide de la construction, malgré les réformes entreprises pour accompagner la production massive de logements. D'autres contraintes

⁵⁰ EHCVM 2021, SES ANSD 2022.

⁵¹ Cf. RGPH-2023.

⁵² CAHF (2018). Financement du logement en Afrique, Examen des marchés du financement du logement.

portent sur la faible maîtrise de la problématique foncière, la cherté des coûts d'aménagement, le caractère onéreux des matériaux de construction ainsi que des difficultés d'accès au financement des primo-accédants.

1.2.2.6. Équité sociale

Des inégalités territoriales persistantes

Le Sénégal est un pays qui aspire à atteindre un niveau de développement satisfaisant en prenant en compte tous les besoins de base de la société. Dans cette dynamique, plusieurs programmes orientés sur l'inclusion sociale, l'équité territoriale et le développement communautaire ont été mis en œuvre.

L'indicateur synthétique des réseaux et territoires (ISRT), composé de quatre (4) sous-dimensions (urbanisation, migration, infrastructures et flux financiers), renseigne sur les disparités territoriales entre les différentes régions du pays. L'indice de Dakar (0,645) est le double de la moyenne nationale (0,29). Outre Dakar, seules les régions de Ziguinchor, Thiès, Diourbel et Kaolack enregistrent un score supérieur à la moyenne nationale.

Sur la période 2017-2024, le Gouvernement a mis en place plusieurs programmes de renforcement de l'équité sociale et territoriale, comme le PUMA qui a permis de réaliser 455 infrastructures et équipements sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, jeunesse, électrification, etc.)⁵³.

En outre, entre 2015 et 2023, le PUDC a facilité la construction de 827 km de pistes rurales pour désenclaver 844 villages, électrifier 862 villages et mettre en service 346 systèmes hydrauliques pour desservir 17 880 villages en eau potable. Par ailleurs, ce programme a pu déployer 5 378 équipements de transformation post-récolte au profit de populations rurales dans 4 903 villages pour alléger la pénibilité des travaux des femmes. Ce faisant, les chantiers du programme, dans certains de ces volets d'interventions, ont permis de créer 27 058 emplois, dont 6 990 fixes.

Les résultats obtenus par le PUDC touchent plus de 1 936 300 bénéficiaires directs en milieu rural. Ce qui constitue une contribution significative à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux services sociaux de base⁵⁴.

Quant au PROMOVILLES, il a favorisé la réalisation de 209 km de voiries aménagées et l'installation de 4 308 lampadaires, et assuré des services d'assainissement⁵⁵ à 1 061 252 bénéficiaires directs.

⁵³ <https://www.puma.sn/les-realizations/>

⁵⁴ PUDC, Rapport annuel d'activités, 2023.

⁵⁵ <https://promovillesenegal.sn/bilan-global/>

Toutefois, il y a lieu de rationaliser et d'intensifier les programmes de promotion de l'équité pour assurer un développement harmonieux du territoire.

Des inégalités de genre toujours persistantes

Depuis 1982, plusieurs stratégies relatives à la promotion de la femme ont été élaborées⁵⁶. En dépit de ces initiatives entreprises par l'État, l'indice d'inégalité de genre reste toujours élevé (0,505 point) ; ce qui classe le pays à la 129^e place sur 166 pays en 2022. S'agissant des questions d'emploi, la disparité entre hommes et femmes demeure persistante, avec 60,3% des hommes en âge de travailler disposant d'un emploi, contre seulement 30,5% chez les femmes⁵⁷.

Les inégalités sociales sont essentiellement dues à un accès différencié des citoyens à une éducation de qualité ; ce qui limite les opportunités d'emplois et de revenus, et entraîne une discrimination sur le marché du travail.

1.2.2.7. Environnement et développement durable

Le Sénégal reste vulnérable à une variété de chocs et risques environnementaux, sécuritaires et économiques qui peuvent avoir un impact négatif significatif sur l'économie.

L'enjeu climatique et les catastrophes, une préoccupation de taille

Le Sénégal fait face à une multitude de risques et de catastrophes, du fait des nombreux aléas d'origine naturelle ou anthropique (inondations, sécheresse, épidémies, incendies, accidents routiers ou de travail). L'explosion de l'usine de la SONACOS (1992), le naufrage du bateau le Joola (2002), la pandémie de la COVID-19, les innombrables épisodes de sécheresse et d'inondation sont autant d'exemples de catastrophes enregistrés par le pays au cours des dernières décennies.

Concernant les chocs environnementaux, sur la période 1950-2021, la température du pays a augmenté, en moyenne, de 1,52°, passant de 28,11°C à 29,63°C.

Les pluies sont de plus en plus intenses et de fortes variabilités. En raison de l'augmentation du niveau de la mer, l'érosion côtière entraîne des pertes socio-économiques et environnementales sur **le littoral où se trouvent des villes, dont les activités économiques contribuent à hauteur de 68% du PIB**⁵⁸.

Pollutions marines et atmosphériques en hausse

⁵⁶ Le 1^{er} Plan d'action de la Femme en 1982, du 2^e Plan d'action de la Femme en 1996, de la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG 2005-2015) et de la SNEEG 2016-2026.

⁵⁷ ANSD, 2021.

⁵⁸ Ministère des Finances et du Budget, 2022 : Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025.

L'évolution des particules fines, en moyenne de 63,33 µg/m³/an⁵⁹, est largement au-dessus de la norme de l'OMS qui est de 5 µg/m³/an, entraînant des pollutions atmosphériques. Concernant le milieu marin, les risques de pollution deviennent importants. Par ailleurs, les activités d'exploitation et le déversement clandestin de quantités inconnues d'eaux de ballast et d'huiles mortes affectent l'écosystème marin. À cela, s'ajoutent les déchets industriels et plastiques directement déversés en mer, avec des conséquences désastreuses dans l'écosystème marin. En perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz, cette pollution risque de s'accroître, avec ses effets néfastes sur l'environnement. En rapport avec ces éléments, les systèmes de veille et d'alerte, mais aussi de sensibilisation, méritent d'être davantage adressés.

Face à cette situation, l'État a adhéré à l'initiative « Global Shield Against Climate Risks »⁶⁰ depuis octobre 2023, après le Fonds vert Climat en 2015.

1.2.2.8. Urbanisation et aménagement du territoire

Une urbanisation en tendance haussière

Les risques d'inondations font partie des aléas les plus fréquents et les plus dévastateurs au Sénégal. Ils s'expliquent par une insuffisante maîtrise de l'urbanisation, se traduisant par une occupation anarchique de l'espace urbain (à des fins d'habitat, industriels, commerciaux, etc.) et des modes de construction qui réduisent l'infiltration naturelle des eaux de pluie. À cela, s'ajoutent un déficit d'assainissement, en particulier celui des eaux pluviales, et la méconnaissance ou l'insouciance face aux enjeux environnementaux.

La maîtrise de l'accompagnement de l'urbanisation au niveau des villes côtières, dans un contexte de changement climatique, représente un enjeu de politique économique majeur. Le Sénégal pourrait perdre jusqu'à 8% de son PIB d'ici à 2030 en raison des effets des changements climatiques⁶¹. Également, les événements extrêmes liés à l'eau et à la pollution coûtent au Sénégal plus de 10% du PIB chaque année⁶². Les coûts des inondations associés aux dommages sur les infrastructures et l'habitat, mais également aux décès prématurés, ont été estimés à 6,3% du PIB⁶³, tandis que le coût d'une année de sécheresse est de l'ordre de 500 millions de dollars US, soit l'équivalent de 3% du PIB agricole.

⁵⁹ Ministère des Finances et du Budget, Budget Vert 2025, « Pour une prise d'initiatives afin de répondre aux défis urgents relatifs aux changements climatiques ».

⁶⁰ Bouclier mondial contre les risques climatiques.

⁶¹ Sénégal : les dommages du dérèglement climatique, octobre 2022, <https://www.cncd.be/senegal-les>

⁶² Banque mondiale (2022).

⁶³ Rapport Pays BAD, 2023.

Encadré 2 : Forte corrélation entre l'urbanisation et l'activité économique

L'urbanisation est devenue une mégatendance. En effet, près de 56% de la population mondiale vit en zones urbaines. Cette tendance risque de doubler pour atteindre 66% d'ici à 2050⁶⁴. En Afrique, le taux d'urbanisation a presque triplé entre 1950 et 2018 (14% à 40%). Cette attraction pour les villes se justifie par les opportunités de revenus, de meilleures conditions sociales, la disponibilité de l'emploi et des infrastructures, un environnement favorable à l'implantation des entreprises, la qualité de vie, etc.

Les villes sont le cœur de la croissance économique. Elles génèrent 80%⁶⁵ du PIB mondial et sont le lieu d'implantation des industries, des services, des infrastructures structurantes, des services sociaux de base, etc.

Le degré d'urbanisation d'un pays est devenu un indicateur de richesse. En effet, les régions les plus développées enregistrent des taux d'urbanisation supérieurs à 60%. Par exemple, l'Amérique et l'Europe présentent des taux de près de 75%. Cette tendance est la même pour les villes, les plus urbanisées présentant des niveaux d'activités économiques importants. Les villes telles que Paris, Londres, Hong Kong, Tokyo, Singapour regroupent une population et un niveau d'activité économique important. Ce lien pourrait s'expliquer par le fait que l'urbanisation favorise la demande, l'innovation et le développement de l'industrie, lorsque le niveau d'investissement est suffisant. Ainsi, l'urbanisation pourrait favoriser l'intensification de la production par le biais de la productivité et de l'innovation.

Des disparités prononcées dans l'aménagement du territoire national

Le Sénégal dispose d'un Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT), dont l'objectif est de promouvoir le développement à partir de ses territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités. Toutefois, le pays est caractérisé par des déséquilibres territoriaux importants entre les régions. En effet, la région de Dakar, qui s'étend sur 550 km², soit 0,3% de la superficie totale, concentre 46% de la richesse nationale.

Cette concentration renforce les déséquilibres territoriaux qui émanent, en bonne partie, des dotations en matière d'infrastructures et de services publics de qualité. Cependant, l'ambition du PNADT de procéder à un aménagement bien pensé, structuré autour de métropoles d'équilibre pour un développement territorialisé, peine à être réalisée.

⁶⁴ Banque mondiale, 2023.

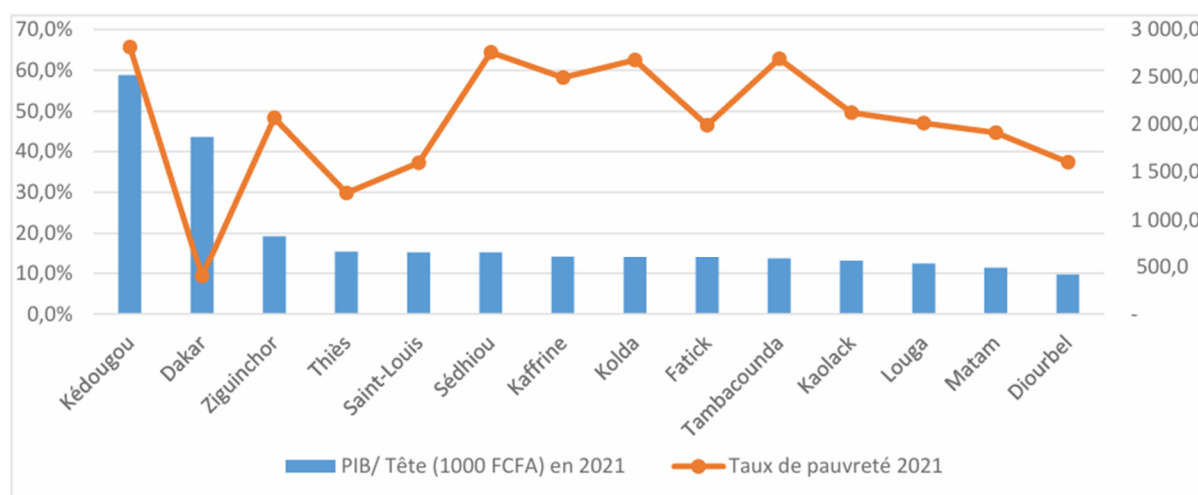
⁶⁵ Banque mondiale, 2023.

De fortes disparités économiques entre les terroirs

L'estimation des PIB régionaux⁶⁶ montre une plus grande activité dans la zone Ouest du pays et, dans une moindre mesure, dans le Nord. Au titre de l'année 2022, la région de Dakar, à elle seule, concentre 46,2% de la richesse nationale. Elle est suivie, de loin, par les régions de Thiès (11,1%) et de Diourbel (5,1%). Globalement, les cinq (5) régions que sont Dakar, Thiès, Diourbel, Saint-Louis (4,7%) et Kaolack (4,5%) représentent 71,5% du PIB national. Il est à noter qu'à l'exception de Diourbel, toutes les quatre (4) régions ont accès à la mer.

Par ailleurs, le développement d'une politique industrielle basée sur l'exploitation des ressources naturelles ne garantit pas systématiquement l'amélioration du bien-être des populations. En effet, la région de Kédougou, spécialisée dans la production industrielle de l'or, dispose, certes, du niveau de PIB/tête (2 520 000 francs CFA) le plus élevé dans le pays, mais elle enregistre l'un des taux de pauvreté les plus importants (65,7%).

Figure 17 : PIB/hbt et taux de pauvreté par région en 2021



Source : ANSD, 2024

Les estimations effectuées sur la base de données satellitaires confirment ce classement et relèvent le poids important des départements de Dakar, Thiès, Mbour et Mbacké.

Ces fortes disparités s'expliquent, en partie, par un manque de cohérence territoriale dû à des insuffisances dans l'aménagement du territoire. Ces considérations sont étroitement liées à la gestion du foncier au niveau territorial, avec des CT confrontées à des problèmes d'extension dans les zones urbaines et d'autres disposant de terres non exploitées, particulièrement dans les zones rurales.

⁶⁶ Estimation des PIBs régionaux (ANSD), 2024.

1.2.2.9. Diaspora sénégalaise

Une diaspora sous valorisée

La diaspora sénégalaise est estimée à environ 700 000 personnes, soit 4% de la population en 2020⁶⁷. Une part importante de cette diaspora (54%) est établie dans les pays de l'OCDE⁶⁸, avec une masse importante de population active, soit 9 sur 10 (entre 15-64ans). Cette dernière est nettement plus instruite que l'ensemble de la population sénégalaise. Toutefois, par rapport aux autres émigrés originaires des autres pays de l'UEMOA, à l'exception du Mali et de la Guinée Bissau, le nombre de sénégalais de l'extérieur disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur est relativement faible.

Par ailleurs, 61% des émigrés sénégalais, vivant dans les pays de l'OCDE, ont un emploi, avec une part plus importante pour ceux ayant un niveau d'éducation plus élevé, environ 73%. Cependant, seuls respectivement 9,2% et 8,7% de ces émigrés occupent un emploi de profession intermédiaire ou de profession intellectuelle et scientifique, contre plus de 30% ayant une profession élémentaire (vendeurs ambulants et aides ménagères), en 2020⁶⁹.

Malgré cette situation, les envois de fonds sont estimés à environ 10,5%⁷⁰ du PIB, permettant de contribuer aux efforts de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Cette manne financière est supérieure aux Investissements directs étrangers (IDE), mais faiblement orientée vers les secteurs productifs.

L'analyse de la situation sociale du Sénégal fait, globalement, ressortir des difficultés persistantes relatives à un système éducatif ne répondant pas suffisamment aux besoins du marché du travail, à des insuffisances dans la gouvernance du système de protection sociale et à la déperdition des ressources publiques liée à la faiblesse du Système d'Information et de Gestion au niveau des programmes sociaux (Éducation, Santé, Protection sociale, etc.). Il convient également de souligner que les secteurs sociaux souffrent d'un déficit de financement, à l'origine de certaines contreperformances ; ce qui appelle à réinventer de nouveaux modèles de gouvernance plus adaptés. Il est, cependant, à noter que les indicateurs sociaux sont, en général, meilleurs en zone urbaine qu'en zone rurale, soulevant la question de l'arbitrage géographique sur les ressources limitées à investir et la manière de le faire.

En outre, le Sénégal fait face à des défis environnementaux énormes, essentiellement liés aux effets néfastes du changement climatique, particulièrement sur le secteur primaire. Aussi de fortes disparités économiques entre terroirs ont-elles entraîné une urbanisation galopante, fruit d'une migration interne de la zone rurale vers les grandes villes. Il s'y ajoute une faible implication de la diaspora dans l'investissement productif.

⁶⁷ OCDE (2022), Panorama de l'émigration sénégalaise, Talents à l'étranger, Éditions OCDE, Paris

⁶⁸ Panorama de l'émigration sénégalaise © OCDE 2022.

⁶⁹ OCDE (2022), Panorama de l'émigration sénégalaise, Talents à l'étranger, Éditions OCDE, Paris.

⁷⁰ l'Afford (2021).

I.2.3. GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

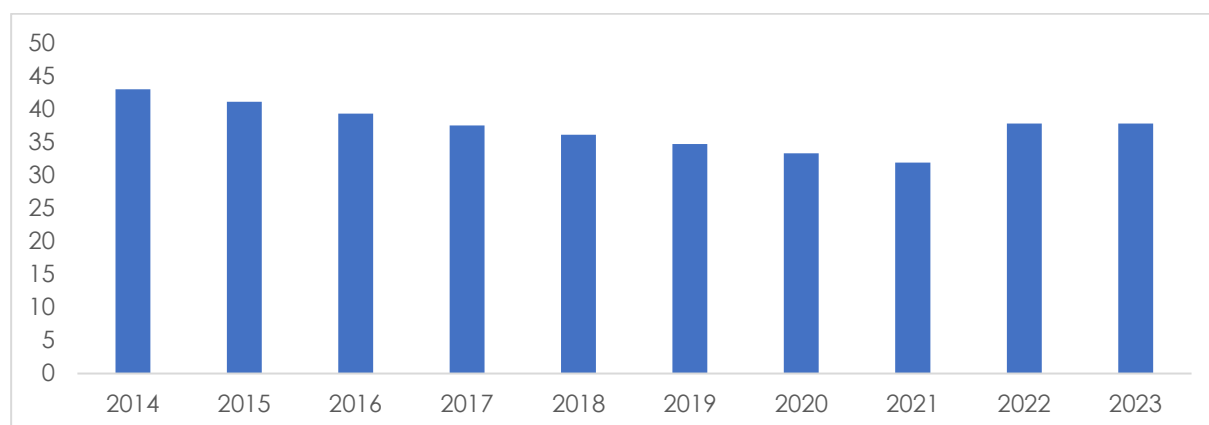


I.2.3.1. Administration publique

Confiance dans l'Administration en baisse

La confiance des citoyens dans l'Administration s'est fortement détériorée, ces dernières années, malgré les efforts déployés, entre autres, dans le cadre du Programme national de Bonne Gouvernance (PNBG) et du Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA). En effet, il est noté une baisse de 5,2 points de la perception des citoyens de l'Administration publique⁷¹, allant de 43 en 2014 à 37,8 en 2023.

Figure 18 : Perception des citoyens de l'Administration publique



Source : IIAG, 2022

Ce manque de confiance s'explique, en partie, par les problèmes de gestion notés dans de nombreuses structures du secteur parapublic aux effectifs pléthoriques et pas toujours très qualifiés à l'origine de déperditions de ressources.

Un chevauchement des missions de certaines structures de l'Administration publique

L'Administration publique centrale est marquée par une multitude de structures ne répondant pas toujours aux normes et un chevauchement de

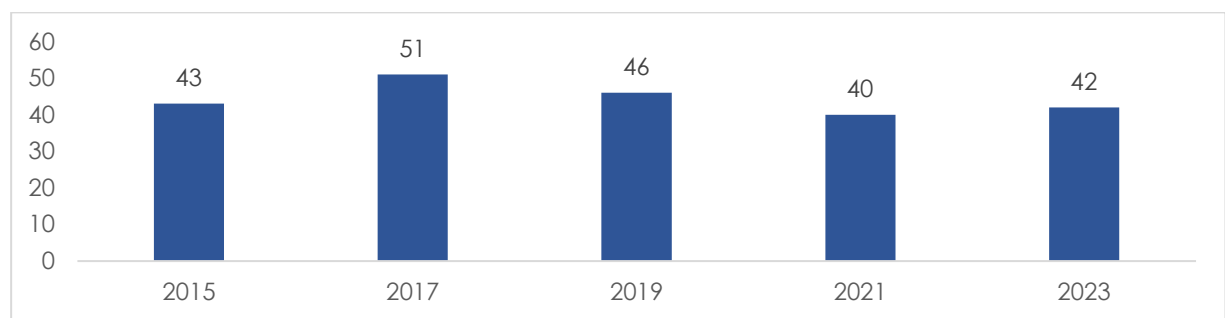
⁷¹ Il évalue l'opinion des citoyens sur la mesure dans laquelle il est facile d'obtenir les pièces d'identité dont ils ont besoin. L'indice est compris entre 0 et 100, plus il est proche plus les résultats sont meilleurs.

missions entre certaines entités. Cette situation est susceptible de rendre inefficaces les interventions du Gouvernement. Elle a comme conséquences des conflits de compétences, une prolifération des centres de décision, un gaspillage de ressources financières et une difficulté dans la coordination de l'action administrative et gouvernementale.

Un recul de la transparence budgétaire

L'indice sur le budget ouvert, qui mesure la transparence budgétaire, a enregistré une baisse de 17,6% sur la période 2017-2023. Cette contreperformance est, principalement, imputable à la non-publication, depuis 2017, de certains documents tels que la revue en milieu d'année, les rapports de fin d'année et d'audit en 2021. À cela, s'ajoutent la faiblesse des contrôles juridictionnels et parlementaires et des retards observés dans le vote de la loi de règlement, le non-respect de certaines procédures de passation des marchés publics la faible prise en charge, voire l'absence de la reddition des comptes.

Figure 19 : Transparence budgétaire⁷² au Sénégal (budget ouvert)



Source: International budget Partnership, 2023

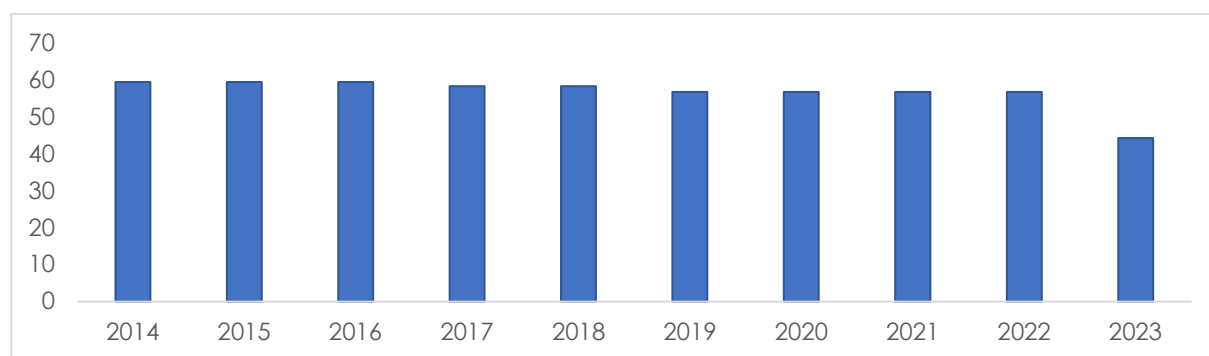
1.2.3.2. Gouvernance politique et judiciaire

Une justice à l'indépendance controversée

L'indice de l'indépendance judiciaire⁷³ a évolué de 59,5 à 44,3 entre 2014 et 2023, soit une baisse de 15,2 points. Cette situation traduit à la fois la faiblesse de l'indépendance de la justice et sa détérioration au cours des dix (10) dernières années.

⁷² Publication dans les délais précis de 8 documents budgétaires essentiels (le rapport préalable au budget, le projet de budget de l'exécutif, le budget voté et approuvé, les rapports en cours d'année trimestriels ou mensuels, la revue de milieu d'année, le rapport de fin d'année, le rapport d'audit annuel et le budget citoyen). Il est compris entre 0 et 100, et plus il est proche de 100 plus la transparence budgétaire est effective.

⁷³ Il évalue dans quelle mesure la Cour suprême, les tribunaux et les juges sont indépendants (indice Mo-Ibrahim). L'indice est compris entre 0 et 100, et plus il est proche de 100 plus le système judiciaire est indépendant.

Figure 20 : Indépendance du système judiciaire

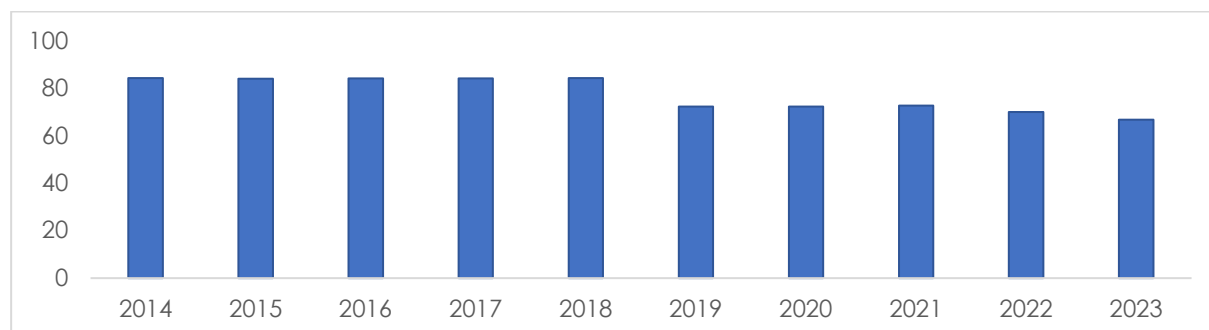
Source : IIAG, 2024

Une perception de la corruption, toujours non reluisante

La perception de la corruption dans le secteur public, au Sénégal, était globalement stable entre 2016 et 2023. L'indice de perception de la corruption est resté autour d'une moyenne de 44, soit dans la ligne rouge. Au niveau mondial, le Sénégal est passé de la 67^e place en 2018 à la 70^e en 2023 sur 180 pays. En Afrique subsaharienne, il est passé de la 8^e à la 7^e position sur la même période.

Une gouvernance politique en recul

Les règles du jeu démocratique qui devraient assurer aux électeurs, aux candidats et aux partis politiques une égalité de chances, une législation électorale stable et conforme aux normes internationales, n'ont pas toujours été respectées. En effet, il a été noté une baisse de l'indice de l'intégrité⁷⁴ des élections, qui est passé de 84,2 en 2014 à 66,7 à 2023, soit une baisse de 17,5 points. Cette évolution témoigne, notamment, de faiblesses structurelles et de défis persistants dans la gestion des processus électoraux, même si le Sénégal maintient encore des acquis non négligeables et demeure une vitrine de la démocratie en Afrique.

Figure 21 : Intégrité des élections

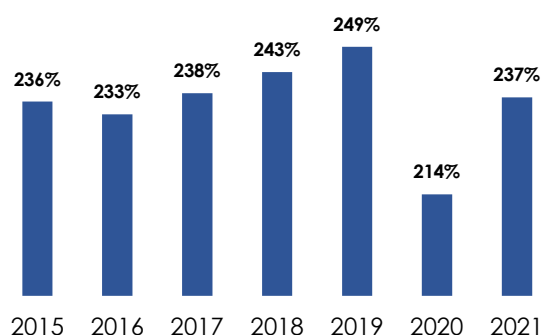
Source : IIAG, 2024

⁷⁴ Il évalue dans quelle mesure les élections sont libres et transparentes, et organisées régulièrement sans qu'il ne se produise aucune irrégularité, ni aucune violence.

Une population carcérale élevée

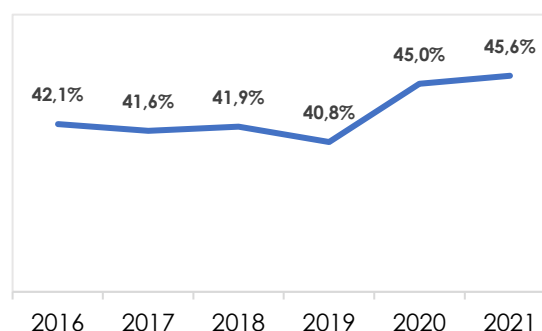
La population carcérale est élevée, avec un taux d'occupation des structures de détention⁷⁵ de l'ordre de 237% en 2021⁷⁶, en raison notamment du déficit d'établissements pénitentiaires (37) et de l'insuffisance du personnel à l'origine d'un nombre important de dossiers en instance de jugement (46% en 2021) et en tendance haussière depuis 2016. Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants a baissé de 6,27%, évoluant de 3,20 à 3 entre 2015 et 2023. Cette diminution est également constatée chez les auxiliaires de justice. S'agissant du nombre de greffiers par magistrat, il s'est établi à 0,87 en 2023, largement inférieur à la norme généralement admise (2 greffiers pour 1 magistrat)⁷⁷. Par ailleurs, les établissements pénitentiaires sont caractérisés par leur vétusté.

Figure 22 : Taux d'occupation des établissements pénitentiaires



Source : Ministère de la Justice. RAC, 2022

Figure 23 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement



Une détérioration continue de l'État de droit

L'indice d'État de droit⁷⁸ du Sénégal a connu une nette détérioration entre 2014 et 2022, passant de -0,08 à -0,26. Également, sur les six (6) composantes de la gouvernance⁷⁹, les contreperformances du pays sont à trouver dans le domaine de la « Qualité de la réglementation » et de « l'État de droit ». Ces résultats démontrent des problèmes relatifs essentiellement au non-respect des

⁷⁵ Il est mesuré par le rapport entre la population carcérale et la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires.

⁷⁶ La détention et la possession de drogue sont fréquentes : 30,4 % sont arrêtés pour vol et recel, 20,1 % pour détention de chanvre indien et 3,7 % pour trafic de drogue, soit 54,2 % au total pour des infractions liées à la drogue ou au vol.

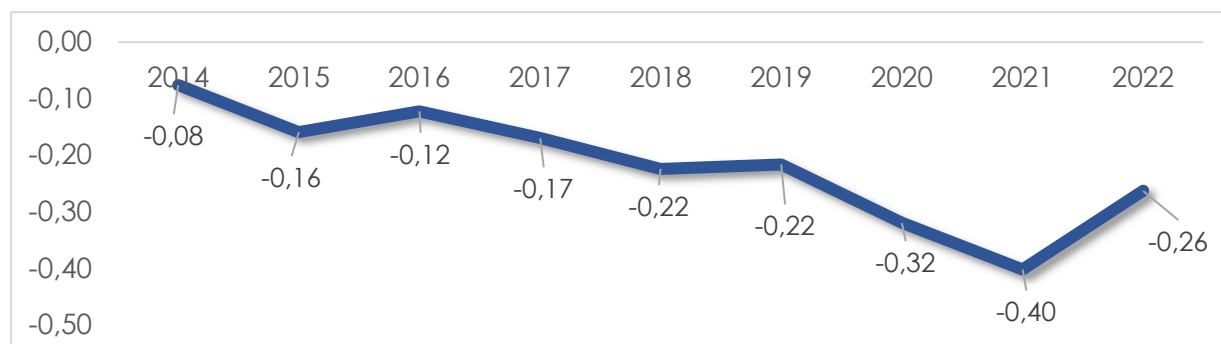
⁷⁷ LPSD, Ministère de la Justice, 2018-2022.

⁷⁸ Il rend compte de la mesure dans laquelle les agents ont confiance dans les règles de la société et les respectent, en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété, la police et les tribunaux, ainsi que la probabilité de criminalité et de violence. L'indice est compris entre -2,5 et 2,5, et plus il est proche de 2,5, plus les résultats sont meilleurs.

⁷⁹ Les six composantes sont : Voix et responsabilité, État de droit, qualité de la réglementation, efficacité du gouvernement, contrôle de la corruption et Stabilité politique et absence de violence/terrorisme.

droits de propriété, à la mauvaise qualité de l'exécution des contrats, à la faiblesse de la confiance dans la police et les tribunaux.

Figure 24 : Indice d'État de droit



Source : WGI, 2023

1.2.3.3. Gouvernance territoriale

Gouvernance territoriale inachevée

En dépit des efforts mobilisés dans le cadre de l'Acte III de la Décentralisation pour rendre les territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, à travers, notamment l'augmentation des fonds de dotations et de transferts ainsi que les différents programmes d'appui à l'équité territoriale (PACASEN, PUDC, PUMA, PROMOVILLES, etc.), des contraintes demeurent.

Faute d'un fonctionnement régulier des instances comme le Conseil national de Développement des Collectivités locales (CNDCL), l'Acte III n'a pas réussi le pari de territorialiser les politiques publiques et de doter les collectivités territoriales d'infrastructures à même de les rendre plus attractives. De plus, les pôles préconisés dans le cadre de cette nouvelle phase de la décentralisation n'ont jamais été opérationnalisés.

Au sujet de leurs modalités de gouvernance, les collectivités territoriales ne font généralement pas recours à certaines dispositions de la loi (inter-territorialité, convention de mise à disposition des services extérieurs de l'État, contrats-plan avec l'État, coopération décentralisée, etc.). Elles ne peuvent pas non plus intervenir sur certaines demandes de leurs citoyens en raison de textes limitant leurs interventions, en particulier dans le cas de la prise en charge de préoccupations non couvertes par la nomenclature budgétaire.

En plus, la déconcentration, en tant que garante du bon exercice de la décentralisation, n'a pas toujours été à la hauteur des ambitions visées de cette politique de développement local. En effet, il convient de souligner l'irrégularité de la tenue des instances de coordination au niveau territorial (CRD, CDD, etc.). Les autorités déconcentrées n'ont pas su pleinement jouer leur rôle dans la synergie des interventions des différents acteurs (collectivités territoriales, ONG, projets, secteur privé, société civile, etc.).

Faible articulation des politiques sectorielles aux besoins des territoires

Le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) a transféré neuf (9) domaines de compétences, dont la planification du développement socioéconomique. La définition de leur stratégie est déclinée à travers les plans de développement communal (PDC), départemental (PDD) et ceux des villes (PDV). L'analyse du taux de couverture national en plans de développement territorial révèle qu'en moyenne 57% des collectivités territoriales ont déjà élaboré ces documents de planification. Cependant, une disparité entre les régions est notée. En effet, les régions de Kolda (88%), Ziguinchor (67%), Sédhiou (100%), Kédougou (95%), Saint-Louis (61%) et Matam (90%) ont un taux de couverture plus important que celles de Louga (24%), Thiès (26%), Diourbel (32%) et Dakar (33%). Néanmoins, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des documents de planification, les CT sont confrontées à des contraintes liées, entre autres, à la faiblesse des ressources humaines, logistiques et financières.

En outre, les politiques sectorielles et les plans locaux de développement spatial et socioéconomique ne sont pas suffisamment articulés. Hormis, pour partie, dans le cadre des Conseils des Ministres décentralisés, les décisions d'investissement sont prises au niveau central et appliquées, du haut vers le bas, au sein des territoires. Les collectivités se contentent presque exclusivement de faciliter l'accès à l'assiette foncière.

Insuffisance des moyens des collectivités territoriales

Le Code général des Collectivités locales de 2013 dispose que le transfert de responsabilités doit s'accompagner de ressources nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont dévolues ; ce qui n'a pas été le cas eu égard à la modicité de leurs ressources (humaines, logistiques et financières) et à l'existence de dispositions de la législation fiscale défavorables aux CT. En effet, les Collectivités territoriales tirent leurs ressources financières de diverses sources (recettes locales, transferts alloués par l'État, etc.) qui demeurent toujours faibles, avec un ratio des recettes rapportées au PIB autour de 1% sur les dix (10) dernières années. Cette situation explique les difficultés de ces entités à disposer de ressources humaines de qualité et à financer leurs programmes de développement.

I.2.3.4. Sécurité nationale

Paix et stabilité face à certaines menaces

Les menaces sécuritaires mesurées par le *Security Threats Index*⁸⁰ se sont atténuées de 18,6% entre 2018 et 2022, traduisant des avancées dans la gestion des risques. Toutefois, depuis 2014, l'indice de stabilité politique et absence de violence et terrorisme⁸¹ n'a été positif qu'une seule fois en 2019, avec un score marginal (0,037). Cette situation s'explique, en partie, par l'instabilité politique dans la sous-région, où des dynamiques exogènes limitent les marges de manœuvre des Etats.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ; le Sénégal est, depuis février 2021, en surveillance rapprochée du Groupe d'Action financière (GAFI).

Résultats appréciables en matière de sécurité

En matière de défense et de sécurité, le Sénégal a fait des progrès pour la couverture sécuritaire grâce à une nette amélioration des stratégies nationales et à un renforcement des moyens matériels et humains. Ces efforts ont permis de consolider la couverture sécuritaire sur l'ensemble du territoire, tout en répondant aux défis croissants liés à la stabilité régionale.

Le Sénégal est classé 54^e en 2021 selon l'indice mondial de paix, avec un score de 1,864 sur 5. Cette situation reflète un niveau de paix relativement stable et des efforts constants pour préserver la sécurité intérieure. En outre, il se situe à la 70^e place selon l'indice mondial de terrorisme⁸² de 2021, avec un score de 1,580 sur 10, traduisant une exposition modérée aux risques terroristes, notamment dans un contexte sous régional marqué par une recrudescence des menaces.

⁸⁰ Il prend en compte les menaces à la sécurité d'un État, telles que les attentats à la bombe, les attaques et les décès liés aux combats, les mouvements rebelles, les mutineries, les coups d'État ou le terrorisme. Il prend également en compte les facteurs criminels graves, tels que le crime organisé et les homicides, ainsi que la confiance perçue des citoyens dans la sécurité intérieure. L'indice est compris entre 0 et 10, plus la valeur de l'indicateur est élevée, plus les menaces dans l'État sont importantes.

⁸¹ Il mesure les perceptions de la probabilité d'instabilité politique et/ou de violence à motivation politique, y compris le terrorisme. L'indice est compris entre -2,5 et 2,5, et plus il est proche de 2,5, plus les résultats sont meilleurs.

⁸² Il mesure l'intensité de menace ou une utilisation de la force et de la violence illégales par un acteur non étatique. Le but est politique, économique, religieux ou social et le comportement s'exprime par la crainte, la coercition ou l'intimidation.

En termes de trafic de drogue, selon l'ONUCD⁸³, l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont devenues des plaques tournantes. En effet, entre 2019 et 2022, 57 tonnes de cocaïne ont été saisies en Afrique de l'Ouest ou en route vers cette région, dont 4,7 tonnes au Sénégal.

Un contrôle et une surveillance maritime défaillants

Le contrôle des activités et la surveillance des espaces maritimes sont des éléments importants du dispositif de sécurisation du pays face aux menaces multiformes. La position stratégique du Sénégal (sa proximité avec les continents européen et américain), à la croisée des routes maritimes, fait du pays un relais qui constitue une menace pour toute sorte de trafic.

Ces dernières années ont été marquées par la saisie de plusieurs quantités de fausses monnaies et de marchandises illicites (contrebande, stupéfiants, armes, etc.) de nature à perturber la quiétude des citoyens et à fragiliser l'inviolabilité de l'intégrité du territoire national.

La surveillance maritime, qui permet en partie de juguler ces périls, reste aussi menacée par des chalutiers qui naviguent sans une véritable traçabilité en mer. Ces chalutiers sont à l'origine des pillages excessifs des ressources halieutiques au large des côtes sénégalaises.

Par ailleurs, il est à noter l'accentuation du phénomène de migration irrégulière tout au long des côtes sénégalaises. Les candidats à l'émigration irrégulière encourent des risques de plus en plus importants en traversant l'océan Atlantique à bord d'embarcations fragiles ou en empruntant les routes hostiles du désert.

Avec la résurgence de sinistres liés à l'émigration irrégulière, l'enjeu de renforcer la sécurité dans les eaux, avec une façade maritime longue de plus de 700 km, et face au terrorisme grandissant, constitue une préoccupation majeure pour le Sénégal.

La surveillance maritime, pour lutter contre les activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INN), est confrontée à une insuffisance de moyens matériels et financiers, et peine à assurer une présence plus fréquente en mer et une couverture en termes de patrouilles d'une bonne partie de la Zone économique exclusive (ZEE).

Insécurité dans le secteur des transports

Malgré des progrès significatifs dans l'amélioration des infrastructures de transport routier, en vue de garantir une sécurité convenable des usagers et

⁸³ Union des nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUCD), rapport contre la drogue et le crime, 2023.

de leurs biens, la sécurité routière demeure une préoccupation majeure. Les statistiques révèlent que le nombre de décès à la suite d'accidents est passé de 518 en 2014 à 877 en 2020, soit une hausse de 69,3%. Par ailleurs, chaque année, ces accidents engendrent des pertes estimées, en moyenne, entre 3% et 5% du PIB⁸⁴. Les principales causes sont (i) la mauvaise conduite des usagers ; (ii) les surcharges de passagers et de marchandises ; (iii) la dégradation des infrastructures routières due, principalement, à une insuffisance des ressources allouées à leur entretien ; (iv) la vétusté du parc automobile et (v) les mauvaises conditions environnementales, telles que les intempéries, qui amplifient les risques d'accidents.

L'instabilité interne et externe, facteur pouvant entraver l'activité

Le Sénégal fait face aussi à un certain nombre d'obstacles à la croissance économique en lien avec la stabilité sociale. Depuis quelques années, le pays est entouré par une « ceinture de feu », dans une sous-région en proie à des troubles, aux conséquences multiples.

L'instabilité dans certains pays voisins ainsi que la présence de groupes terroristes peuvent avoir des répercussions sur la sécurité nationale. Cette situation peut décourager les investisseurs étrangers, perturber les flux commerciaux et touristiques, et engendrer des tensions sociales.

Tous ces facteurs constituent des risques à prendre en compte, d'autant plus que le pays a connu des perturbations relatives au conflit en Casamance et un cycle de violences lié au processus électoral (2011, 2021, 2023) ayant parfois entraîné des pertes en vies humaines et la destruction de biens publics.

De telles considérations sont à surveiller compte tenu du fait que les troubles politiques, les manifestations sociales et les conflits communautaires ou religieux - même s'ils sont d'une ampleur relativement négligeable - peuvent perturber l'environnement des affaires, décourager les investisseurs nationaux et étrangers, et nuire à la confiance de ces derniers. Une instabilité prolongée peut entraîner une contraction de l'activité économique et augmenter le chômage.

Au-delà de ces aspects, les menaces d'instabilité seraient d'ordre économique, avec des crises financières mondiales ou la baisse des cours internationaux des produits d'exportation, la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. À cela s'ajoutent, les effets collatéraux des changements climatiques (sécheresse, inondations, perturbation du cycle pluviométrique) et autres aléas tels que les crises sanitaires et les attaques de cultures par des ravageurs (criquets pèlerins).

⁸⁴ Direction des Transports routiers.

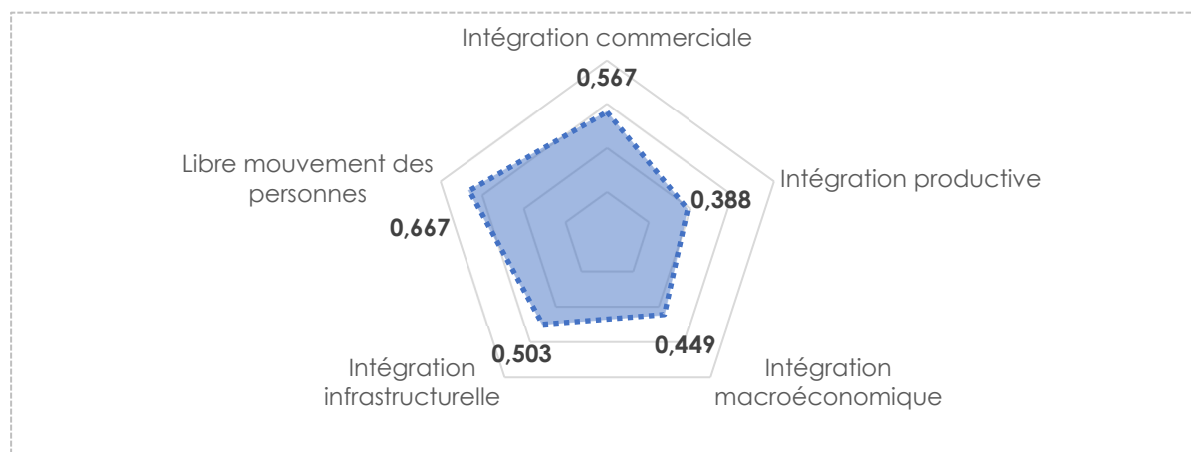
1.2.3.5. Intégration régionale

Une intégration à l'échelle régionale mitigée

Le Sénégal a enregistré un indice d'intégration régionale appréciable de 0,516 en 2022, dépassant le niveau moyen du continent (0,327) et celui de la CEDEAO (0,425).

Cependant, l'indice de l'intégration des infrastructures et celui de l'intégration productive demeurent encore faibles. Par ailleurs, l'existence de barrières douanières et monétaires, le déficit d'infrastructures transfrontalières, énergétiques et technologiques, la faiblesse du tissu industriel, en plus de la crise dans le Sahel, mais aussi l'instabilité politique dans la sous-région constituent des goulots d'étranglement majeurs à l'amélioration des perspectives commerciales du Sénégal.

Figure 25 : Score d'intégration régionale du Sénégal par dimension



Source : *integrate-africa.org*, 2022

Aussi le Sénégal participe-t-il souvent aux missions de maintien de la paix, en Afrique en général, et dans la sous-région en particulier (ECOMOG, Force africaine en attente de l'UA, MINUSMA, etc.). En termes de respect des engagements communautaires, le pays est signataire de plusieurs conventions, traités et protocoles au niveau régional et sous-régional. Cependant, la non-application de certains actes internalisés des organisations communautaires est l'un des principaux défis à relever. Elle est de nature à affaiblir le processus d'intégration régionale.

Rayonnement africain à renforcer

Le Sénégal a acquis une image prestigieuse grâce à certaines personnalités célèbres, d'éminents écrivains, intellectuels et chercheurs et des sportifs de renom. Il faut noter aussi des événements culturels et religieux périodiques qui dépassent souvent les frontières. Cependant, l'organisation d'événements sportifs et culturels tels que le Premier Festival des Arts nègres et le Festival de

Jazz de Saint-Louis, est en recul. Une véritable politique pour le rayonnement du Sénégal à l'étranger est un défi qu'il importe de relever afin qu'elle constitue une source de rentrée de devises et de renforcement de l'attractivité du pays.

Les récents événements sociopolitiques ont affecté les secteurs clés de l'économie et la stabilité. Cette situation s'est traduite par un essoufflement de la confiance des citoyens dans ses élites (politiques, administratives, religieuses, coutumières, etc.) et une fragilisation des Institutions (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire). En outre, la transparence dans la gestion budgétaire semble remise en cause. De même, les Collectivités territoriales, que l'Acte III de la Décentralisation était censé transformer en territoires viables et porteurs de progrès, peinent à être de véritables vecteurs de développement. Aussi convient-il de mentionner que le leadership du Sénégal à l'échelle régionale et africaine et son rayonnement constituent un défi à relever.

II. CADRE STRATÉGIQUE



II.1. ENVIRONNEMENT MONDIAL, CONTINENTAL ET NATIONAL



La première phase de mise en œuvre de la Stratégie de Transformation systémique pourrait être affectée par un certain nombre de facteurs internes comme externes qu'il convient de bien prendre en considération.

II.1.1. Au niveau géopolitique

Un contexte international marqué par des tensions et conflits

Les tensions politiques et conflits armés⁸⁵ se sont ravivés depuis 2020, donnant lieu à des alliances stratégiques entre les différentes puissances économiques. Elles auront des effets néfastes sur les relations économiques entre les pays et sur le fonctionnement des échanges de biens, de services, de capitaux et de connaissances.

Une instabilité persistante dans certaines zones du continent africain

En Afrique, les foyers de tensions⁸⁶ se multiplient, en particulier dans la zone sahélienne en proie au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et aux groupes armés ; avec son corollaire en termes de perte de contrôle de certaines parties de territoires. Les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontées les populations ont favorisé l'expression d'une vision souverainiste et panafricaniste. Cette situation a affecté le continent et ramené, au premier plan, la problématique de la sécurité intérieure et sous-régionale ainsi que le rôle des communautés régionales comme la CEDEAO ou l'Union africaine pour maintenir la stabilité.

II.1.2. Au niveau technologique

Aujourd'hui, le monde vit une profonde mutation engendrée par le développement fulgurant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ces dernières ont eu des effets bénéfiques ou pervers sur les comportements, les modes de production et de consommation ainsi que sur les méthodes d'acquisition de connaissances.

⁸⁵ Russie-Ukraine ; Israël-Hamas/Iran ; Guerre civile au Yémen, etc.

⁸⁶ Guerres civiles au Soudan, en Libye, Rwanda-RDC, Burkina Faso, Mali, Niger, etc.

Ces technologies affectent également les modes de pensée et intensifient les exigences de libertés de la part de la jeunesse au niveau mondial, et particulièrement au Sénégal. L'Intelligence Artificielle, la biotechnologie et la cybersécurité constituent de nouvelles pistes d'évolution technologique qu'il faut explorer. L'industrie, les modes d'enseignement, le monde du travail ainsi que toutes les formes de production et de consommation de biens et services sont bouleversés et doivent s'adapter. Fort de cela, l'information va continuer de jouer un rôle moteur et le Sénégal devra mieux s'organiser pour tirer le meilleur parti de cette nouvelle donne mondiale.

II.1.3. Au niveau écologique

Le dérèglement climatique constitue une problématique mondiale susceptible de compromettre les efforts déployés par les différents pays, surtout ceux en développement. Le continent africain, bien qu'il contribue le moins au réchauffement climatique, sera l'un des plus affectés. Des inondations et d'autres phénomènes climatiques extrêmes mettront à l'épreuve les systèmes agricoles et les infrastructures et équipements, ce qui pourrait entraîner des migrations internes et transfrontalières.

A cet égard, la préservation de l'environnement dans les politiques publiques constitue, de nos jours, un enjeu crucial justifié par l'ampleur croissante des risques de dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

Compte tenu de sa vulnérabilité au changement climatique, le Sénégal s'est engagé, à travers l'Accord de Paris sur le climat, les Objectifs de Développement durable (ODD) et les Conventions internationales sur la biodiversité, à intégrer les principes de développement durable dans les politiques publiques et à inverser la tendance liée à la déperdition des ressources environnementales. En vue d'accompagner et de matérialiser la mise en œuvre de ces accords et engagements, diverses stratégies nationales et sectorielles ont été élaborées, dont la Contribution déterminée au Niveau national (CDN).

Dans le même sillage, les mécanismes d'adaptation et d'atténuation, définis dans la CDN, permettront d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations face aux effets néfastes du changement climatique.

Au niveau national, l'objectif visé consiste en une réduction relative des émissions de gaz à effet de serre de 5% et 7% respectivement, aux horizons 2025 et 2030.⁸⁷ Par ailleurs, le Sénégal a signé un accord avec un groupe de partenaires internationaux pour un accès universel à l'énergie et la consolidation d'un système énergétique sobre en carbone, résilient et

⁸⁷ Par rapport à la situation de référence (2010).

durable⁸⁸. Cet accord engage le pays, compte tenu de son immense potentiel en énergies solaire, éolienne et géothermique, à porter la part des énergies renouvelables dans le *mix énergétique* à, au moins, 40% à l'horizon 2030.

Des perspectives économiques mondiales incertaines

La croissance de l'économie mondiale est projetée à 3,2%⁸⁹ sur la période 2024-2028, reflétant une accélération de celle-ci dans les pays avancés. En Afrique subsaharienne, le taux se situerait entre 3,8 et 4%.

Les perspectives économiques restent sensibles aux tensions sociopolitiques. Depuis 2020, la Covid-19 et le conflit russo-ukrainien ont, entre autres, négativement affecté la croissance de l'économie mondiale. L'impact des soubresauts politiques se heurte à la résilience économique aux différents chocs. L'adoption de politiques publiques systémiques tendant à refonder l'économie sur la base de la souveraineté dans les secteurs clés renforcerait la résilience face aux chocs.

Le contexte international peut lourdement peser sur l'économie et la société sénégalaise compte tenu de son degré d'ouverture. L'évolution des marchés des produits des denrées alimentaires, de matières premières et produits de base se répercute sur la conjoncture économique interne.

La Covid-19 a révélé l'urgence de rendre l'économie souveraine, notamment dans les secteurs alimentaire, sanitaire et pharmaceutique.

La multiplicité et la récurrence des crises qui amplifient ce mouvement de repli économique poussent certains acteurs à qualifier le futur de l'économie mondiale d'incertain.

Un rééquilibrage en vue de la gouvernance économique et financière mondiale

L'élargissement des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) à l'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie Saoudite, l'Iran et les Émirats Arabes Unis, en janvier 2024, marque une nouvelle ère dans l'échiquier politico-économique mondial. Avec un poids d'environ 30% du PIB mondial, les BRICS+ seront un acteur majeur de l'économie mondiale, en particulier, dans le contrôle des ressources pétro-gazières, avec l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Russie et l'Iran.

Par ailleurs, l'Union africaine est devenue membre du G20 ; ce qui devrait contribuer à mieux faire entendre la voix de l'Afrique sur la scène économique mondiale.

⁸⁸ Accord JETP avec l'Allemagne, la France, l'Union européenne, le Royaume uni et le Canada.

⁸⁹ FMI, avril, 2024.

Une nouvelle dynamique d'intégration économique régionale

L'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine a permis de donner un nouveau souffle au processus d'intégration économique continentale. À cet effet, le lancement de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf) va transformer, durablement, la structure du commerce extérieur des pays africains et redistribuer les gains du commerce dans le continent.

Ce processus d'intégration a connu des évolutions à travers la mise en place de Communautés économiques régionales (CER) parmi lesquelles la CEDEAO qui a mis en œuvre, depuis 2015, un Tarif extérieur commun (TEC) inspiré de l'UEMOA. Cette dernière, disposant d'une monnaie commune de plus d'un demi-siècle d'existence, a favorisé l'émergence d'une union économique et douanière, avec une harmonisation des dispositions législatives et réglementaires, et un meilleur pilotage des interventions publiques et, particulièrement, celui des politiques sectorielles.

Le démarrage de la production de pétrole et de gaz au Sénégal

Le nouveau modèle de développement et la diversification du tissu industriel souhaités pourront tirer profit du fait que le Sénégal a rejoint, en 2024, le cercle des pays africains producteurs et exportateurs de pétrole et de gaz. Cette nouvelle filière représente une opportunité pour le développement économique et social du Sénégal, ce qui requiert une transformation profonde de l'économie, principalement à travers une industrialisation autour de ces ressources pétrolières et gazières.

II.1.4. Au niveau socioculturel

Un maintien de la croissance démographique nationale

Le Sénégal continue d'enregistrer, sur le plan démographique, une augmentation rapide de sa population, rendant plus difficile la satisfaction de la demande d'éducation, de santé et d'emplois pour les millions de jeunes en quête d'un meilleur devenir, subissant parfois l'influence multiforme des réseaux sociaux.

En 2023, la population sénégalaise est de 18 126 390 habitants, contre 13 508 715 habitants en 2013, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9%. À ce rythme, elle doublerait en 20 ans. Cette tendance est révélatrice de défis liés à la hausse de la demande en services sociaux de base, avec un taux de dépendance démographique élevé, en lien avec la jeunesse de la population (75% de la population ayant moins de 34 ans en 2023).

Cette hausse de la demande sociale, notamment en emplois, est à l'origine du phénomène migratoire, comme en témoigne le mouvement intense

d'émigration irrégulière vers l'Europe et l'Amérique qui s'est développé ces dernières années, provoquant plusieurs pertes en vies humaines. Le chômage des jeunes, y compris celui des diplômés, persiste, malgré les nombreux programmes et initiatives d'insertion mis en œuvre par l'État. La réponse à la forte demande d'emplois des jeunes constituera un énorme enjeu si le pays veut tirer profit de la fenêtre du dividende démographique. Il conviendra aussi d'y apporter des solutions idoines, par la promotion d'une migration régulière, pour éviter que cette dynamique ne distorde durablement le fonctionnement de la société sénégalaise.

En termes de répartition spatiale, les régions de Dakar (7 478), Diourbel (428), Thiès (374) et Kaolack (252) ont les densités de peuplement au kilomètre carré les plus élevées en 2023. Dakar, Diourbel et Thiès sont les principaux lieux de destination des migrants internes. Cette situation s'explique par la concentration de la quasi-totalité des opportunités et offres de services socio-économiques dans ces régions.

Ces tendances (croissance de la population et densité dans les villes) ont de fortes chances de se maintenir, pendant que les modes d'expression et de revendication évoluent, débouchant parfois sur des manifestations spontanées. L'un des défis pour le Sénégal est de mettre en place les politiques adéquates afin d'accélérer la capture des dividendes démographique et de densité, et de saisir l'opportunité qu'ils présentent.

II.2. STRATEGIE DE LONG TERME



II.2.1. Vision et principes directeurs

II.2.1.1. Vision

Le Sénégal s'est engagé à mettre en œuvre une nouvelle vision afin de traduire l'aspiration des citoyens à un mieux-être. Cette vision ambitionne de bâtir, à l'horizon 2050, « **un Sénégal Souverain, Juste et Prospère, ancré dans des valeurs fortes** ». Elle prône une transformation systémique basée sur un développement endogène tiré par les ressources et potentialités des terroirs, notamment à travers le développement de moteurs de croissance.

Cette vision offre un cadre général de référence du *futur souhaité par la société*, à travers une représentation synthétique de l'état de la population et du pays suivant les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle découle de l'analyse structurelle effectuée, dont quelques tendances lourdes suivent, et qui fait ressortir les préoccupations majeures de développement auxquelles les populations sont confrontées.

Tableau 1 : Préoccupations structurelles majeures

RUBRIQUES	PREOCCUPATIONS
Socio-démographie	- Inadéquation du système éducatif avec les besoins socio-économiques ; - Inefficiences des dépenses publiques d'éducation ; - Faiblesse du Système d'Information et de Gestion au niveau des programmes sociaux (Éducation, Santé, Protection sociale, etc.) ; - Déficit de financement des programmes sociaux ; - Disparités territoriales dans l'accès aux services sociaux de base ; - Urbanisation galopante ; - Croît démographique élevé et jeunesse de la population ; - Inégalités de genre.
Environnement et Développement durable	- Érosion côtière ; - Disparition du couvert végétal ; - Appauvrissement des sols ; - Salinisation et acidification des terres ; - Faible maîtrise des ressources hydrauliques.
Transformation économique	- Faiblesse de la liberté économique ; - Faiblesse de la productivité ; - Insuffisance de champions nationaux dans le secteur privé ; - Lente progression du revenu par tête ; - Faible efficacité des investissements ; - Fortes disparités économiques entre terroirs ; - Faible implication de la diaspora dans l'investissement productif ; - Faible utilisation du numérique ; - Faible couverture numérique pour le haut débit ; - Hausse continue de l'endettement public ;

RUBRIQUES	PREOCCUPATIONS
	- Soldes budgétaire et extérieur courant structurellement déficitaires ; - Coût élevé des facteurs de production.
Gouvernance et Institutions	- Érosion de la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions et des autorités (politiques, administratives, religieuses, coutumières, etc.) ; - Fragilisation des Institutions (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) ; - Faible niveau de transparence dans la gestion budgétaire ; - Persistance de la corruption ; - Absence de viabilité et d'attractivité des Collectivités territoriales.

En outre, le futur auquel le Sénégal aspire puise ses racines dans des valeurs fortes qui caractérisent le pays. Il s'agit notamment des valeurs de *solidarité*, de *partage* et d'*hospitalité*, cette dernière nous ayant d'ailleurs valu le nom de Pays de la « *Téranga* ».

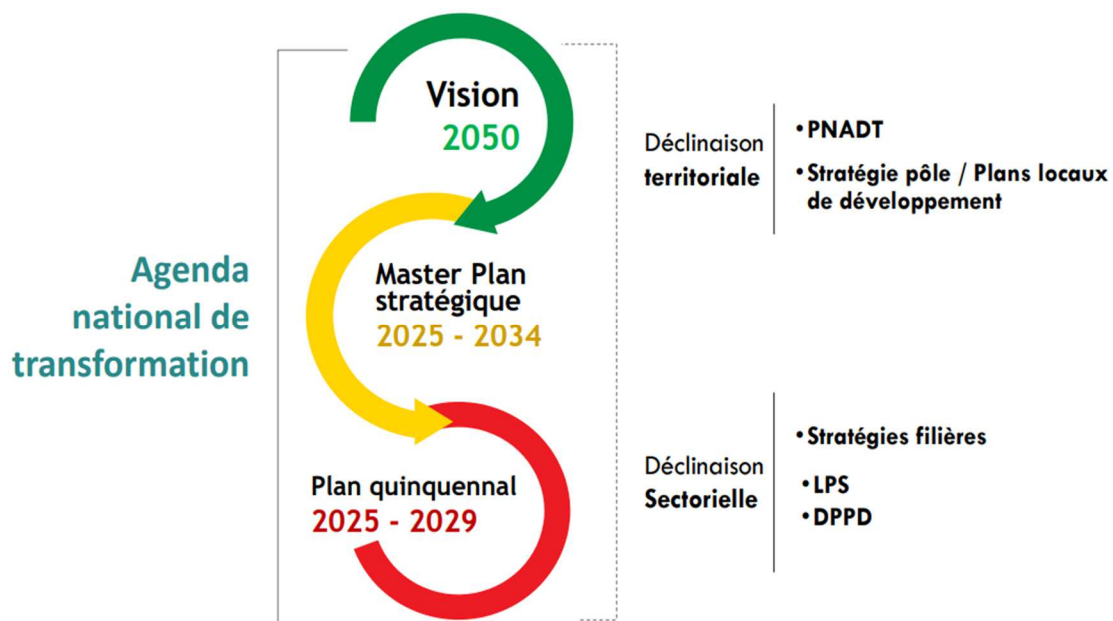
Par ailleurs, la Vision Sénégal 2050 s'inscrit dans une démarche panafricaniste qui réaffirme l'engagement du pays à œuvrer pour l'unité et le progrès de l'Afrique. A ce titre, le Sénégal entend renforcer son leadership dans toutes les institutions régionales auxquelles il appartient, en particulier, l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA).

Pour matérialiser cette Vision, le Gouvernement a défini un Agenda national de transformation systémique composé de :

- **1. La Vision 2050** : elle fixe les objectifs globaux et les orientations stratégiques pour les vingt-cinq (25) prochaines années. Elle sert de boussole pour la formulation des politiques publiques d'ici à 2050 ;
- **2. Le MasterPlan** : il détermine, sur un horizon de dix (10) ans (i) la déclinaison territoriale au niveau des pôles ; (ii) la stratégie de développement des filières au sein desdits pôles et (iii) une déclinaison climato-environnementale de la Vision. Le premier MasterPlan porte sur la période 2025-2034. Il permettra, tout d'abord, de **redresser** la situation pour corriger les déséquilibres macroéconomiques et mettre en place un système de gouvernance vertueuse. Ensuite, il conviendra **d'impulser** la Transformation systémique dans les pôles de développement au sein

desquels émergeront des filières économiques prometteuses qui feront l'objet de soutien et d'encadrement dans un environnement des affaires favorable. Enfin, il s'agira **d'accélérer** la Transformation systémique pour disposer d'une économie compétitive à l'échelle internationale ;

- **3. Le Plan quinquennal** : objet du présent document, il est articulé au MasterPlan décennal qui lui sert de référence. On l'appelle **Stratégie nationale de Développement (SND)**. Il définit, pour une période de cinq (5) ans, le cadre d'intervention du Gouvernement en termes de projets et programmes à exécuter et de réformes clés à mettre en œuvre en vue de renforcer l'offre de services publics de qualité, et d'améliorer l'environnement des affaires, notamment la liberté économique. Le premier Plan quinquennal coïncide avec la période 2025-2029. Il fait l'objet de déclinaison territoriale à travers une planification de l'action publique à l'échelle territoriale.



La réalisation de la Vision sera l'émanation de tous les acteurs de la Société sénégalaise, dans sa grande diversité et dans toutes ses composantes. Elle nécessite une compréhension du rôle et des responsabilités de tous.

- **L'Etat/Administration Publique** : Pour **gagner le pari de la confiance** dans la **gestion publique** ;
- **Les Collectivités territoriales** : Pour **impulser le développement** souhaité à la base/**Coordonner les dynamiques communautaires** ;
- **La Société civile** : Comme **acteur catalyseur de développement**, d'**éveil** et de **sensibilisation** ;
- **Le Secteur privé** : Pour **concrétiser le développement endogène** à partir des **pôles** / **Meilleure implication** dans les **affaires de la cité** ;
- **Les jeunes et les femmes** : **Responsabilisés**, par la **promotion du civisme**. Ils constituent le **moteur de la dynamique citoyenne** ;
- **Les religieux** : attendus surtout comme **régulateurs sociaux** ;
- **Les Partenaires au Développement** : **Cadre de partenariat aligné à la nouvelle Vision**.

II.2.1.2. **Changement inéluctable de modèle de développement**

La transformation systémique est un impératif devant permettre au Sénégal de se hisser au rang des sociétés modernes ayant déjà opéré ce changement. C'est le cas de certains pays d'Europe de l'Est (Pologne, République Tchèque, Estonie, etc.) et d'Asie (Vietnam) qui ont, chacun à son rythme, évolué vers des économies plus libérales, donnant plus de place à l'initiative privée. Ces transformations se sont produites, particulièrement en ce qui concerne la fourniture ou le financement des biens et services publics essentiels, que l'État ait eu un rôle significatif ou non dans l'économie.

Le Sénégal, bien que marqué par une tradition socialiste dépendant des ressources extérieures, n'est pas astreint à suivre la même trajectoire que ces pays, dans sa marche vers la liberté économique, la démocratie et la responsabilisation citoyenne, qui sont des leviers importants de progrès.

Pour gagner le pari de la souveraineté, il y a lieu d'opérer les ruptures nécessaires à la transformation systémique. Dans cette perspective, il convient de considérer le budget national non pas comme un outil de planification du développement économique ou de transformation structurelle, mais comme un moyen de financer les besoins en biens et services publics, soutenant ainsi les initiatives privées, notamment au niveau territorial, et basées sur des consensus forts. Plutôt que de privilégier uniquement un développement centralisé suivant un plan national unique et des politiques sectorielles, il s'agira aussi d'encourager des plans territoriaux au sein des pôles que l'État central viendra soutenir et renforcer.

La nouvelle approche consiste à déployer des pôles territoriaux viables et compétitifs dans lesquels les citoyens prennent eux-mêmes en main leurs

ambitions de développement, avec le soutien de l'Etat régulateur qui définit les conditions-cadre du développement et oriente les acteurs économiques, à travers une alliance stratégique entre l'Administration centrale, les Collectivités territoriales et le Secteur privé. Ainsi, la question centrale que doivent se poser les sénégalais dans cette transition vers un meilleur développement est d'identifier les véritables moteurs de croissance, de savoir quel type de secteur privé doit jouer un rôle de leadership, et comment ce secteur compte financer ses initiatives de développement.

Cette transformation doit être impulsée par un secteur privé fort, porteur de prospérité et créateur d'emplois. Le paradigme directeur consiste en l'identification, par ledit secteur privé, des domaines d'activités à développer avec l'appui de services publics de qualité et un secteur financier plus actif. A cet effet, des réformes importantes doivent être engagées pour libérer tout le potentiel de création de richesse du privé. Ces réformes porteront principalement sur l'amélioration du cadre des affaires, la formalisation de l'économie, la lutte contre la corruption et la mise en place d'un régime fiscal incitatif. Ces réformes permettront de rendre l'économie plus compétitive et plus attractive.

Le nouveau rôle de l'Etat dans cette quête de souveraineté économique sera adossé à un endettement soutenable et un cadre macroéconomique stable. Cela se traduira par une responsabilisation plus accrue des agents publics à travers des administrations centrales et locales habilitées, hors de toute considération politique, à élaborer et à contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques. La réalisation de cette ambition requiert l'utilisation des meilleures ressources humaines dans l'Administration publique, avec des rémunérations compétitives par rapport au secteur privé.

La Bonne gouvernance et le respect des principes de transparence, d'Etat de droit, de probité et de culture de performance seront au cœur de ce nouveau paradigme de développement ; l'objectif étant de construire un développement orienté vers l'Homme avec, comme finalité, un Sénégalais enraciné dans ses valeurs et ouvert au monde.

Par ailleurs, la transformation systémique nécessite une grande coalition de réformateurs, que sont les populations, la société civile, la jeunesse, le secteur privé, surtout celui local et national, les élus territoriaux, les partenaires et investisseurs étrangers dans une orientation crédible.

II.2.1.3. Principes directeurs

Pour matérialiser cette vision et gagner le pari de la souveraineté, de la justice et de la prospérité, il convient de favoriser l'éclosion de toutes les forces vives de la Nation, en s'accordant notamment sur les principes suivants :

• **Libération des énergies**

La liberté de l'individu est au cœur du nouveau modèle de transformation du pays, et elle doit être ressentie par le citoyen où qu'il se trouve sur le territoire national. Pour cette raison, il convient de lui donner sens au sein de collectivités territoriales viables et porteuses de développement à travers un triptyque :

1. assurer la souveraineté permettra au pays de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, en couvrant l'essentiel de ses besoins et en privilégiant le *consommer local* ;
2. autonomiser les terroirs, ce qui renvoie au développement à la base, en partant des pôles territoriaux et ;
3. promouvoir une **Nouvelle Citoyenneté** fondée sur le sens de la responsabilité et la protection des droits par l'État.

• **Bonne Gouvernance**

La Bonne Gouvernance est un pilier fondamental du développement économique et social. A cet égard, elle occupe une place centrale dans les politiques publiques et repose principalement sur les principes d'éthique, de transparence et de redevabilité, faisant du « **JUB, JUBAL, JUBBANTI** » (3-J) un levier de la transformation systémique.

L'éthique se traduit par le fait que les relations sociales, les comportements individuels et les activités économiques doivent reposer sur un ensemble de valeurs intrinsèques qui guident et façonnent les choix de rupture à opérer dans un contexte de plus en plus complexe. Au Sénégal, ces valeurs sont ancrées dans des traditions ancestrales, religieuses et culturelles, mais prennent aussi en compte une ouverture sur le monde. Parmi les aspects de l'éthique, qui caractérisent davantage le citoyen sénégalais, on peut citer la religion, la culture, la « *Téranga* » et les liens familiaux.

La transparence s'applique à toutes les échelles de décision du pays et au sein des actions développées par les citoyens, en particulier lorsque celles-ci sont en relation avec l'Administration publique. Elle constitue ainsi un instrument privilégié de lutte contre la corruption.

La redevabilité, quant à elle, suppose que tout citoyen occupant un poste public ou exerçant dans une institution doit rendre compte de ses actes tant sur le plan administratif que financier. Le respect de l'obligation de rendre compte renforce le lien de confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il permet aussi de disposer, à bonne date, d'informations justes.

- **Développement endogène**

Le développement endogène vise l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités des terroirs pour la transformation de la société et une prospérité partagée. Une telle approche inscrit « le consommer sénégalais » et « le contenu local » au cœur des préoccupations nationales. Cela requiert une offre de biens et services accessible, suffisante et de qualité.

- **Inclusion**

La notion d'inclusion consacre qu'aucun citoyen ne doit être laissé en rade. Chaque individu contribue aux efforts de développement en fonction de ses moyens et compétences et, ce faisant, bénéficie des fruits du progrès. A cet égard, l'État mettra en place les conditions nécessaires à l'épanouissement des populations, en favorisant l'égalité des chances et la protection sociale des plus vulnérables.

- **Proactivité**

Face à un environnement international en perpétuelle mutation, les agents économiques doivent être prêts à anticiper, recueillir et exploiter l'information stratégique et éviter une gestion portée uniquement sur le court terme. La proactivité doit être un élément fondamental afin de donner au pays toutes les chances de tirer parti des opportunités de développement. Cela signifie non seulement identifier et comprendre les tendances émergentes, mais aussi adapter les politiques et les stratégies en conséquence.

II.2.2. Axes stratégiques

Conformément à la Vision 2050, et compte tenu des enjeux et défis actuels et futurs, la Stratégie de Transformation Systémique du Sénégal (ST2S) s'articule autour des quatre (4) axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Économie compétitive ;**
- **Axe 2 : Capital humain de qualité et Équité sociale ;**
- **Axe 3 : Aménagement et Développement durables ;**
- **Axe 4 : Bonne Gouvernance et Engagement africain.**

II.3. STRATEGIE A MOYEN TERME



II.3.1. Défis

Pour inscrire le Sénégal dans la dynamique d'un État souverain, juste et prospère, il conviendra de relever les défis suivants : (i) la construction d'un modèle économique endogène, à partir des pôles territoriaux de développement ; (ii) le développement d'un capital humain de qualité et de l'équité sociale ; (iii) le renforcement de la stabilité nationale dans le cadre de l'intégration régionale ; (iv) la promotion de la Bonne Gouvernance dans l'action publique ; (v) la promotion des sciences et de l'innovation technologique et (vi) le développement d'un financement adéquat de l'économie.

- ***la construction d'un modèle de développement endogène, à partir des pôles territoriaux***

La construction d'un modèle de développement endogène nécessite la mise en place d'un nouveau paradigme de croissance économique basé sur une augmentation de la productivité des activités qui polarisent une masse critique de populations au niveau des terroirs et portées par un secteur privé national fort, un accroissement et une diversification des exportations. Les innovations technologiques, les ressources naturelles, le dynamisme du secteur privé et l'émergence de nouveaux comportements favorables à la préférence locale seront les leviers sur lesquels il faut s'appuyer pour atteindre les objectifs visés.

- ***le développement d'un capital humain de qualité et de l'équité sociale***

Afin de disposer d'un capital humain de qualité, il urge de prendre des mesures idoines pour assurer une éducation inclusive en parfaite adéquation avec les besoins du marché du travail, combinées à un système de santé performant, avec un maillage optimal du territoire. Par ailleurs, il convient de mettre en place des mécanismes pour une meilleure couverture de la protection sociale et de lutte contre les inégalités de genre. Il s'agira, enfin, de capitaliser sur le dividende démographique.

- **le renforcement de la stabilité nationale dans le cadre de l'intégration régionale**

La sécurité nationale et le renforcement de la démocratie demeurent des priorités de tout premier plan, au regard de la recrudescence des menaces sécuritaires, tant au niveau international, régional que national. En effet, le développement de mouvements extrémistes et la prolifération de réseaux de trafiquants d'armes et de drogue dans la sous-région et au niveau international constituent des facteurs pouvant ralentir la réalisation des résultats attendus. Le renforcement des acquis démocratiques à travers une plus grande participation citoyenne à l'effort de construction nationale à partir de pôles territoriaux, contribuera à la stabilité du Sénégal et à son rayonnement.

- **la promotion de la Bonne Gouvernance dans l'action publique**

La bonne gouvernance est un préalable pour fournir efficacement des services publics de qualité et soutenir un environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois. Elle devra être portée par des institutions fortes, avec une culture de reddition des comptes, des citoyens épris de justice sociale, une digitalisation des processus et un secteur privé national fort et efficace.

- **la promotion des sciences et de l'innovation technologique**

L'innovation technologique est un des piliers fondamentaux de la croissance économique et du développement. Elle favorise l'adoption de nouvelles technologies ainsi que des pratiques de production innovantes, stimulant l'activité économique. En phase avec les ambitions du pays, en matière de relèvement de la productivité et de la compétitivité, la recherche et l'innovation devront déboucher sur des solutions efficaces et opérationnelles.

- **le développement d'un financement adéquat de l'économie**

Les fortes ambitions de croissance du Sénégal requièrent un financement adéquat de l'économie. Cela nécessite une mobilisation accrue des ressources internes, notamment les recettes fiscales et l'épargne nationale. En outre, le pays doit développer une stratégie offensive pour attirer davantage les capitaux étrangers, en particulier les IDE.

II.3.2. Objectif général

L'objectif général est de **promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté.**

II.3.3. Impacts attendus

Dans l'optique d'une véritable transformation systémique et de l'avènement d'une société plus juste, la mise en œuvre de ce référentiel de politique économique et sociale devrait permettre d'atteindre un niveau de réalisation satisfaisant des indicateurs d'impact à l'horizon 2029. Globalement, l'exécution du portefeuille de projets de la nouvelle stratégie ainsi que des réformes à mettre en œuvre permettra, à terme, de réaliser un niveau de croissance économique moyen de 6,5%, accompagné d'une amélioration des principaux indicateurs de développement.

En lien avec ces performances macroéconomiques, les exportations vont être davantage stimulées et atteindront 25,6% du PIB. Dans un souci de maîtrise de l'endettement, conformément à sa volonté de souveraineté, l'encours de la dette de l'administration centrale sera significativement réduit de près de 13% du PIB. De même, l'état global de la gouvernance sera amélioré à la fin de l'exécution de la stratégie.

Ces dividendes économiques, combinés à l'amélioration des résultats en matière de santé (hausse de l'espérance de vie à la naissance) et d'éducation (augmentation du taux brut de scolarisation) se traduiront par des progrès notables sur le développement humain. En effet, l'IDH passera de 0,511 en 2023 à 0,581 en 2029 ; ce qui permettra au Sénégal d'être classé, pour la première fois, dans le groupe des pays à développement humain moyen.

Fort des orientations du programme d'investissement en faveur des secteurs sociaux, l'accès aux services sociaux de base enregistrera des avancées significatives. En effet, pour l'eau et l'électricité, l'Etat garantira l'accès universel à l'horizon 2029 alors que, pour l'assainissement, il sera disponible pour plus de 80% de la population globale, marquant ainsi une amélioration majeure par rapport à la situation initiale.

Tableau 2 : Indicateurs d'impacts socio-économiques

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES	SITUATION INITIALE			CIBLE 2029
	Année	Valeur	Source	
RNB/habitant, méthode Atlas (US\$ courant)	2023	1 660	Banque Mondiale	2 468,02
Exportations en % du PIB	2023	23,0%	DGPPE	25,6%
Ratio de dette en % du PIB	2023	99,7%	DGPPE	75,3%
Indice Global de Gouvernance (WGI) (indice)	2022	0,50	Banque Mondiale	0,553
IDH	2022	0,511	PNUD	0,581
Espérance de vie à la naissance (années)	2023	68,90	ANSD	72,49
Accès à l'électricité (en %)	2022	86%	Energie	100,0%
Accès à l'eau potable (en %)	2022	97%	Hydraulique	100,0%
Accès à un assainissement amélioré (service de base)	2023	62,6%	ANSD/EDS	82,6%
Energie renouvelable dans le mix énergétique (%)	2022	30%	Energie	36,1%

Source : DGPPE, 2024

II.3.4. Objectifs stratégiques

II.3.4.1. Axe 1 : Économie compétitive

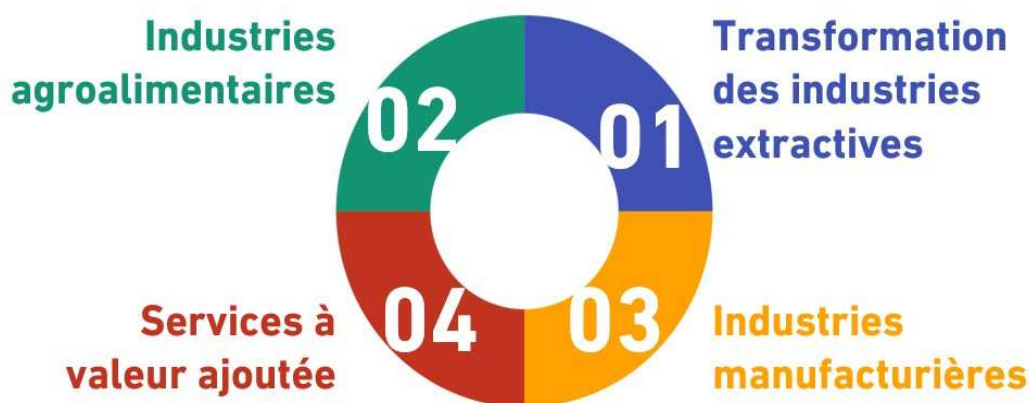
Cette ambition sera réalisée afin d'assurer une prospérité durable, en capitalisant essentiellement sur l'utilisation de nos propres ressources.

Objectif stratégique 1.1. Développer des moteurs de croissance dans des pôles territoires compétitifs

La construction de moteurs de croissance sera faite sur la base d'une cartographie des chaînes de valeur dans chaque pôle pour identifier les filières compétitives. Avec le soutien de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que la mise en place d'un environnement de concurrence saine, des champions émergeront dans chacun d'eux ; ce qui favorisera l'éclosion de capitaines d'industrie d'envergure nationale qui vont, progressivement, pénétrer les marchés mondiaux. Les plans locaux de développement identifieront les catalyseurs pertinents pour soutenir et accélérer l'industrialisation dans chaque pôle, notamment en termes d'infrastructures physiques de base et de capital humain nécessaire.

La politique industrielle pourra, au besoin, porter sur l'exploitation des opportunités liées aux ressources naturelles, compétences et savoir-faire des terroirs. Elle se fera également à partir d'un choix sélectif et assumé de filières à fort potentiel, en raison des moyens limités de l'Etat. Le Sénégal sera ainsi, comme toute nation, condamné à choisir - « *doomed to choose* » - parmi les multiples possibilités et potentialités existantes, en fonction des moyens du pays. La nécessité de faire des choix, comme dans toutes les sphères économique-sociales, souligne les dilemmes auxquels les pays en développement sont confrontés, entre l'industrialisation rapide et les exigences d'une durabilité économique et sociale. Le Sénégal cherchera ainsi à réduire sa dépendance aux importations, à développer des chaînes de valeur locales et à stimuler la croissance et la création d'emplois.

La politique industrielle au Sénégal se matérialisera ainsi à travers des choix visant à concilier la croissance économique, l'inclusion sociale et le respect des normes environnementales, en tenant compte des avancées technologiques, notamment l'industrie 4.0 et les nouvelles opportunités qu'offre l'exploitation prochaine des gisements de pétrole et de gaz ainsi que le positionnement de l'industrie sénégalaise dans les chaînes de valeur mondiales pour gagner des points de compétitivité.



A terme, un régime de change approprié à l'échelle régionale (UEMOA) viendra accompagner, renforcer et compléter cette dynamique, pour asseoir un développement durable harmonieux, adossé sur les meilleurs choix possibles, notamment entre les types d'Industries agroalimentaires, manufacturières, les Services à valeur ajoutée et les Extractives.

La concrétisation de cet objectif se fera à travers les effets suivants :

Effet attendu 1.1.1 : Le renforcement de la gouvernance et de la régulation industrielle

La réalisation de cet effet passera par :

- dans **le domaine minier** : (i) la révision de certains contrats déjà signés pour une meilleure protection des intérêts du pays ; (ii) la revue et la mise à jour de la politique et de la réglementation minière ; (iii) la valorisation des minéraux locaux et (iii) le renforcement des capacités du Service géologique national. ;
- dans **le domaine des hydrocarbures** : (i) la mise à jour du cadre réglementaire pour favoriser la prospection et (ii) la mise à jour du cadre fiscal pour favoriser la transformation locale des ressources et l'évaluation des potentialités ;
- dans **le domaine agroalimentaire** : (i) la planification et l'aménagement du territoire en vue d'une sécurisation des terres à vocation agricole ; (ii) la valorisation du foncier pour un usage agricole ; (iii) le renforcement de l'appareil administratif et la digitalisation des processus ; (iv) la mise en place de l'observatoire et de la cellule d'appui aux coopératives ; (v) définition d'un cadre fiscal favorable à la production nationale ; (vi) la promotion de la normalisation des produits ; (vii) la révision de la loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique ; (viii) l'application du décret du code pastoral et (ix) le renforcement du contrôle des conditions d'accès aux ressources halieutiques ;
- dans **le domaine des industries manufacturières et artisanales** : (i) la mise en place d'un cadre fiscal plus favorable à la valorisation locale et (ii) le renforcement de la promotion des investissements et des exportations.

Effet attendu 1.1.2 : L'identification du modèle d'investissement dans les moteurs de croissance

Pour cet effet, il s'agira de : (i) renforcer le cadre de coordination public-privé, notamment, le recours accru des PPP dans les zones dédiées ; (ii) finaliser les réformes en cours, avec l'adoption du nouveau Code des investissements et du Code du travail ainsi que l'opérationnalisation de la loi relative aux contrats de partenariat public-privé et des textes réglementaires sur les Zones économiques spéciales ; (iii) favoriser des partenariats mutuellement bénéfiques entre grandes entreprises et PME ; (iv) nouer des partenariats FONSIS-Secteur privé pour des fonds d'investissement thématiques et (v) augmenter le portefeuille de projets de type PPP.

Effet attendu 1.1.3 : L'identification des mesures transversales

Trois (3) séries de mesures transversales seront mises en œuvre au sein des pôles. Elles concernent le développement :

- **d'écosystèmes dynamiques** : (i) appuyer le développement des services agricoles ; (ii) généraliser l'accès à des intrants de qualité et certifiés ; (iii) mettre à disposition des équipements et des infrastructures supports ; (iv) accélérer la mise en place de ZES et de plateformes industrielles ; (v) digitaliser les opérations portuaires et douanières pour l'amélioration de l'efficacité des services logistiques ; (vi) mettre en place des mécanismes de financement et (vii) normaliser et mettre à niveau des industries locales.
- **de la formation et de l'innovation** : (i) mettre en place un écosystème du savoir et de la formation aux métiers (mines, géologie, agriculture, alimentation, art, Industrie culturelle et créative (ICC), etc.) ; (ii) formaliser des partenariats stratégiques pour la formation spécialisée ; (iii) stimuler l'innovation et la mise au marché ; (iv) renforcer les structures de recherche, d'innovation et d'accompagnement à la commercialisation ; (v) promouvoir des AgriTech Lab (incubateurs) ; (vi) développer la formation duale qualifiante (Ecole/apprentissage) ; (vii) renforcer les filières de formation d'ingénieurs ; (viii) renforcer les STEM et les ISEP ; (ix) créer un Institut des métiers d'Art d'Afrique de l'Ouest et (x) promouvoir des incitations à l'investissement privé dans les instituts techniques de formation et des partenariats avec les leaders internationaux.
- **de filières à haute valeur ajoutée** : (i) élaborer des stratégies pour certaines filières clés qui se seront révélées suite à la concurrence ; (ii) favoriser le développement d'industries pétrochimiques ; (iii) développer une stratégie pour le contenu local ; (iv) soutenir l'investissement dans des infrastructures mutualisées pour les différents segments ICC et dans les différentes régions du pays ; (v) créer des fabLabs (espaces d'innovation pour des laboratoires locaux) et des digiLabs (laboratoires pour l'inclusion digitale) via, entre autres, la RSE pour disséminer, sur l'ensemble du territoire, l'infrastructure créative de base ; (vi) opérationnaliser la stratégie ICC pour chacun des sous-segments, dans le cadre d'un dialogue public privé et (vii) encourager la valorisation des produits halieutiques destinés à l'exportation.

Objectif stratégique 1.2. Mettre en place un cadre macro-économique soutenable

La promotion d'un cadre macro-économique robuste est essentielle pour soutenir la souveraineté et la croissance économiques, favoriser l'investissement, attirer les capitaux, réduire la volatilité économique et renforcer la compétitivité globale de l'économie. La réalisation de cet objectif passe par :

Effet attendu 1.2.1. L'accroissement de l'efficacité des investissements dans l'économie

Pour réaliser cet effet les actions suivantes sont nécessaires : (i) l'amélioration de la gestion de l'investissement public à travers une meilleure préparation des projets ; (ii) l'accompagnement des investisseurs privés dans des activités existantes plus productives ; (iii) la promotion des IDE par le renforcement de l'attractivité des pôles territoires et de la compétitivité des chaînes de valeur locales ; (iv) l'accompagnement des acteurs dans la modernisation des outils de production et (v) l'amélioration de l'accès aux facteurs de production (énergie, eau, foncier, etc.).

Effet attendu 1.2.2. L'assainissement des finances publiques

L'assainissement des finances publiques nécessitera : (i) la rationalisation des dépenses courantes à travers, entre autres, la mise en place d'une centrale d'achat pour optimiser la commande publique et l'amélioration du ciblage des subventions ; (ii) l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) ; (iii) la mise en œuvre d'une stratégie de financement public garantissant la soutenabilité de la dette ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières et (v) une meilleure répartition de l'action publique entre l'État central, les collectivités territoriales, le secteur privé - sous forme de PPP - et les organismes à but non lucratif.

Objectif stratégique 1.3. Développer le financement domestique, la microfinance et les financements innovants

Le financement domestique occupe une place importante dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Il permettra au Sénégal de mobiliser l'épargne nationale en faveur de l'investissement, de renforcer son autonomie financière en réduisant sa dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers et d'améliorer sa résilience face aux chocs extérieurs. S'agissant de la microfinance, elle joue un rôle important dans l'offre de services financiers des ménages à faible revenu. Cet objectif se matérialisera à travers :

Effet attendu 1.3.1. Le renforcement de la mobilisation de l'épargne

Pour y parvenir, il faudra miser sur : (i) le développement de l'éducation financière ; (ii) la mise en place d'incitations fiscales, particulièrement par l'augmentation du taux d'abattement de l'impôt sur le revenu ; (iii) le développement de produits d'épargne attractifs ; (iv) la modernisation des fonds de pension et (v) l'accompagnement des initiatives d'épargne communautaire.

Effet attendu 1.3.2. Le renforcement de la mobilisation des ressources publiques

Cela requiert : (i) la promotion du civisme fiscal, notamment par des mesures incitatives favorisant le consentement à l'impôt ; (ii) la rationalisation des dépenses fiscales ; (iii) la simplification progressive des procédures de déclaration et de paiement des impôts et (iv) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Effet attendu 1.3.3. L'amélioration du dispositif de financement de l'économie

Les interventions porteront sur : (i) la création d'une banque publique d'investissement ; (ii) l'instauration d'un dispositif pour la participation de la diaspora au financement de l'économie et (iii) la promotion d'un système financier inspiré des meilleurs modèles et pratiques.

Effet attendu 1.3.4. La diversification des sources de financement domestique⁹⁰

La matérialisation de cet effet passera par : (i) la promotion des émissions de bons du Trésor et d'obligations par adjudication et par appel public à l'épargne ainsi que des obligations municipales (ii) le développement des financements innovants (financement participatif, financement vert, bons de la diaspora, finance islamique, etc.) ; (iii) la titrisation des stocks de produits stratégiques ; (iv) la création de fonds d'investissement privés et de capital-risque ; (v) le renforcement du dynamisme des marchés primaire et secondaire des titres et (vi) le renforcement des mécanismes de transfert de risques à des institutions comme les compagnies d'assurances.

Effet attendu 1.3.5. L'amélioration de la gouvernance des institutions financières publiques

Les actions suivantes vont y concourir : (i) le renforcement du contrôle du respect du cadre réglementaire des institutions financières, notamment par la publication systématique des états financiers et (ii) le soutien à l'instauration de comités de gouvernance au sein des Conseils d'Administration.

⁹⁰ Sous-entendu monnaie locale (franc CFA)

Effet attendu 1.3.6. La valorisation des ressources naturelles

L'atteinte de cet effet repose sur : (i) le développement de la finance carbone ; (ii) la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue et (iii) l'optimisation des ressources issues des contrats à travers, notamment l'évaluation du potentiel, l'accroissement de la capacité de négociation et le renforcement de la transparence (publication des contrats, suivi des quantités exploitées, etc.).

Effet attendu 1.3.7. le renforcement de la microfinance et de l'inclusion financière

La concrétisation de cet effet se fera par : (i) le renforcement de la culture financière des populations ; (ii) le développement de la microfinance islamique et de la micro-assurance ; (iii) le renforcement des capacités des institutions de microfinance ; (iv) le développement des mécanismes de refinancement des IMF et (v) le renforcement de la gouvernance des IMF et de la bonne conduite des missions institutionnelles.

Objectif stratégique 1.4. Construire un cadre des affaires attractif pour le secteur privé national et l'investissement étranger

Le développement du secteur privé à partir des pôles et des villes épicentres nécessite une approche stratégique complète qui stimule l'entrepreneuriat, encourage l'innovation et favorise la croissance économique, comme énoncé par les ODD 8 et 9. Cet objectif prendra en charge la souveraineté alimentaire, l'industrialisation et le commerce. L'atteinte de cet objectif se concrétisera à travers :

Effet attendu 1.4.1. Le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des pôles de développement

La matérialisation de cet effet se fera à travers : (i) la territorialisation du dispositif d'accompagnement du secteur privé à travers l'encadrement, la labellisation, la mise à niveau, la formation et la recherche ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et (iii) le développement d'une stratégie de promotion des pôles pour attirer des IDE, notamment en provenance de l'Afrique et du Reste du Monde.

Effet attendu 1.4.2. Le soutien à une industrialisation portée par des champions nationaux au sein des pôles

Ce résultat sera obtenu grâce : (i) à la mise en œuvre d'un Plan d'accélération et de soutien à la modernisation des unités industrielles ; (ii) à la promotion de parcs industriels et technologiques opérationnels dans les pôles en rapport avec le secteur privé ; (iii) à la mise en place d'un cadre incitatif pour la

diffusion de la technologie dans l'économie et (iv) au développement des chaînes de valeurs compétitives dans les pôles en tenant compte de la qualité et de la différenciation des produits ainsi que les normes sociales et environnementales.

Effet attendu 1.4.3. La formalisation progressive du secteur informel

Pour atteindre cet effet, il faudra miser sur : (i) le renforcement de l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des entrepreneurs ; (ii) la mise en place d'un régime fiscal spécial pour les PME et les TPME ; (iii) la facilitation de l'accès aux marchés et (iv) la mise à niveau des unités économiques.

Effet attendu 1.4.4. La réduction du coût des facteurs techniques de production

La réalisation appelle essentiellement : (i) à la facilitation de l'accès au foncier et à l'habitat ; (ii) à l'amélioration de l'accès à l'électricité durable et au numérique, et à moindre coût et (iii) au renforcement de la maîtrise de l'eau.

Objectif stratégique 1.5. Bâtir un système de recherche et d'innovation (R&I) dynamique

La science, la technologie et l'innovation (STI) sont fondamentales pour accélérer le développement économique du pays. Dans cette perspective, le Gouvernement entend les mettre à profit à travers :

Effet attendu 1.5.1. La mise en place d'un cadre institutionnel adapté

Gagner ce pari requiert, entre autres : (i) la promotion d'un cadre normatif pour le développement de la recherche et de l'innovation, notamment par la mise en place d'un système cohérent articulé à la demande de formation et aux besoins du marché ; (ii) l'élaboration d'une politique nationale STI, adossée à une loi d'orientation de la Recherche scientifique et de l'Innovation (LORSI) ; (iii) l'instauration d'un Conseil national de coordination et de concertation sur les questions de recherche et d'innovation technologique et (iv) la création d'un observatoire national R&I.

Effet attendu 1.5.2. L'amélioration du financement de la recherche

Pour y arriver, les actions suivantes sont préconisées : (i) l'augmentation et l'utilisation optimale des ressources financières dédiées à la R&I ; (ii) l'incitation du secteur privé et du mécénat dans le financement de la recherche et (iii) la vulgarisation des résultats de R&I.

Objectif stratégique 1.6. Accélérer la révolution numérique de l'économie

La révolution numérique et des technologies relatives notamment à l'Intelligence Artificielle (IA) constitue une opportunité permettant au Sénégal,

de faire des bonds significatifs qui pourraient être diffus dans toute l'économie. Dans ce sens, la nouvelle stratégie numérique du Sénégal, dénommée « le New Deal Technologique », permettra d'améliorer significativement la diffusion du numérique dans tous les secteurs de l'économie. Des efforts seront ainsi déployés pour :

Effet attendu 1.6.1. La diffusion du numérique dans l'économie

Pour atteindre cet effet les actions suivantes sont identifiées : (i) l'adoption des techniques modernes dans l'Agriculture (réseaux intelligents, sciences de données, robotique, internet des objets, etc.) dans les secteurs l'économie ; (ii) le développement de l'industrie des données (stockage, traitement et monétisation des données) ;(iii) l'usage du numérique dans la chaîne de valeurs de la production industrielle et (iv) le développement de l'industrie numérique, notamment la fabrication d'équipement informatique.

Effet attendu 1.6.2. Le développement des opportunités d'emploi à partir du numérique

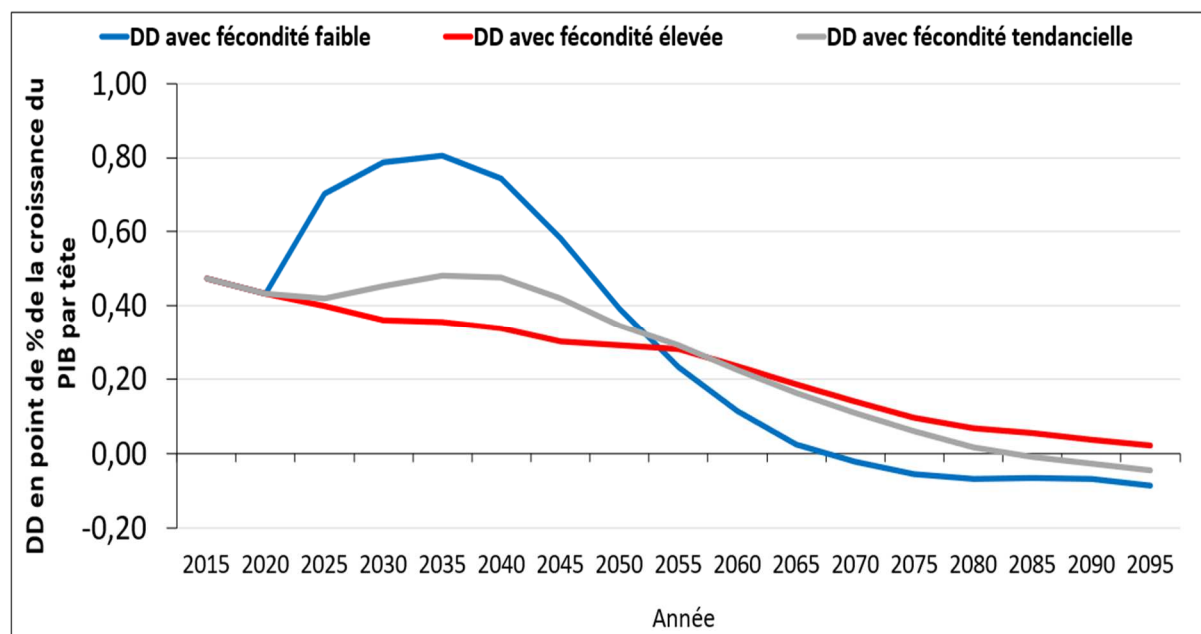
Pour concrétiser cet effet, les actions visées sont : (i) la mise en place d'un système d'informations sur le marché de l'emploi (SIME) ; (ii) le développement de la stratégie nationale sur les données ouvertes (éclosion de l'Offshoring) et (iii) la promotion de l'IA.

Effet attendu 1.6.3. La mise en place d'un service postal et de communication moderne

Pour matérialiser cet effet, les actions visées sont : (i) la mise en place d'un service postal de qualité et (ii) la viabilisation du secteur des médias et de la communication.

II.3.4.2. Axe 2 : Capital humain de qualité et Equité sociale

Les politiques sectorielles, notamment celles portant sur le développement du capital humain, seront mises en œuvre, en vue de la capture du dividende démographique, durant la période correspondant à la fenêtre d'opportunité qui est ouverte au début des années 2000, et qui devrait se refermer entre 2065 et 2085, suivant les différents scénarii de fécondité. Elles seront alignées aux Objectifs de Développement durable (ODD) et particulièrement aux besoins des pôles déclinés dans leurs plans de développement respectifs.

Figure 26 : Projections du dividende démographique (DD) suivant les scénarii de fécondité

Source: CREG-CREFAT, ONDD SN 2022

Objectif stratégique 2.1. Asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité

L'éducation et la formation de qualité constituent un pilier essentiel du développement du capital humain, relativement à l'ODD 4. A ce titre, elles requièrent une prise en charge efficace et efficiente dans les politiques publiques. L'atteinte de cet objectif passera par :

Effet attendu 2.1.1. L'amélioration de la gouvernance, de la qualité et du financement du système éducatif

Pour la réalisation de cet effet, il s'agira de : (i) renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses d'éducation par une plus grande responsabilisation des acteurs à la base et des populations bénéficiaires dans la gestion des établissements scolaires et des performances, notamment à travers la promotion et le renforcement de la gouvernance des Conseils de Gestion d'Écoles ou d'Établissements (CGE) ; (ii) recruter suffisamment d'enseignants bien formés ; (iii) renforcer le développement intégré de la petite enfance ; (iv) densifier la carte scolaire et universitaire ; (v) réduire la déperdition scolaire ; (vi) promouvoir l'alphabétisation des jeunes et des adultes dans les langues nationales ; (vii) repenser les curricula dans les différents cycles et entre eux ; (viii) promouvoir le bilinguisme et (ix) aligner les partenaires à la stratégie de responsabilisation des acteurs et élus locaux à la base.

Effet attendu 2.1.2. L'effectivité de l'intégration des « daaras » et de l'enseignement arabo-islamique dans le système éducatif

Pour ce faire, il s'agira de procéder : (i) au renforcement de la modernisation des « daaras », notamment en réformant les curricula ; (ii) à la création d'un centre de formation des maîtres coraniques ; (iii) à l'introduction de la formation professionnelle dans les « daaras » ; (iv) à l'instauration de concertations inclusives sur l'insertion des « daaras » dans le système éducatif et (v) à la réglementation de l'enrôlement pour une meilleure organisation des enseignements.

Effet attendu 2.1.3. Le renforcement de l'éducation des enfants et jeunes handicapés

Il importe de prendre en charge les enfants à besoins spéciaux à travers : (i) la construction de nouveaux instituts spécialisés (imprimeries Braille, bibliothèques sonores, institutions sonores aux non-voyants, malvoyants et sourds) ; (ii) la mise à l'échelle d'une éducation inclusive de qualité sur l'étendue du territoire ; (iii) le renforcement du système des Assistants de Vie scolaire (AVS) ; (iv) la facilitation de l'obtention de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) aux enfants et jeunes handicapés ; (v) la codification et l'harmonisation des langages de signes ; (vi) l'amélioration de l'environnement pédagogique ; (vii) la prise en compte de la situation des handicapés dans les structures d'enseignements et (viii) la formation d'une masse critique d'enseignants en méthodes spécialisées (Braille, langage des signes, orthophonistes, etc.).

Effet attendu 2.1.4. Le développement de la formation professionnelle et technique

Pour matérialiser cet effet, les actions suivantes sont retenues : (i) l'élargissement de la carte de la formation professionnelle et technique ; (ii) le renforcement du dispositif d'appui à l'insertion des formés ; (iii) le développement du partenariat public privé dans la FPT ; (iv) la définition d'une offre de formation adaptée aux besoins de chaque pôle ; (v) la généralisation de l'approche par les compétences ; (vi) la réorientation de certains élèves de l'enseignement général vers la formation professionnelle et technique ; (vii) l'orientation de 30% des sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique ; (viii) le renforcement des dispositifs d'apprentissage et de formation duale ; (ix) l'amélioration du dispositif des unités d'apprentissage et de production ; (x) le renforcement de la gouvernance déconcentrée de la FPT et (xi) l'amélioration du financement de la FPT .

Effet attendu 2.1.5. Le renforcement de l'enseignement supérieur

Pour une adéquation avec le marché de l'emploi, il est important d'aligner les offres de formation des universités aux besoins sociaux et économiques du pays. Pour ce faire, les actions stratégiques suivantes seront menées : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement d'un enseignement supérieur adapté ; (ii) la régulation de l'enseignement privé ; (iii) la réforme des curricula dans l'enseignement supérieur ; (iv) le renforcement de l'accès à l'Enseignement supérieur, plus orienté vers les Sciences, la Technologie, l'Ingénierie et les Mathématiques (STEM), en rapport avec les pôles territoriaux ; (v) l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de l'enseignement supérieur et (vi) le renforcement de la coopération, la mobilité et la recherche entre les universités, l'Administration publique, le secteur privé et les centres de recherche.

Objectif stratégique 2.2. Mobiliser la diaspora autour de l'agenda national de transformation

La mobilisation de la diaspora sénégalaise représente une opportunité stratégique majeure. Cette mobilisation nécessite la mise en œuvre de politiques publiques inclusives et efficaces afin de tirer pleinement profit des compétences et des ressources des Sénégalais de l'extérieur. L'atteinte de cet objectif passera par :

Effet attendu 2.2.1. La promotion de l'engagement de la diaspora

L'atteinte de cet effet se fera à travers : (i) le renforcement des interactions entre la diaspora et le Gouvernement ; (ii) l'incitation de la diaspora à davantage contribuer à l'effort national de développement ; (iii) l'incitation au retour des meilleures ressources et la promotion des transferts de connaissances et des compétences de la diaspora et (iv) la promotion et l'accompagnement de la diaspora pour le développement de la coopération décentralisée.

Effet attendu 2.2.2. La réduction des inégalités sociales grâce à la solidarité et aux actions de la diaspora

Pour ce faire, il conviendra de mettre en place les actions suivantes : (i) la mise en place de programmes de soutien aux populations vulnérables financés par la diaspora ; (ii) la facilitation de la participation de la diaspora à la mise en œuvre de programmes sociaux (éducation, santé, protection sociale, etc.) et (iii) la promotion de projets de développement communautaire soutenus par la diaspora.

Effet attendu 2.2.3. Le renforcement de l'entrepreneuriat grâce à l'investissement de la diaspora

La réalisation de cet effet repose singulièrement sur: (i) l'incitation de la diaspora à créer et à investir dans les entreprises sénégalaises ; (ii) le renforcement des fonds de soutien à l'entrepreneuriat au profit de la diaspora ; (iii) la mise en place de cadres appropriés pour accompagner la diaspora (conseils et orientations) sur l'entrepreneuriat et l'investissement au niveau national ; (iv) la facilitation de l'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs ; (v) l'organisation de cadres de dialogue avec la diaspora et (vi) l'incitation de la diaspora à contribuer au financement de projets prioritaires.

Objectif stratégique 2.3. Mettre en place un système de santé performant et accessible à tous

L'ODD 3 a pour objectif de donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges. En effet, un système de santé performant et accessible est indispensable pour un développement humain et le bien-être des sénégalais. Une bonne politique sanitaire devra permettre d'assurer des services de santé de qualité, et accessibles au plus grand nombre.

A cet effet, la réalisation de cet objectif se matérialisera par :

Effet attendu 2.3.1. L'accroissement et la diversification d'une offre de santé de qualité

L'atteinte de cet effet sera portée par : (i) l'élargissement de la carte sanitaire, notamment à travers le renforcement des établissements sanitaires militaires dans le pays ; (ii) le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) ; (iii) le relèvement du plateau médical ; (iv) le renforcement des établissements sanitaires en personnel médical spécialisé et (v) le renforcement de l'accès aux soins d'urgence et aux traitements de base.

Effet attendu 2.3.2. Une meilleure gouvernance du système de santé

La réalisation de cet effet passera par : (i) la centralisation de la gouvernance de la santé sur les besoins des populations et leur responsabilisation dans la gestion des structures de santé ; (ii) l'effectivité du contrôle-qualité dans les structures de santé ; (iii) la mise en œuvre de monitoring des projets d'établissement hospitalier et la vigilance technique au niveau central ; (iv) le renforcement de la surveillance et de la prévention par la mise en place d'un institut national de santé publique ; (v) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques de santé ; (vi) l'alignement des partenaires sur la stratégie de responsabilisation des pôles régionaux, des

acteurs et des bénéficiaires dans la gestion des structures de santé et de leurs performances et (vii) la garantie de la prise en charge systématique des urgences sanitaires.

Effet attendu 2.3.3. Le renforcement de l'usage du numérique

La concrétisation de cet effet se fera par : (i) l'adoption du dossier patient numérique ; (ii) la promotion de l'usage de la technologie, en particulier, l'intelligence artificielle pour optimiser l'organisation, le fonctionnement des EPS et la prise en charge efficiente des patients ; (iii) l'instauration des meilleures pratiques dans le traitement des données personnelles des patients et (iv) le développement de la télémédecine.

Effet attendu 2.3.4. Le renforcement de la souveraineté pharmaceutique et sanitaire

Cet effet se concrétisera par : (i) la production de 30% des besoins nationaux en médicaments notamment en accompagnant les acteurs locaux pour la fabrication de molécules prioritaires identifiées ; (ii) le renforcement de la régulation pharmaceutique ; (iii) l'instauration d'un cadre réglementaire attractif ; (iv) la mise en place de laboratoires de recherche dans le domaine médical et pharmaceutique ; (v) l'instauration d'un cadre juridique phytothérapique et (vi) l'intégration de l'approche *One Health* dans les politiques sanitaires.

Objectif stratégique 2.4. : Construire un système de protection sociale inclusif et efficient

La lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus nécessite le renforcement de la protection des personnes vulnérables, en phase avec l'ODD 1.3 qui promeut l'instauration de systèmes et de mesures de protection sociale adaptés pour tous. L'élargissement du système de protection sociale au Sénégal passera par :

Effet attendu 2.4.1. L'amélioration de la sécurité sociale des travailleurs

Pour ce faire, il conviendra de dérouler les actions suivantes : (i) le renforcement de la synergie entre la Caisse de Sécurité sociale et l'IPRES ; (ii) l'amélioration de la gouvernance du Fonds national de Retraite (FNR) ; (iii) la généralisation de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'informel à travers, entre autres, le Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC) et (iv) la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de santé au travail.

Effet attendu 2.4.2. Le renforcement de la couverture des filets sociaux

Pour la réalisation de cet effet, il faudra miser sur : (i) la formulation d'une stratégie de re-certification (entrée-sortie) des bénéficiaires du Programme

national de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF) et de sa gestion pour un meilleur ciblage ; (ii) le renforcement du dispositif de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) ; (iii) la mise à jour et la réforme du Registre national unique (RNU) ; (iv) la modernisation de la Couverture sanitaire universelle (CSU) et (v) la garantie d'un financement durable de la protection sociale universelle.

Effet attendu 2.4.3. Le renforcement des droits et de la protection des femmes, des enfants et des handicapés

Les femmes, les enfants et les handicapés constituent une frange importante de la population vulnérable ; leur protection est gage de réduction de la pauvreté et des inégalités. Les actions, pour réaliser cet effet, devront porter sur : (i) le renforcement des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes ; (ii) la promotion de l'autonomisation économique et le renforcement des droits des femmes ; (iii) le renforcement des mesures de lutte contre la mendicité et la problématique des enfants de la rue ; (iv) l'amélioration de la situation des « daaras » ; (v) l'amélioration de la prise en charge des enfants en conflit avec la loi et en situation sociale difficile ; (vi) le renforcement des services d'accompagnement de la famille et (vii) la formulation d'un document de politique nationale de la famille

Effet attendu 2.4.4. L'amélioration de la gouvernance du système de protection sociale

Les actions visées sont, entre autres : (i) l'adoption d'un code unique de sécurité sociale et de la loi d'orientation ; (ii) la sécurisation et la diversification du financement de la protection sociale par la mobilisation de ressources endogènes ; (iii) l'instauration d'un cadre unique de coordination et de suivi-évaluation des différents programmes de protection sociale et (iv) l'amélioration de la communication entre le système et la population.

Objectif stratégique 2.5. Renforcer l'accès aux services sociaux de base

L'accès aux services sociaux de base, en particulier dans les zones défavorisées, permet de réduire les inégalités sociales et d'accroître le bien-être des populations, conformément aux ODD 6, 7 et 10. Malgré les progrès réalisés dans ce sens, des efforts restent encore à faire pour faciliter davantage l'accès à ces services.

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie inclut des éléments relatifs à l'environnement socio-spatial et l'accès à un logement décent.

L'atteinte de cet objectif se réalisera à travers :

Effet attendu 2.5.1. L'amélioration de l'accès à l'eau de qualité

Pour y arriver, il s'agira d'assurer : (i) l'extension et la réhabilitation des infrastructures d'adduction d'eau dans les zones sous desservies, notamment

en milieu rural ; (ii) l'amélioration de la gestion et de la distribution de l'eau potable et (iii) la garantie du droit à une eau de qualité, à un coût raisonnable, particulièrement en milieu rural.

Effet attendu 2.5.2. L'amélioration des services d'assainissement

Pour y arriver, il conviendra d'œuvrer : (i) à la réduction des disparités territoriales en matière d'assainissement par un meilleur maillage du territoire ; (ii) au renforcement des compétences des CT en matière d'entretien des infrastructures d'assainissement ; (iii) à la promotion du civisme et à une plus grande implication des acteurs à la base dans la préservation et l'entretien des infrastructures d'assainissement et (iv) au renforcement, en relation avec les CT, de la salubrité publique en assurant la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Effet attendu 2.5.3. L'accès universel à l'électricité et à moindre coût

Il conviendra, pour atteindre ce résultat, d'assurer : (i) le renforcement du réseau de transport et de distribution de l'électricité ; (ii) l'accélération de l'électrification rurale ; (iii) l'amélioration du système de tarification et de la politique de subvention à l'électricité et (iii) le renforcement du développement des sources d'énergie renouvelable et alternative.

Effet attendu 2.5.4. L'accès à des services numériques abordables

Pour obtenir ce résultat, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du maillage territorial en infrastructures de haut et très haut débit ; (ii) le renforcement du partage et de l'utilisation optimale des infrastructures existantes ; (iii) la garantie de l'interopérabilité des fournisseurs d'accès et (iv) une meilleure protection des données personnelles.

Effet attendu 2.5.5. L'accès à un logement décent et à moindre coût

L'atteinte de cet effet passera par : (i) la promotion de la construction en hauteur dans les villes épacentres des pôles régionaux, notamment en favorisant le développement de districts d'appartements⁹¹ comme en Corée du Sud ; (ii) la promotion de logements sociaux efficients et durables ; (iii) la promotion de l'investissement dans le logement locatif privé, avec des loyers encadrés et (iv) la promotion du partenariat entre les services publics en charge de l'habitat et les promoteurs privés.

Objectif stratégique 2.6. Mettre en place une politique d'emploi efficace

L'ambition du Sénégal est d'offrir à la population active un travail productif, convenablement rémunéré, avec de meilleures perspectives de

⁹¹ Des districts où les propriétaires n'ont pas le droit de construire des maisons individuelles. Ils doivent faire appel à des promoteurs ou s'organiser en coopératives pour ne construire que des immeubles.

développement personnel et d'insertion sociale. À cet égard, une attention particulière sera portée sur l'efficacité de la politique d'emploi en vue d'assurer à toute personne une opportunité de participer à l'effort de développement de la Nation, dans un cadre durable et inclusif, comme préconisé par l'ODD 8 et l'agenda 2063.

Cet objectif sera atteint à travers :

Effet attendu 2.6.1. L'amélioration du dispositif de promotion et de création d'emploi

La réalisation de cet effet doit prendre en compte les actions suivantes (i) l'élaboration d'une politique nationale d'emploi ; (ii) la mise en œuvre de réformes du marché du travail (code du travail, code de la sécurité sociale, etc.) ; (iii) la mise en place d'un système d'informations sur le marché de l'emploi (SIME) qui intègre les métiers émergents ; (iv) la mise en place d'un Centres d'Innovation où se rencontrent porteurs de projets et investisseurs, favorisant la création d'entreprises innovantes ; (v) le développement du système École-Entreprise et (vi) la promotion de l'investissement privé dans les pôles territoriaux.

Effet attendu 2.6.2. la promotion sociale et économique de la jeunesse

La concrétisation de cet effet se fera à travers (i) la promotion du volontariat, en particulier par la formation des jeunes par le génie militaire ; (ii) le renforcement des programmes d'accompagnement des jeunes porteurs de projets ; (iii) la facilitation de l'accès au financement ; (iv) le renforcement de l'autonomisation socio-économique des jeunes ; (v) la dynamisation de l'engagement citoyen ; (vi) le développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans les territoires ; (vii) le développement de mécanismes durables de responsabilisation active des jeunes et (viii) la création d'un environnement institutionnel et opérationnel favorable aux jeunes.

Effet attendu 2.6.3. Le renforcement de l'efficacité de la politique d'emploi

Pour y parvenir, différentes actions seront mises en œuvre, parmi lesquelles : (i) l'harmonisation des interventions des structures en charge de l'exécution de la politique de l'emploi ; (ii) le renforcement du maillage des terroirs en pôles-emplois par la déconcentration des structures publiques d'encadrement ; (iii) la construction d'une alliance stratégique entre l'Etat, le patronat et les organisations syndicales ; (iv) le renforcement d'un mécanisme de suivi-évaluation des initiatives d'emploi ; (v) le renforcement du lien entre l'emploi et la formation, notamment par l'adoption de mesures incitatives d'accueil des stagiaires, d'apprenants et de recrutement des personnes en situation de handicap et (vi) l'amélioration des mesures de soutien à l'insertion, notamment par la réforme de la Convention État-Employeur.

Objectif stratégique 2.7. Promouvoir l'activité sportive

Le sport constitue un vecteur de développement économique et social favorisant une mobilisation active de la jeunesse et un renforcement de la cohésion nationale. Il participe également au rayonnement des communautés et à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations. La prise en charge efficace du sport dans les politiques publiques se matérialisera par :

Effet attendu 2.7.1. Le développement des infrastructures sportives

Pour y parvenir, l'accent sera mis sur : (i) l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures sportives ; (ii) le développement des équipements sportifs de base au niveau des collectivités territoriales ; (iii) le développement des infrastructures et équipements de haute compétition et (iv) la mise en place d'un dispositif de maintenance systématique des infrastructures sportives.

Effet attendu 2.7.2. La dynamisation des compétitions nationales

L'atteinte de ce résultat nécessitera l'exécution des actions suivantes : (i) la systématisation de l'activité sportive à l'école à travers la relance des compétitions sportives au niveau scolaire ; (ii) le soutien à l'organisation régulière de championnats nationaux dans toutes les disciplines ; (iii) l'impulsion de la planification et le soutien à la participation aux compétitions internationales ; (iv) l'encadrement des sportifs dans la haute compétition et (v) la promotion des compétitions sportives saisonnières.

Effet attendu 2.7.3. Le renforcement de la formation et de l'encadrement des sportifs

Les actions visées sont : (i) la promotion de l'identification et le suivi des talents sportifs ; (ii) le développement et le soutien des structures en charge de la formation sportive ; (iii) la promotion des cycles sport-étude ; (iv) le renforcement de la formation des formateurs et des professionnels des disciplines sportives ; (v) l'attribution de bourses aux talents ; et (vi) la définition d'un cadre plus incitatif pour les sportifs.

Effet attendu 2.7.4. Le développement des événements sportifs internationaux

Pour ce faire, les actions porteront sur : (i) l'érection de la région de Dakar en une place privilégiée du sport international ; (ii) le renforcement du programme d'événements sportifs internationaux et (iii) le développement du tourisme sportif.

Effet attendu 2.7.5 La facilitation du financement des activités sportives

Pour atteindre cet effet, les interventions envisagées concerneront : (i) l'instauration d'un cadre fiscal favorable au sponsoring des activités

sportives ; (ii) la promotion du financement du sport par les CT ; (iii) le développement des partenariats avec les organismes privés de gestion des activités et événements sportifs et (iv) la promotion de la santé financière des clubs par la diversification des sources de financement (droits de diffusion des événements sportifs, merchandising, participation d'hommes d'affaires, etc.).

Objectif stratégique 2.8. Renforcer la vitalité de la culture sénégalaise

La culture, en tant que patrimoine immatériel et matériel, est un élément essentiel permettant de structurer les comportements des citoyens en vue de les rendre favorables au développement, en tenant compte de l'héritage sociétal.

Effet attendu 2.8.1. Le développement et la valorisation du patrimoine culturel

Son atteinte appelle, entre autres : (i) au renforcement des infrastructures culturelles dans les pôles territoriaux avec, en particulier, l'équipement de chaque département en centre culturel ; (ii) à l'amélioration et à la valorisation des infrastructures et patrimoines matériels ; (iii) au renforcement de l'inventaire des patrimoines matériels et immatériels ; (iv) à la promotion du retour des œuvres perdues et (v) à la promotion du développement des villages artisanaux.

Effet attendu 2.8.2. Le soutien aux artistes, aux auteurs et à la production culturelle

L'atteinte de ce résultat nécessitera : (i) l'institution de bourses et de subventions pour encourager les talents (artistes, écrivains, etc.) ; (ii) la garantie d'une meilleure protection des droits des artistes et des écrivains ; (iii) le soutien de la production locale à travers la commande publique, par notamment une meilleure collaboration entre artistes et auteurs ; (iv) la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant l'investissement dans la production locale, notamment par les groupes de média ; (v) le soutien du développement des studios de production ; (vi) la valorisation des productions des écrivains et (vii) l'accompagnement des acteurs culturels dans la circulation de leurs productions.

Effet attendu 2.8.3. Le développement de la formation

Il s'agira de miser sur : (i) le renforcement de la formation aux métiers de la culture dans les curricula ; (ii) le renforcement des instituts de formation aux métiers des arts (culture, littérature, cinéma, etc.) ; (iii) la garantie de l'accessibilité des programmes pédagogiques et (iv) le développement de la recherche sur la culture.

Effet attendu 2.8.4. La promotion des événements culturels

Pour gagner ce pari, il faudra mettre l'accent sur : (i) la promotion de l'organisation des grands événements internationaux ; (ii) la diversification et la garantie d'une organisation régulière des programmes culturels nationaux et (iii) la valorisation de l'organisation culturelle au niveau des territoires.

Effet attendu 2.8.5. Le financement de la culture

Pour y arriver, il faudra s'assurer : (i) du renforcement des fonds de financement des entités intervenant dans le secteur culturel ; (ii) de la mise en place d'un cadre fiscal favorisant le mécénat ; (iii) de la création d'un fonds d'assurance sociale pour les métiers artistiques ; (iv) du renforcement de l'appui des CT dans le financement des activités culturelles et (v) de la participation du privé dans le secteur de la Culture.

II.3.4.3. Axe 3 : Aménagement et Développement durables

La mise en œuvre d'un aménagement équilibré et durable et la prise en compte des enjeux climatiques sont essentielles pour répondre aux besoins de l'urbanisation galopante et du développement d'activités économiques au sein du territoire. La poursuite de cette ambition devra s'accompagner de la mise en place d'infrastructures de connectivité et d'une transition progressive vers des modes de production et de consommation durables.

Objectif stratégique 3.1. Assurer un aménagement durable des territoires et une urbanisation organisée

L'ODD 11 recommande la construction de villes et établissements humains sûrs, résilients et durables. L'atteinte de la souveraineté économique sera ainsi accompagnée par une option contrôlée et bien structurée d'un aménagement durable des territoires pour une urbanisation qui porte le développement à partir des pôles.

Effet attendu 3.1.1. La promotion d'un aménagement durable des territoires, avec le développement de pôles économiques intégrés

L'atteinte de cet effet passe par : (i) la reconfiguration du schéma de découpage territorial, avec l'érection de huit (8) pôles définis selon des critères multiples (villes épicentres, potentialités du territoire en termes de ressources naturelles, équilibres territoriaux pour des raisons de sécurité nationale et d'intégration africaine, et équilibres socio-culturels) ; (ii) la mise à jour du PNADT et la généralisation des plans et schémas d'aménagement et d'urbanisme des CT ; (iii) le développement de grands centres urbains attractifs ; (iv) l'adoption de programmes de développement des terroirs de départ ; (v) le renforcement de la mise en place de zones dédiées en rapport avec les vocations des pôles ; (vi) la promotion de l'émergence de villes

spécialisées (électronique, tourisme, santé, industrie, etc.) ; (vii) la réservation d'emprises foncières destinées à des interventions structurantes des pouvoirs publics (l'État et des CT), (viii) la promotion d'initiatives de coopération (intercommunalité, coopération décentralisée, etc.) et (ix) le renforcement de la coordination des travaux pour les voiries et réseaux divers.

Effet attendu 3.1.2. Le renforcement des capacités des collectivités territoriales

Cet effet sera obtenu particulièrement par : (i) le transfert adéquat et régulier de ressources financières aux CT ; (ii) le renforcement des ressources humaines ; (iii) le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires territoriales ; (iv) la révision du code général de CT ; (v) le renforcement de la fiscalité locale et (vi) la diversification des sources de financement des CT (émission de titres, PPP, coopération décentralisée, etc.).

Effet attendu 3.1.3. La construction de villes durables (vertes, résilientes et intelligentes) par une coordination des politiques sectorielles

Pour y parvenir, il convient de mettre l'accent sur : (i) l'adaptation des codes d'urbanisme et de construction aux exigences de gestion durable ; (ii) la promotion de la construction de bâtiments résilients et éco-responsables ; (iii) le développement des programmes de modernisation et de rénovation urbaine ; (iv) le développement des systèmes durables de transport capacitaire ; (v) le développement d'espaces verts ; (vi) le renforcement de l'aménagement et la coordination des travaux pour les voiries et réseaux divers et (vi) le renforcement de la sécurité des villes avec l'usage des TIC.

Objectif stratégique 3.2. Promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels

La gestion environnementale sera axée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et une veille permanente dans une perspective de développement durable, afin de renforcer la résilience des écosystèmes. L'atteinte de cet objectif implique :

Effet attendu 3.2.1. La conservation de la biodiversité et des services écosystémiques

L'atteinte de cet effet passera par la mise en œuvre de ces actions : (i) l'accroissement de la protection des écosystèmes terrestres et des zones humides ; (ii) la mise à jour, régulièrement, de la situation de référence des écosystèmes et du patrimoine génétique ; (iii) la protection de la diversité des espèces végétales, animales et génétique ; (iv) la protection des services écosystémiques ; (v) l'extension de la protection des sites de haute biodiversité (domaine classé, domaine protégé) ; (vi) la limitation des causes de perte de

biodiversité (surexploitation des ressources naturelles, feux de brousse, destruction et fragmentation des habitats) et (vii) la lutte contre les espèces invasives, la pollution et les changements climatiques.

Effet attendu 3.2.2. La gestion intégrée de l'environnement marin et côtier

Pour atteindre cet effet, les actions suivantes sont nécessaires : (i) la promotion d'une synergie d'actions de toutes les compétences nationales intervenant dans le domaine littoral ; (ii) l'adoption de la loi sur le littoral ; (iii) le renforcement de la sensibilisation sur les comportements préjudiciables à l'environnement côtier et marin et (iv) la poursuite de l'extension des aires marines protégées ; (v) la mise en place d'un système intégré de l'espace maritime et (vi) l'élaboration d'un programme de formation sur la décarbonation de la filière maritime

Effet attendu 3.2.3. La gestion durable des terres et la préservation de l'environnement

Pour atteindre cet effet, il faudrait assurer : (i) le renforcement des méthodes de suivi et d'évaluation de l'état des terres ; (ii) le parachèvement de la mise en œuvre effective de la réforme foncière ; (iii) le renforcement des ressources allouées à la gestion durable des terres ; (iv) la dynamisation des cadres de concertation pour améliorer la synergie dans les interventions ; (v) la promotion des pratiques agroécologiques ; (vi) la mise en place de mesures de lutte contre l'érosion éolienne et hydrique ; (vii) l'accélération des actions d'envergure de reforestation ; (viii) la récupération des terres dégradées ; (ix) la promotion de l'éducation à l'environnement et au développement durable et (x) la systématisation de l'évaluation environnementale.

Objectif stratégique 3.3. Conduire une transition énergétique juste et équitable

La transition énergétique conduit à la transformation du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées dans le pays afin de le rendre plus écologique, conformément à l'ODD 7 qui encourage la garantie de l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à un coût abordable. Les programmes mis en place se fondent principalement sur le remplacement progressif des énergies fossiles par un mix énergétique privilégiant les énergies renouvelables, ainsi que sur le renforcement de l'efficacité dans la consommation. L'atteinte de cet objectif passera par :

Effet attendu 3.3.1. Le renforcement du mix énergétique

La réalisation de cet effet nécessite : (i) le développement de nouvelles sources d'énergie (solaire et éolienne) ainsi que de biomasse ; (ii) la poursuite de la diversification avec de nouvelles centrales renouvelables ;

(iii) la promotion des résultats de recherche et des initiatives dans les énergies renouvelables et (iv) la mise en œuvre de la stratégie « gas to power ».

Effet attendu 3.3.2. La maîtrise de la demande énergétique

Pour atteindre cet effet, il s'agira de miser sur : (i) le renforcement de l'éducation et de la sensibilisation des acteurs sur des comportements sobres en énergies ; (ii) la promotion progressive des équipements et infrastructures écoénergétiques et (iii) l'adoption d'un cadre législatif et réglementaire de la construction et des BTP.

Effet attendu 3.3.3. L'utilisation moins carbonée des ressources énergétiques

La concrétisation de cet effet sera menée à travers : (i) la valorisation des ressources énergétiques dans les processus moins émetteurs de gaz à effet de serre (production d'engrais, pétrochimie, etc.) ; (ii) le développement de la recherche dans le domaine des énergies alternatives (hydrogène, géothermique, etc.) et (iii) le développement des projets d'énergies renouvelables dans le cadre des partenariats régionaux.

Objectif stratégique 3.4. Promouvoir des modes de production et de consommation durables

Le Sénégal a pour ambition de développer des modes de productions et de consommation durable, relativement à l'ODD 12, afin de préserver la durabilité des ressources naturelles et de garantir la survie des générations futures. La concrétisation de cet objectif passera par :

Effet attendu 3.4.1. L'amélioration de la base productive

Pour atteindre cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) l'amélioration des processus de production ; (ii) la promotion de la production d'équipements durables ; (iii) le renforcement de la recherche scientifique et l'innovation technologique ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs ; (v) l'incitation des entreprises à adopter des modèles d'économie circulaire ; (vi) la mise en place d'un programme de pratiques agricoles durables et (vii) la prise en compte des principes ESG dans l'exploitation des ressources.

Effet attendu 3.4.2. L'adoption des pratiques de consommation durables

Pour y parvenir, ces actions suivantes seront menées : (i) le renforcement des politiques et des législations en matière de pratiques et de consommation durables ; (ii) la sensibilisation et l'information des acteurs sur les modes de consommation durables ; (iii) la création de structures de veille et d'alerte dans les différents secteurs et (iv) l'adoption et l'optimisation des modes de consommation pour respecter les normes environnementales.

Objectif stratégique 3.5. Mettre en place des infrastructures de connectivité

Effet attendu 3.5.1. Le développement d'un système de transport multimodal intégré

La réalisation de cet effet passera par : (i) la définition d'une stratégie intégrée ; (ii) la mise en place d'un schéma directeur multimodal aligné à la stratégie et (iii) l'harmonisation des interventions au niveau des sous-secteurs.

Effet attendu 3.5.2. Le renforcement et la modernisation des réseaux de transport

Pour y arriver, il s'agira d'assurer : (i) la connexion des zones de production aux marchés ; (ii) le développement de transports inter et intra urbains afin de fluidifier les échanges au sein des pôles et entre eux ; (iii) le développement des infrastructures transfrontalières ; (iv) la densification et l'amélioration de la qualité du réseau routier et autoroutier ; (v) la réhabilitation et le développement du réseau ferroviaire ; (vi) le développement d'un hub aérien ; (vii) le développement des pôles portuaires et (viii) le renforcement des liaisons fluviomaritimes.

Effet attendu 3.5.3. L'amélioration de la compétitivité des services logistiques

Il s'agira pour la réalisation de cet effet de procéder : (i) à l'optimisation des opérations et services de traitement au niveau des ports, des aéroports et des postes frontaliers terrestres ; (ii) à la digitalisation et à la dématérialisation de toutes les procédures administratives et commerciales dans toute la chaîne logistique ; (iii) au développement des corridors avec des plateformes logistiques (ports secs, infrastructures de stockage, etc.).

Objectif stratégique 3.6. Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

Cette forme d'économie promeut l'inclusion économique, financière et sociale des populations vulnérables en leur permettant de vivre dans leurs territoires grâce à des activités formalisées garantissant un accès à l'emploi décent. Sa concrétisation passera par :

Effet attendu 3.6.1. Le développement des produits et services de l'économie sociale et solidaire

Pour l'atteinte de cet effet, il faudra mettre l'accent sur : (i) le renforcement de la formation, l'information et la sensibilisation des acteurs de l'ESS ; (ii) la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire incitatif ; (iii) la promotion de la RSE, notamment dans les pôles territoires ; (iv) la mise en place des mécanismes appropriés d'accompagnement des entreprises de l'ESS et (v) la valorisation et la promotion des produits et services de l'ESS.

Effet attendu 3.6.2. La participation des entreprises de l'ESS dans la gestion publique au niveau des pôles

Pour réaliser cet effet, il faudra mener les actions suivantes : (i) l'organisation des acteurs de l'ESS ; (ii) le renforcement de l'implication des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des plans territoriaux de développement et (iii) la mise en place de Contrats de service public ou des délégations de gestion entre les CT et les entreprises de l'ESS.

Effet attendu 3.6.3. La promotion de l'innovation sociale

Il conviendra, pour réaliser cet effet, de miser sur : (i) le renforcement du financement de pilotes de solutions innovantes à des problèmes locaux et leur mise à l'échelle ; (ii) le développement d'un partenariat entre Universités, centres de recherche et entreprises de l'ESS et (iii) l'institution des mécanismes de récompenses.

II.3.4.4. Axe 4 : Bonne Gouvernance et Engagement africain

L'arsenal institutionnel devra être remodelé afin de créer les conditions d'un vivre-ensemble fondé sur l'harmonie et la justice. Aussi, en vue de rendre dynamique et attractive l'économie, les bases d'un havre de paix et de stabilité seront consolidées.

Objectif stratégique 4.1. Consolider l'État de droit et la protection du citoyen

Effet attendu 4.1.1. La consolidation de l'État de droit

Ce résultat sera obtenu à travers : (i) la promotion de l'éducation aux droits humains ; (ii) l'instauration de cadres d'échanges entre les forces vives de la Nation ; (iii) l'accès de tous à une justice équitable ; (iv) la fonctionnalité des instances de gouvernance à toutes les échelles de décision du pays ; (v) le renforcement des systèmes de contrôle juridictionnel et non juridictionnel ; (vi) le renforcement du respect du droit de propriété et (vii) l'amélioration de la qualité de l'exécution des contrats.

Effet attendu 4.1.2. L'accès inclusif des citoyens à un service public de qualité

La réalisation de cet effet se fera à travers : (i) l'intégration de services publics spécifiques appropriés, notamment sous forme de centres de services partagés ; (ii) la généralisation de services d'accueil et d'orientation dans les administrations publiques ; (iii) le renforcement du système d'information dans les services publics ; (iv) l'application effective des textes relatifs au recrutement de quotas parmi certains groupes sociaux ; (v) l'établissement des normes garantissant l'inclusivité des infrastructures et équipements et (vi) la promotion d'une gouvernance inclusive.

Effet attendu 4.1.3. La promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption

La concrétisation de cet effet nécessite : (i) l'adoption de la loi sur l'accès à l'information ; (ii) l'érection de la probité comme principe fondamental dans le fonctionnement de l'Administration publique et (iii) le renforcement des prérogatives des organes de contrôle.

Objectif stratégique 4.2. Réformer les institutions nationales

Ces dernières années ont été marquées par un affaiblissement des institutions au Sénégal. Pour renverser la tendance constatée et ainsi s'aligner à l'ODD 16, il s'agira de faire des réformes profondes aux différents ordres de pouvoir. La réalisation de cet objectif passe par :

Effet attendu 4.2.1. Le renforcement de l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire

L'atteinte de cet effet requiert la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la réforme du pouvoir judiciaire ; (ii) le renforcement du rôle et des interventions des pouvoirs législatif et judiciaire et (iii) le renforcement des capacités au niveau de l'Assemblée nationale, des CT et des Chambres consulaires.

Effet attendu 4.2.2. Le renforcement de l'accès des citoyens à la justice

Pour réaliser cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) le renforcement de l'accès à l'information des justiciables ; (ii) la digitalisation intégrale de l'état civil ; (iii) la mise en œuvre d'un système d'information sur les faits d'état civil ; (iv) l'adoption des textes de la réforme de l'aide juridictionnelle ; (v) l'informatisation du système judiciaire ; (vi) le renforcement de la justice de proximité dans les territoires ; (vii) l'amélioration des conditions de détention et de préparation à la réinsertion sociale et (viii) l'amélioration des conditions de travail de l'Administration pénitentiaire.

Effet attendu 4.2.3. La réforme du système électoral

Les actions à mener sont, entre autres : (i) la révision consensuelle des systèmes électoraux, parrainage y compris ; (ii) l'inscription automatique, sur le fichier électoral, dès la confection de la carte nationale d'identité et (iii) le renforcement des pouvoirs et des moyens de l'institution en charge du contrôle des élections.

Objectif stratégique 4.3. Réformer l'Administration publique centrale et décentralisée

L'objectif de mise en place d'une Administration performante au service des Sénégalais demeure un impératif. La réalisation de cet objectif passera par :

Effet attendu 4.3.1. La modernisation de l'Administration publique

Pour y parvenir, il s'agira d'assurer : (i) l'investissement dans la transformation numérique des services publics ; (ii) l'adoption des approches centrées sur le citoyen pour offrir des services publics de meilleure qualité ; (iii) la dématérialisation des procédures administratives ; (iv) le renforcement de la formation continue et du développement des compétences des agents de l'État ; (v) le renforcement de la coordination de l'action de développement au niveau territorial par les autorités déconcentrées ; (vi) l'adaptation des cadres organisationnels des structures administratives et (viii) la promotion de la culture de résultats.

Effet attendu 4.3.2. La mise en cohérence des attributions et des interventions des services étatiques

Les actions prévues pour concrétiser cet effet sont : (i) la redéfinition des missions des structures publiques centrales et territoriales ; (ii) la répartition claire des missions au sein des ministères ; (iii) la rationalisation des structures de l'État ; (iv) l'harmonisation des interventions des structures de l'État et (v) l'implication des différents acteurs dans le processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et évaluation de l'action publique.

Objectif stratégique 4.4. Renforcer le civisme, la citoyenneté et la démocratie participative

La citoyenneté se caractérise par la participation à la vie de la cité dans le cadre d'une solidarité pleine et entière. À cet égard, il convient de souligner que le citoyen est soumis à un certain nombre de droits, à exercer avec liberté et responsabilité, à côté de devoirs auxquels il est assujéti. L'atteinte de cet objectif passera par :

Effet attendu 4.4.1. La consolidation des initiatives citoyennes

Pour atteindre cet effet, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de l'État en faveur des initiatives citoyennes ; (ii) l'appui à la participation des organisations de la société civile (OSC) dans les politiques publiques et (iii) le renforcement du service civique national et de l'éducation à la citoyenneté.

Effet attendu 4.4.2. La promotion de participation citoyenne

Il s'agira de dérouler les actions suivantes : (i) le renforcement de l'éducation civique dans les curricula à tous les niveaux d'enseignement ; (ii) la promotion de l'engagement citoyen et communautaire des jeunes, en particulier en s'inspirant de l'expérience réussie des Cellules École-milieu ; (iii) l'initiation de campagnes continues de sensibilisation sur les valeurs civiques et citoyennes ; (iv) la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes

de citoyenneté et de civisme ; (v) la création d'un observatoire de la citoyenneté et du civisme et (vi) le développement des initiatives de volontariat dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement au niveau des CT.

Objectif stratégique 4.5 Renforcer la sécurité nationale

Le Sénégal dispose d'une architecture sécuritaire efficace avec des forces de défense et de sécurité (FDS) qui jouent un rôle crucial dans la protection de la souveraineté nationale, la sécurité intérieure, la prévention du terrorisme et la lutte contre les menaces transfrontalières et maritimes. En renfort des efforts déjà mobilisés, la sécurité du Sénégal demeure une priorité. La réalisation de cet objectif passe par :

Effet attendu 4.5.1. L'amélioration du dispositif de sécurité intérieure

Pour atteindre cet effet, les actions suivantes seront exécutées : (i) l'amélioration du dispositif de prévention et de gestion des risques de catastrophes ; (ii) un meilleur maillage du territoire national par les forces de sécurité ; (iii) le renforcement des instruments et mécanismes de dialogue social et politique ; (iv) le renforcement de la collaboration entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ; (v) le renforcement de la surveillance des infrastructures critiques/sensibles ; (vi) le renforcement des infrastructures de protection du cyber (PKI, CERT national, audit et la sécurité numérique des systèmes d'informations) ; (vii) la modernisation des équipements et des infrastructures face aux menaces protéiformes et (viii) la lutte contre la circulation des armes légères et blanches.

Effet attendu 4.5.2. Le renforcement de la défense et de la sécurité extérieure

Les actions à mettre en œuvre sont : (i) le renforcement de la surveillance des frontières ; (ii) l'amélioration des capacités de renseignement des forces de défense et de sécurité ; (iii) la densification du maillage et de la couverture des zones lacunaires dans les régions frontalières ; (iv) l'amélioration et l'adaptation de la formation du personnel face aux nouvelles formes de menaces ; (v) la constitution et la consolidation des réservistes afin d'apporter un soutien adéquat aux engagements opérationnels ; (vi) la lutte contre la cybercriminalité ; (vii) la consolidation de la coopération policière et militaire régionale et internationale et (viii) la participation à la sécurité sous régionale et internationale.

Effet attendu 4.5.3. Le renforcement de la surveillance maritime et aérienne

La réalisation de cet effet passera par : (i) le renforcement du système intégré de surveillance de la Zone économique exclusive (ZEE) et de contrôle des activités maritimes et aériennes ; (ii) l'amélioration des capacités d'interventions maritime et aérienne et la surveillance de la ZEE ; (iii) la

consolidation de la coopération avec les acteurs locaux et les pays tiers et (iv) le renforcement de la sécurité de la navigation.

Effet attendu 4.5.4. L'amélioration de la lutte contre le terrorisme, le blanchiment, le trafic de drogue et le financement illicite

L'atteinte de cet effet nécessite : (i) le renforcement du partenariat international ; (ii) l'acquisition de capacités stratégiques de renseignement et d'intervention aériennes et maritimes ; (iii) le renforcement de la surveillance financière et (iv) l'adoption de lois plus contraignantes.

Effet attendu 4.5.5. Le renforcement de la souveraineté sécuritaire nationale

Les actions prévues pour concrétiser cet effet sont : (i) le renforcement des capacités matérielles de défense ; (ii) le renforcement de l'architecture de formation des FDS et (iii) le renforcement du dispositif national de développement du spatial.

Objectif stratégique 4.6 : Impulser les réformes et projets nécessaires au renforcement de l'intégration africaine

Le Sénégal joue un rôle déterminant dans le processus d'intégration sous-régionale, régionale et africaine et assure son leadership tant au niveau du respect des engagements que de l'adoption et de la mise en place des organismes et institutions censés guider la marche vers l'intégration. Pour renforcer cette position stratégique, il importe de mettre en place des réformes institutionnelles favorables au renforcement de l'intégration africaine. L'atteinte de cet objectif passera par :

Effet attendu 4.6.1. La transposition et l'application de textes communautaires ratifiés

Pour atteindre cet effet, le Sénégal mettra l'accent sur : (i) l'élimination des entraves à la libre circulation des biens et services, personnes et capitaux ; (ii) le respect de la mise en œuvre effective des accords en matière de commerce et (iii) le renforcement des capacités des administrations en charge des questions d'intégration.

Effet attendu 4.6.2. Le renforcement de la dynamique de coopération africaine

Pour y arriver, il conviendra d'œuvrer : (i) à la contribution de la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux régionaux ; (ii) à l'impulsion des réformes nécessaires à la modernisation des communautés économiques régionales ; (iii) à la promotion du dialogue et de la diplomatie ; (iv) au renforcement de la coopération économique et culturelle ; (v) au soutien à la Vision prospective 2040 de l'UEMOA, 2050 de la CEDEAO et

à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et (vi) au renforcement de la gouvernance des institutions d'intégration sous-régionale et régionale.

Effet attendu 4.6.3. Le renforcement des institutions financières régionales

Il s'agira à cet effet de miser sur : (i) la promotion des banques de développement régionale (BAD, BIDC, BOAD, Afrexim Bank, etc.) ; (ii) la promotion du développement des marchés des capitaux à l'échelle régionale et leur intégration ; (iii) le renforcement des Compagnies d'Assurance et des institutions de garantie et (iv) la promotion des instruments régionaux de financements innovants (financement bleu, financement vert, finance islamique et financement participatif, etc.).

Effet attendu 4.6.4. La Promotion de la mise en place des infrastructures et mécanismes de soutien à l'intégration

La concrétisation de cet effet se fera à travers : (i) le soutien des initiatives de construction d'infrastructures de connectivité régionale ; (ii) la promotion d'investissements dans des projets communautaires de développement d'infrastructures énergétiques et (iii) la mise en place de mécanismes d'attraction des IDE en provenance des pays africains.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE



III.1. CADRAGE MACROECONOMIQUE

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement coïncidera avec l'entrée du Sénégal dans le groupe des pays producteurs de pétrole et de gaz. Cette production démarre dans un contexte de détente des cours des matières premières, notamment le pétrole brut.

Au plan macro-budgétaire, le Plan d'Actions prioritaires (PAP) de la SND (2025-2029), accompagné de réformes systémiques, permettra d'accélérer la croissance économique et le progrès social et de redresser les fondamentaux macroéconomiques, à travers notamment un allègement du fardeau de la dette et une amélioration de la position extérieure.

Sur la période 2025-2029, le **taux de croissance est attendu en moyenne à 6,5%**, avec un pic de 9,7% en 2025, en lien avec l'amélioration de : (i) l'efficacité de l'investissement public, grâce à une meilleure préparation des projets publics (maturation et sélection) et (ii) la productivité de l'investissement privé (vulgarisation des résultats de la recherche, encadrement des MPME, mise à niveau des entreprises et renforcement de la formation professionnelle et technique). Globalement, l'efficacité de l'investissement sera améliorée de 25%. La croissance de la productivité est projetée en hausse, de même que l'investissement privé et l'emploi, à la faveur de l'accompagnement du secteur privé dans les pôles régionaux et de réformes structurantes dans le sens d'une liberté économique accrue.

Tableau 3 : Évolution à moyen terme des indicateurs macro-budgétaires de la SND

SND	CROISSANCE	DEFICIT/PIB (%)	PRESSION FISCALE (%)	DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MDS DE FCFA)
2025	9,7	-3,0	20,5	2 123,4
2026	5,0	-3,0	21,0	2 268,9
2027	5,4	-3,0	21,9	2 519,9
2028	5,9	-3,0	22,3	2 769,0
2029	6,4	-3,0	22,6	3 140,2
Moyenne	6,5	3,0	21,7	Total = 12 821,4

Source : DGPPE, 2024.

Au titre des **finances publiques**, les recettes budgétaires traditionnelles évolueront en ligne avec la richesse nationale et bénéficieront d'un

élargissement progressif de l'assiette. Ainsi, les recettes fiscales enregistreront une hausse moyenne de 11,1% sur la période 2025-2029, portant la pression fiscale à une moyenne de 21,7% sur la période sous-revue. Quant aux dons, ils connaîtront une baisse pour atteindre 1% du PIB à l'horizon 2030.

Pour ce qui est des dépenses totales, la masse salariale devrait enregistrer une croissance modérée de 7,7%, contre 10,6% sur la décennie 2014-2023, reflétant, d'une part, une hausse maîtrisée des effectifs de 4,1% en moyenne annuelle contre 5,8% sur la période 2014-2023 et, d'autre part, une augmentation du salaire annuel moyen de 3,6% contre 4,8% sur la dernière décennie.

Par ailleurs, le reprofilage de la dette publique par nature (titres publics, dettes conventionnelle et commerciale) permettra de maîtriser l'évolution des intérêts, avec une hausse moyenne de 4,2% sur la période 2025-2029, contre 28,5% entre 2022 et 2024.

Les subventions à l'énergie, pour leur part, sont attendues en baisse drastique. Elles atteindront moins de 1% du PIB à l'horizon 2029, contre 4% du PIB sur la période 2020-2023, en liaison, notamment, avec la stratégie « *gas to power* » qui favorisera la réduction du tarif de l'électricité et la disponibilité, à moindre coût, du pétrole brut pour les besoins de raffinage.

Quant aux dépenses d'investissements, elles progresseront en moyenne de 14,7% sur la période 2025-2029 à la faveur de la hausse substantielle des investissements sur ressources internes (en moyenne 31% du total des investissements, contre 14,5% sur la période 2014-2023). Le relèvement du poids des investissements financés sur ressources internes fait suite au reprofilage de la stratégie d'endettement qui sera davantage orientée vers les marchés financiers domestique et régional.

Concernant les dépenses d'entretien, des économies seront enregistrées à la faveur, notamment, de la promotion du volontariat pour les dépenses liées à la réhabilitation des édifices publics, au reboisement, à la prévention, à la gestion des inondations, etc.

Les autres dépenses sur biens et services bénéficieront des initiatives de rationalisation telles que l'institution de centrales d'achat pour les commandes publiques courantes.

S'agissant de l'inflation, elle est projetée en moyenne à 2,3% sur la période grâce :

- à la maîtrise de la dépense publique, notamment par la mise en place d'une mercuriale des prix, de centrales d'achats, etc. ;
- à l'approvisionnement correct du marché par : (i) la mise en place d'un système d'informations sur les stocks de produits stratégiques

(alimentaires, énergétiques, pharmaceutiques, etc.) ; (ii) le renforcement du système d'alerte, de veille et de suivi des prix administrés (structures des prix, suivi des cours des matières premières) et (iii) l'instauration de centrales d'achat pour les produits de grande consommation ;

- au renforcement de la régulation du marché, particulièrement pour ce qui concerne les produits agroalimentaires et pharmaceutiques ainsi que les matériaux de construction.

Sur le moyen terme, et dans le cadre de la consolidation budgétaire en lien avec les objectifs de maîtrise de la dette publique, le déficit budgétaire sera ramené à 3% du PIB dès 2025⁹² et maintenu à ce niveau durant toute la période 2025-2029. Toutefois, compte tenu des risques, il s'avère nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des réformes qui renforceront le recouvrement des recettes et la maîtrise de la dépense publique.

Pour la balance des paiements, le déficit courant ressortira à 4,1% du PIB en moyenne sur la période 2025-2029 contre 10,3% entre 2014 et 2023, grâce, notamment, à l'augmentation des exportations de pétrole et de gaz et à la maîtrise progressive des importations de produits alimentaires. En conséquence, les réserves en mois d'importations passeront de 4,6 sur la période 2014-2023 à 5,2 en 2029.

S'agissant du financement bancaire, il passera de 33,4% du PIB sur la période 2014-2023 à 40% du PIB en 2029, à la faveur de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'inclusion financière. Parallèlement, le financement des PME évoluera de 9% du total des crédits à 14%. Au total, la liquidité globale de l'économie passerait de **42,3%** sur la période **2014-2023** à **51%** en **2029**.

III.2. OPTIONS STRATEGIQUES D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME



En lien avec la nouvelle Vision qui promeut une souveraineté économique, la Stratégie d'endettement relative à la SND détermine les sources de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement endogène et durable.

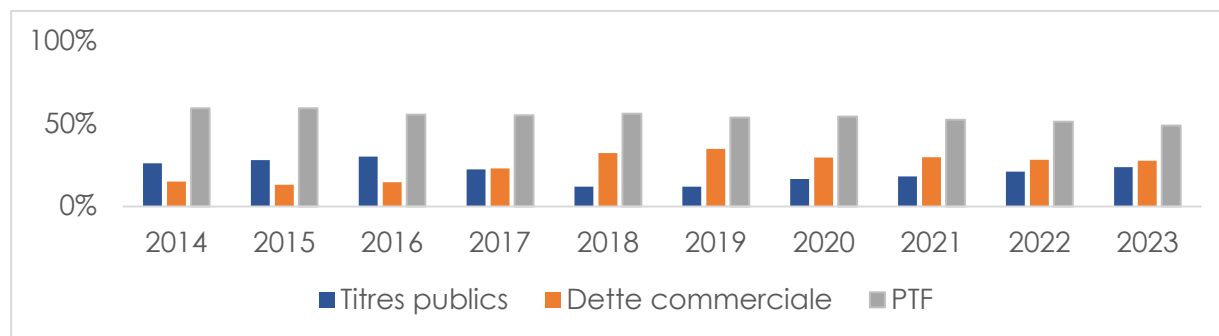
⁹² Ce chiffre est issu du dernier cadrage de septembre 2024 qui prévoit la consolidation budgétaire dès 2025.

A ce titre, la Stratégie d'endettement sera axée sur la minimisation des coûts et des risques associés, pour une plus grande résilience des finances publiques en particulier, et du cadre macroéconomique, en général. Par ailleurs, il convient de rappeler que les deux (2) principaux risques identifiés concernent le taux de change et le taux d'intérêt. Pour les atténuer, les mesures envisagées par l'État vont, principalement, dans le sens de renforcer les prêts à taux d'intérêt fixes et les financements libellés en FCFA et en Euros. Par ailleurs, le risque de refinancement pèse fortement sur la dette intérieure, notamment sur le service annuel de la dette et sur la gestion de la trésorerie.

Sur les cinq (5) prochaines années, le Sénégal appliquera une politique d'endettement prudente, mieux contrôlée et davantage maîtrisée.

Pour rappel, la structure de la dette publique du Sénégal révèle que les proportions entre la dette extérieure et celle domestique ont varié respectivement de 74,1% et 25,9% en 2014 à 63,9% et 36,1% en 2023. Le portefeuille global de la dette du Sénégal reste dominé par les prêts concessionnels, avec une moyenne de 55,4% sur la période 2014-2023, suivis de la dette commerciale (24,7%) et des titres publics (20,9%). D'autre part, la dette extérieure (prêts commerciaux et concessionnels) est exposée à des incertitudes liées à la variabilité des taux d'intérêt et au risque pays.

Figure 27 : Structure de la dette



Source : DPEE, 2024

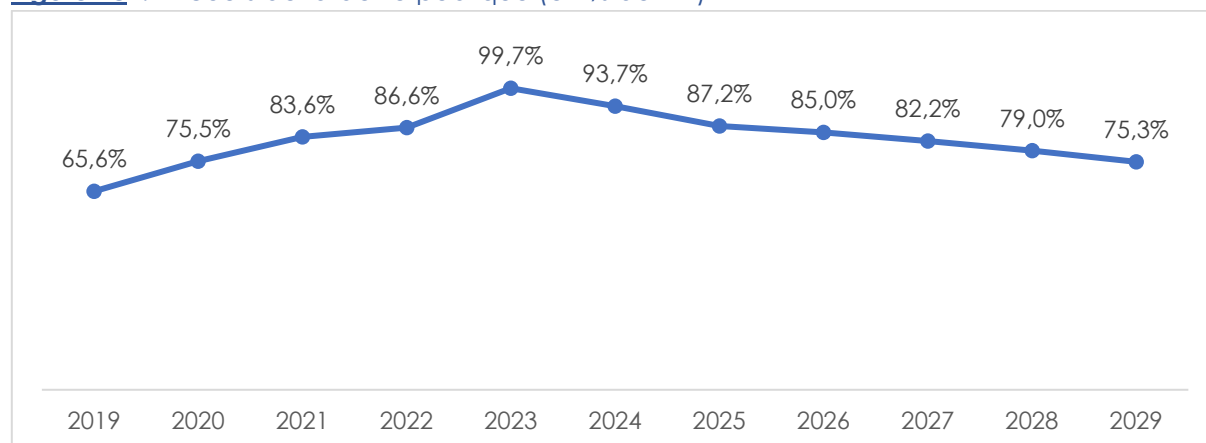
La stratégie d'endettement pour les cinq (5) prochaines années repose sur : (i) la maîtrise de la dette publique, à travers la fixation du déficit budgétaire à 3% du PIB à partir de 2025 ou au plus tard en 2027 et (ii) le reprofilage de la dette par la modification de la structure de financement du déficit. Cette option se décline comme suit :

- les émissions nettes de titres publics passeront de 61,6% du total des émissions en 2023 à 75% en 2029 ;
- les tirages nets sur prêts conventionnels (bilatéraux et multilatéraux) diminueront de 30,4% en 2023 à 22% en 2029 ;
- les tirages nets sur prêts commerciaux baisseront de 8% du total des émissions en 2023 à 3% en 2029.

Par ailleurs, il a été retenu l'hypothèse d'un maintien des taux implicites constants sur la période : 4,8% pour les titres publics, 2,5% pour les tirages sur prêts conventionnels et 7,6% pour les tirages sur les prêts commerciaux, y compris les eurobonds et les obligations similaires des marchés alternatifs⁹³.

Cette nouvelle stratégie d'endettement conduit à une baisse continue de l'encours de la dette publique rapporté au PIB qui devrait se situer à environ 75,3% en 2029 et atteindre 70% du PIB à l'horizon 2034.

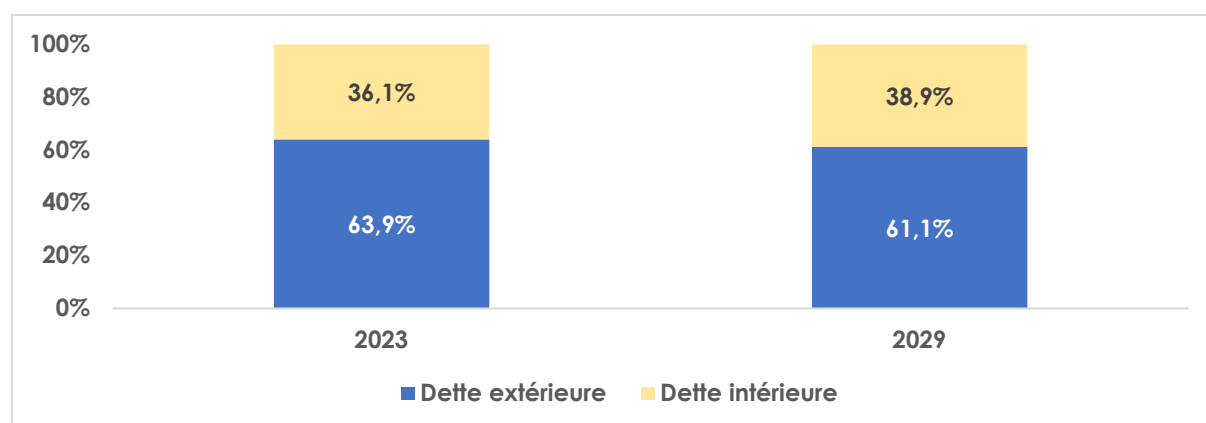
Figure 28 : Encours de la dette publique (en % du PIB)



Source : DPEE, Cour des comptes, 2025.

En outre, en termes de composition, le poids de la dette extérieure baisserait progressivement au profit de la composante intérieure, de 63,9% de la dette publique totale en 2023 à 61,1% en 2029.

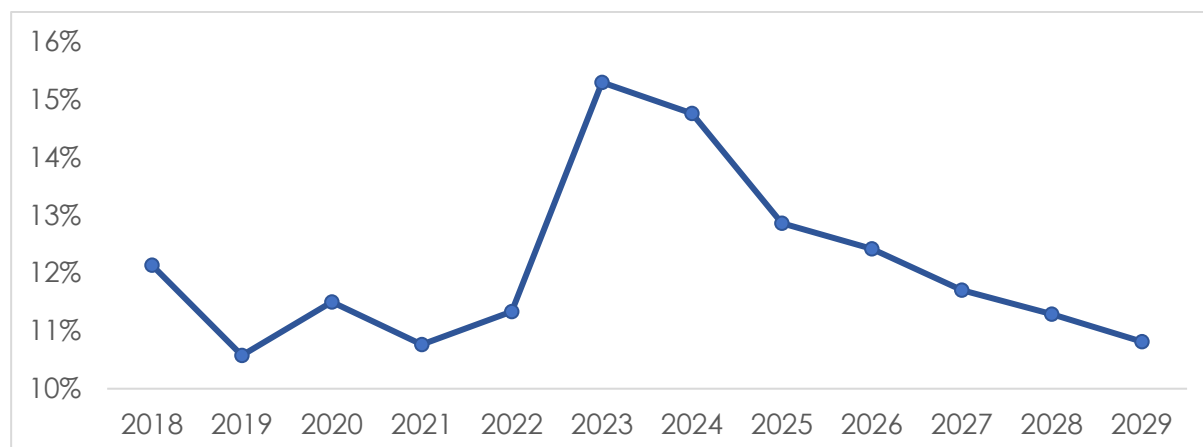
Figure 29 : Composition de l'encours de la dette publique



Source : DGPEE, 2024

A la faveur de cette stratégie, la charge de la dette connaîtra une baisse relativement aux recettes budgétaires. En effet, le ratio intérêt total rapporté aux recettes budgétaires passera de 15,3% en 2023 à 10,8% en 2029.

⁹³ Panda Bonds de Chine, Samurai Bonds du Japon, etc.

Figure 30 : Évolution du ratio intérêts/Recettes budgétaires

Source : DGPEE, 2024

Dans le même sillage, il est attendu une réduction de moitié du poids de la dette du secteur parapublic qui passera de 8% en 2023 à 4% du PIB en 2029.

La réussite de cette stratégie passera par des réformes visant à approfondir le marché financier domestique et régional, à travers : (i) l'amélioration du fonctionnement du marché monétaire et des compartiments primaires des titres publics (adjudication et syndication) ; (ii) le développement d'un marché secondaire pour la facilitation des échanges des titres publics en FCFA (marché des changes et réglementation) ; (iii) la mise en place de réformes destinées à impliquer davantage les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) dans la dynamisation du marché primaire et les transactions sur les marchés secondaires ; (iv) l'amélioration de la bancarisation ; (v) l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2022-2026) ; (vi) la promotion de l'assurance-vie et de l'assurance-famille pour capter les ressources longues ; (vii) l'incitation des acteurs économiques évoluant dans le secteur de l'informel à souscrire aux institutions de prévoyance retraite ; (viii) le développement de l'éducation financière ; (ix) le renforcement du mécanisme d'émissions de titres publics pour améliorer la régularité et la prévisibilité ; (x) la promotion et l'encadrement du financement communautaire et (xi) la titrisation de produits stratégiques dans l'agriculture, l'élevage, etc.

L'accent sera également mis sur **les Diaspora Bonds** et sur d'autres instruments financiers innovants (financement islamique, financement participatif, financement vert, les financements des risques climatiques et de catastrophes, etc.), afin d'élargir la base des investisseurs (Sénégalais de l'extérieur et investisseurs étrangers).

III.3. PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)



Le PAP est le cadre opérationnel de la Stratégie de Transformation systémique du Sénégal (ST2S) sur les cinq (5) prochaines années. Assurant la cohérence entre les axes et objectifs stratégiques, les effets attendus et les actions de rupture envisagées, le plan dessine les contours des interventions avec à la clé une allocation sectorielle du portefeuille d'investissements nécessaires pour l'atteinte des résultats. Les interventions prévues, dans le cadre du PAP, seront concomitamment portées en même temps par le Gouvernement et le Secteur privé, avec une pleine implication des autres acteurs (société civile, partenaires au développement, organisations de travailleurs, etc.).

Ce nouveau référentiel de la politique économique et sociale est placé sous le sceau du développement centré sur l'Homme. Par conséquent, des investissements substantiels seront destinés au développement du capital humain (l'éducation et la formation, la santé, la nutrition, etc.) et à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base essentiels tels que l'eau potable et l'assainissement, etc.

Les secteurs productifs feront l'objet d'un désengagement progressif de l'Etat pour dégager un espace budgétaire suffisant à même de soutenir une demande sociale croissante. En effet, la stratégie repose sur une réelle volonté de faire appel à une plus grande implication du secteur privé dans la création de richesse avec l'amélioration du cadre global des affaires. Cette démarche favorisera l'assainissement des finances publiques.

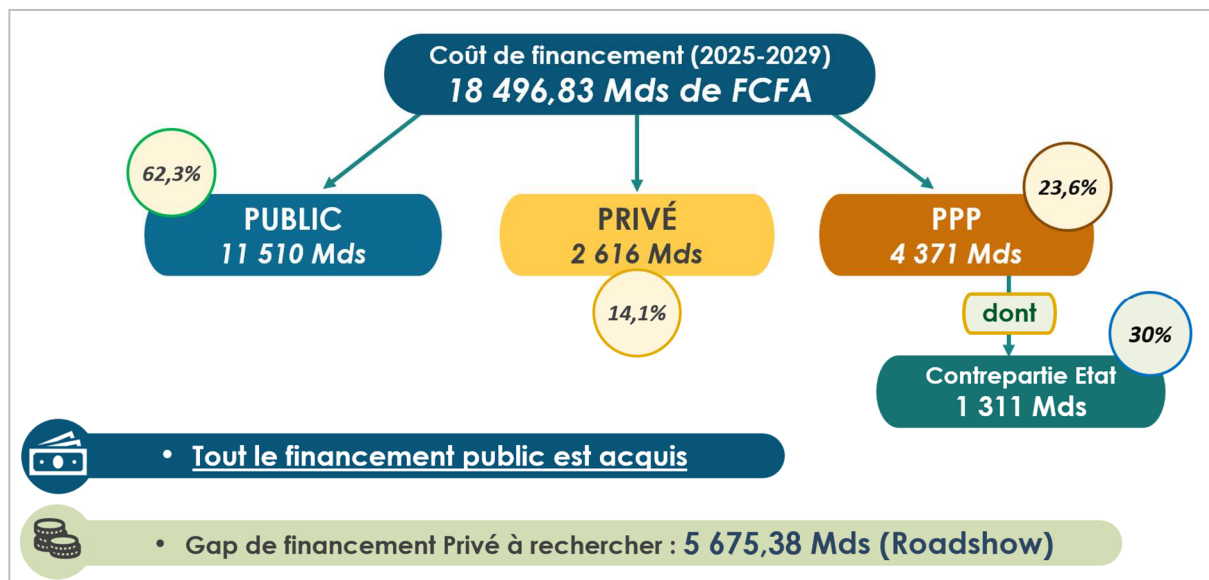
Le coût global du PAP, pour la période 2025-2029, est estimé à **18 496,83 milliards de FCFA**. Il est composé de :

- ✓ financement public traditionnel (exclusivement pris en charge par l'Administration publique centrale) de 11 510 milliards FCFA.
- ✓ financement sous forme de partenariat public privé (PPP) attendu à 4371 milliards FCFA, dont 1 311 milliards (30%) de contrepartie de l'Etat et
- ✓ l'apport exclusif du secteur privé dans le cadre de projets structurants pour un montant de 2 615,83 milliards FCFA.

Au total, le programme d'investissement public est estimé à **12 821,45 milliards de FCFA**, tandis que la contribution totale du secteur privé est attendue à **5 675,38 milliards de FCFA**.

Dès lors, la SND instaure une innovation dans la mesure où il n'y a plus de financement public à rechercher pour la prise en charge du plan quinquennal de développement. Le financement privé sera recherché en priorité dans le pays et en Afrique. Le gap de financement résiduel pourra être soumis aux investisseurs internationaux.

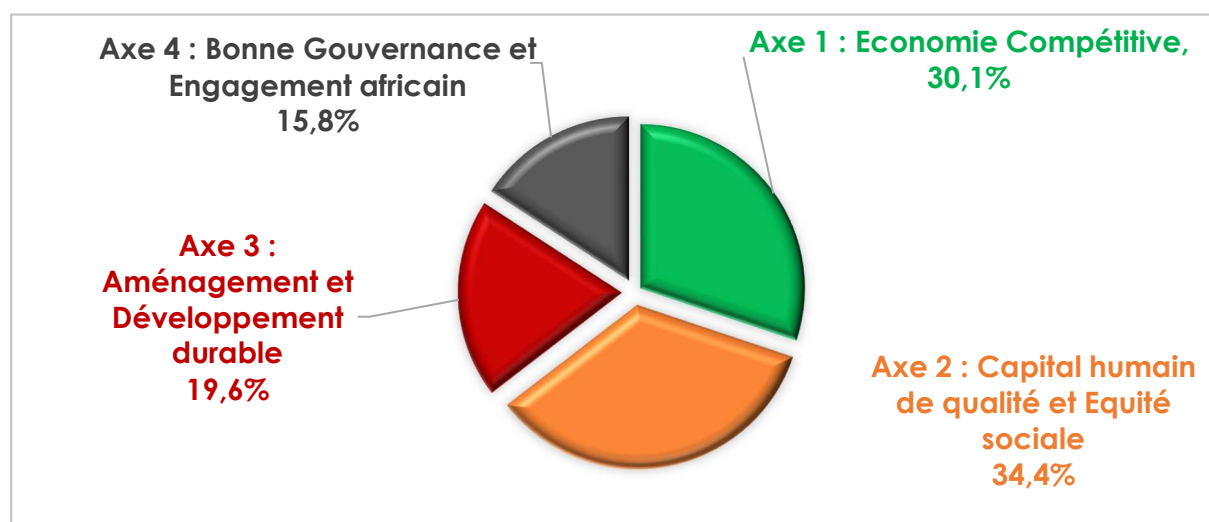
Figure 31 : Répartition du financement (2025-2029)



Source : DGPPE, 2024

La répartition du financement par axe du PAP s'établit comme suit :

Figure 32 : Répartition par axe stratégique



Source : DGPPE, 2024

Au regard de ces orientations stratégiques, l'analyse de la répartition sectorielle du coût global du PAP révèle la priorité accordée à l'axe 2 relatif au capital humain et à l'équité sociale, conformément à l'ambition de **développement centré sur l'Humain**.

La répartition du programme d'investissements publics suivant les principaux secteurs est la suivante :

Agriculture-élevage-pêche : 10,5% des investissements publics avec notamment le :

- Projet de construction de magasins de stockage et de chambres froides ;
- Projet de mécanisation agricole ;
- Projet d'appui à la promotion de l'agriculture bio-saline ;
- Projet de réalisation de bassins de rétention du Sénégal ;
- Programme de coopératives agricoles communales ;
- Projet d'autosuffisance en lait ;
- Projet d'équipements et de surveillance maritime.

Environnement-eau-assainissement : 8,8% des investissements publics avec notamment le :

- Programme intégrateur de la Grande muraille verte ;
- Projet de construction d'un canal de transfert d'eau du Lac de Guiers vers le triangle Dakar-Thiès-Mbour ;
- Projet d'approvisionnement de Touba en eau potable ;
- Projet d'assainissement des centres urbains.

Energies-mines-hydrocarbures : 4,8% des investissements publics, sachant que l'essentiel de l'investissement dans ce secteur est privé, avec notamment le :

- Projet de construction et de gestion d'un réseau de gazoduc (Gas to power) ;
- Hub minier régional ;
- Projet de construction d'une usine d'urée ;
- Programme national d'urgence d'électrification rurale.

Transports-infrastructures : 11,2% des investissements publics avec notamment le :

- Projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tamba ;
- Projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis ;
- Projet Sea link Dakar – Praia ;
- Projet d'aménagement numérique des territoires.

Education-formation-recherche : 10% des investissements publics avec notamment le :

- Projet de renforcement de la résilience des Darras ;
- Programme de résorption des abris provisoires ;
- Projet de construction des universités Souleymane Niang de Matam et du Sénégal Oriental à Tambacounda.

Habitat-urbanisme-aménagement-développement territorial : 7,0% des investissements publics avec notamment le :

- Programme national de planification urbaine et de gestion des risques (PNPUS) ;
- Projet d'aménagement et de développement urbain durable du littoral (PADUL).

Santé-action sociale : 6,2% des investissements publics, avec notamment le :

- Projet d'unité de production de vaccins ;
- Projet de construction et d'équipements de neuf (9) centres de santé ;
- Programme spécial de développement des laboratoires dans dix (10) régions du pays.

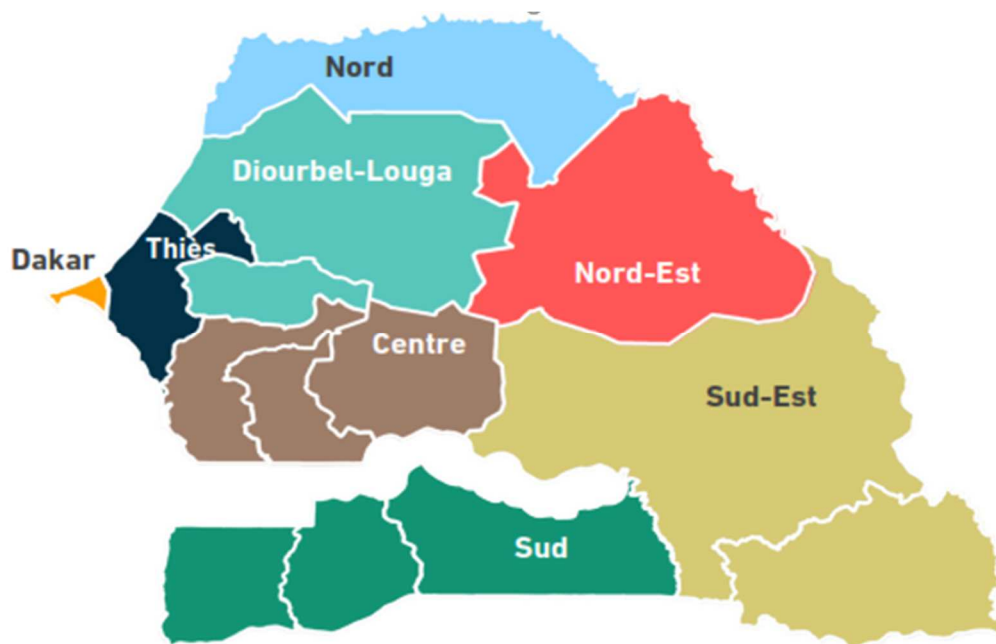
III.4. SCHEMA DE TERRITORIALISATION

III.4.1. DESCRIPTION DES POLES

Le développement endogène nécessite un secteur privé national fort sur l'ensemble du territoire pour une économie compétitive. Il ne peut être réussi qu'à travers des filières à hautes valeurs ajoutées dans des pôles viables et porteurs de développement. Dans le cadre de ce nouvel agenda de transformation systémique, les pôles de développement ont été choisis à partir d'un certain nombre de critères, notamment (i) l'identification de villes épacentres disposant, en général, d'une masse critique de populations et polarisant un ensemble de villes secondaires ; (ii) les potentialités du territoire en termes de dotations en ressources naturelles et de compétences ; (iii) l'équilibre territorial pour des raisons de sécurité nationale et d'intégration africaine en vue d'une meilleure insertion dans les chaînes de valeurs régionales et (iv) les équilibres socio-culturels, pour renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale.

Ainsi, huit (8) pôles de développement ont été définis. Il s'agit de Dakar, Thiès, le Centre, le Sud, Diourbel-Louga, le Sud-Est, le Nord et le Nord-Est.

Carte 1: Les huit (8) pôles de développement



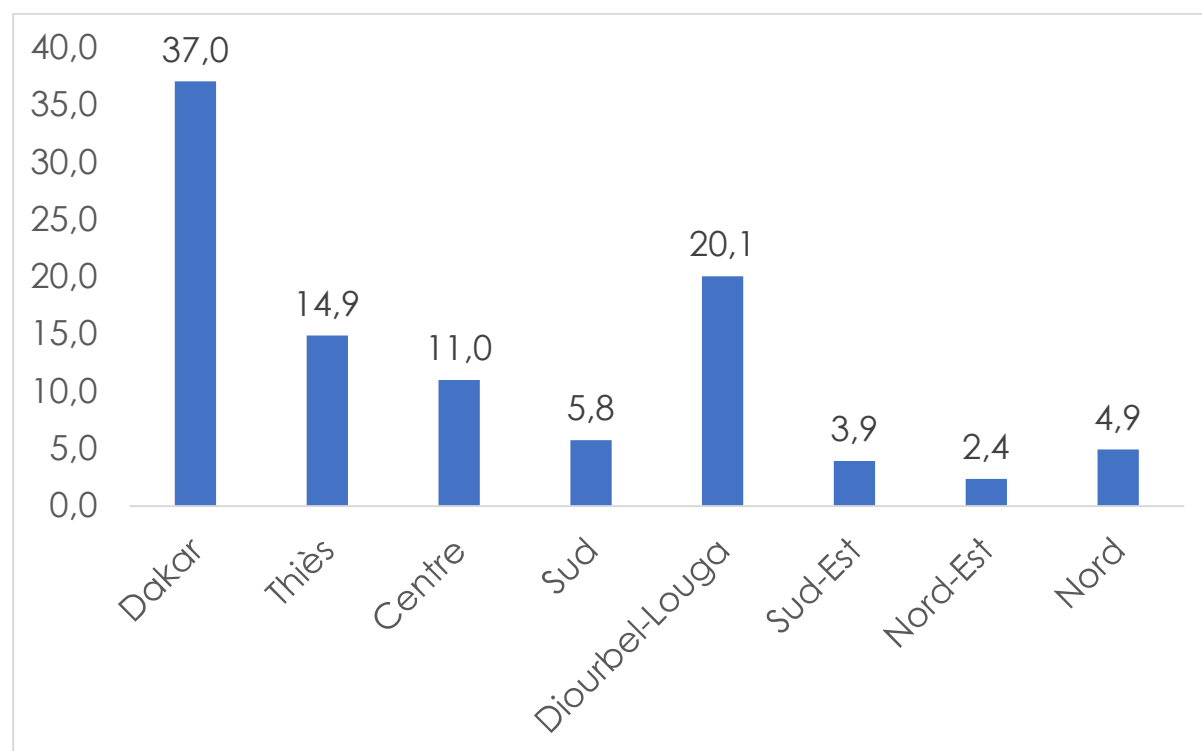
Source : DGPPE, 2024

III.4.2. Stratégie de territorialisation des dépenses publiques par pôle

L'option de développement à partir des territoires va s'adosser sur la mise en place de pôles territoriaux de développement au sein desquels les interventions du niveau central sont attendues, en vue d'accompagner et de renforcer les dynamiques à la base. **Dans cette perspective, une répartition optimale des ressources, en phase avec les niveaux d'activités des pôles - tout en procédant à des redistributions dans le sens de réduire les disparités - et leur dynamique en termes de populations, sera opérationnalisée par les différents départements ministériels et secteurs.**

S'agissant des dépenses d'investissement, l'allocation des ressources de l'État central sera effectuée en fonction des priorités dégagées dans le cadre de la ST2S au niveau des pôles et en rapport avec les acteurs (secteur privé, collectivités territoriales, acteurs non étatiques). Ainsi, les ressources seront réparties en fonction des secteurs et selon les orientations définies par les autorités.

Figure 33 : Répartition des dépenses d'investissements par pôle (en %)



Source : DP, 2024

III.5. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (SNDSPI)



Pour assurer la mise en œuvre réussie du PAP, l'État va, en partie, s'appuyer sur la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de la Promotion des Investissements (SNDSPI). Ce cadre d'actions devrait être opérationnalisé à travers plusieurs initiatives parmi lesquelles :

- le programme « Soutien aux entreprises nationales structurées, aux petites et moyennes entreprises, aux startups et aux entreprises individuelles, aux GIE et coopératives dans les pôles économiques de développement » ;
- le programme « Stratégies de développement des chaînes de valeur et compétitivité des filières dans les pôles économiques de développement » ;
- le programme d'amélioration de l'environnement des affaires et de la liberté économique ;
- le programme d'attractivité et de compétitivité des pôles régionaux.

Dans le contexte de l'urbanisation croissante, il est pertinent que la SNDSPI prenne en compte l'approche par les pôles, en vue de promouvoir l'éclosion des énergies dans les territoires. L'Économie bleue, particulièrement au niveau des écosystèmes aquatiques côtiers et continentaux, sera également explorée afin de tirer parti de tout son potentiel dans le développement du secteur privé.

Enfin, l'appui à la formalisation du secteur informel dans les pôles régionaux constitue une composante importante de la stratégie de développement du secteur privé. Par secteur informel, il faut comprendre l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale, et donc à toute régulation de l'État. Sous ce rapport, l'économie informelle ou semi-structurée n'est pas seulement liée au non-respect des lois fiscales. Dès lors, si, d'une part, le système fiscal est considéré injuste et la charge fiscale trop élevée et, d'autre part, si les choix d'investissements et de dépenses du Gouvernement sont jugés inappropriés, les acteurs ont tendance à se tourner vers l'économie informelle ou semi-structurée. De ce fait, l'ambition d'instaurer une liberté économique en faveur du secteur privé ira également dans le sens de promouvoir la formalisation ou la structuration des entreprises de ce secteur.

III.6. REFORMES STRATEGIQUES



Réforme de la décentralisation :

- renforcement de la gouvernance territoriale ;
- autonomie accrue pour les Collectivités territoriales ;
- participation citoyenne.

Réforme des finances publiques (fiscale et budgétaire) :

- simplification et modernisation du système fiscal ;
- optimisation des dépenses publiques (ciblage des subventions, centrales d'achat) ;
- renforcement de la transparence dans la gestion budgétaire.

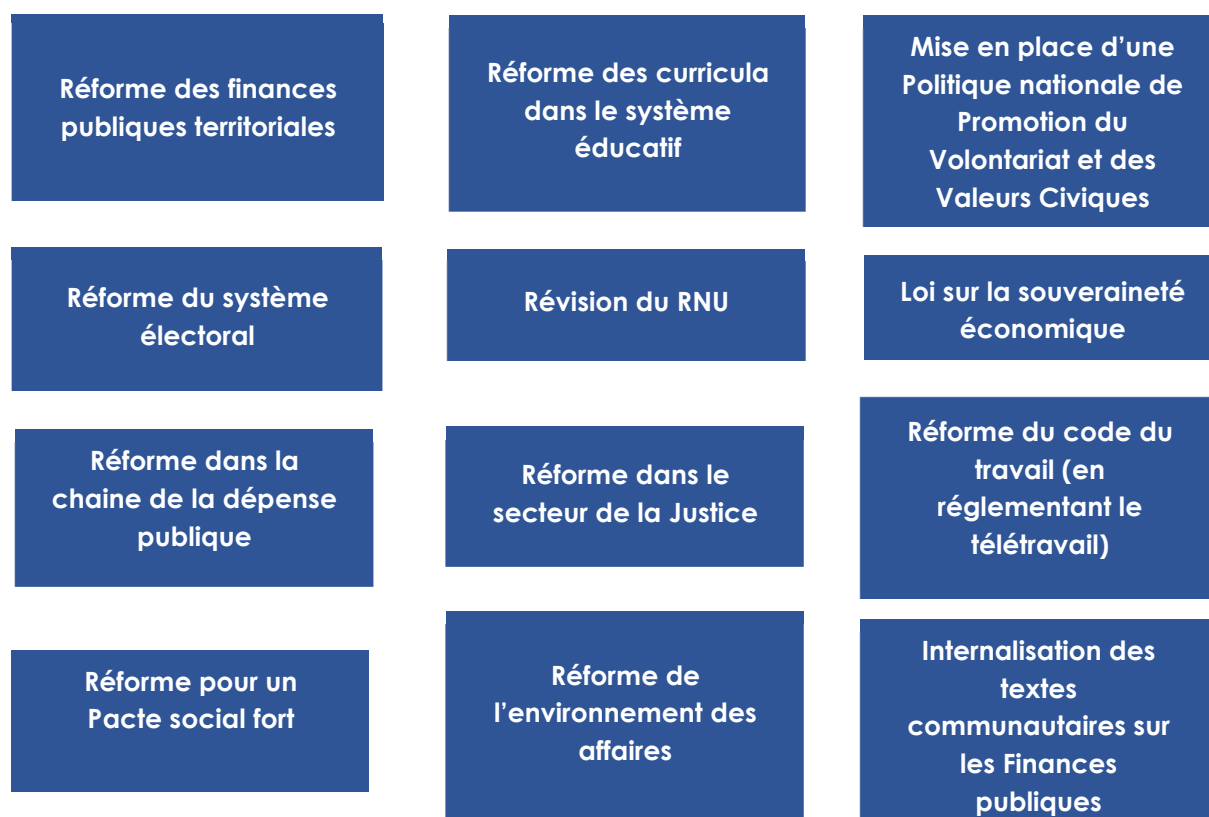
Réforme foncière :

- sécurisation des droits fonciers des populations urbaines et rurales ;
- promotion des revenus locatifs sur le foncier rural ;
- facilitation de l'investissement privé dans l'agriculture ;
- la stabilisation des assiettes foncières dans les circonscriptions portuaires susceptible d'accueillir des activités industrielles.

III.7. AUTRES REFORMES

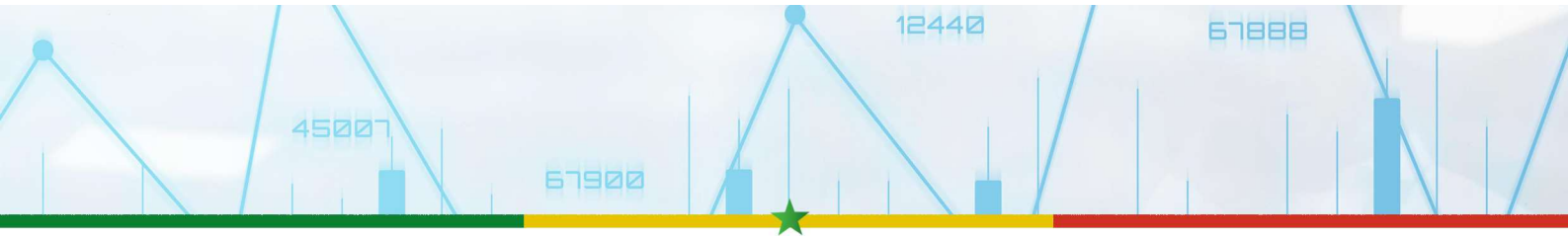


Figure 34 : Autres réformes



Source : DP, 2024

III.8. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



Le succès de ce nouvel agenda de transformation systémique du pays dépend fortement de la mise en œuvre réussie des projets et programmes, ainsi que des réformes. Il est de ce point de vue fondamentalement tributaire de l'efficacité du dispositif de suivi-évaluation mis en place. Celui-ci a, pour entre autres missions, de : (i) procéder au contrôle de l'exécution des lois de finances, (ii) donner un avis sur les rapports de performance, (iii) animer et coordonner l'exécution de la stratégie et (iv) fournir, à l'ensemble des parties prenantes, les informations pertinentes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, les performances, les contraintes de même que les leçons apprises. A cet égard, il est constitué de deux (2) composantes : *une composante Suivi* et *une composante Évaluation*.

Concernant le Suivi, il s'agira principalement, pour les structures concernées, de collecter et d'analyser des données afin de faire le point :

- d'une part, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes, des matrices de réformes et des contrats de performance, notamment avec les sociétés nationales, les agences et établissements publics assimilés. Il s'agit du **suivi opérationnel**, infra annuel ((mensuel, trimestriel, semestriel, etc.), et qui mesure et analyse les écarts par rapport aux objectifs intermédiaires fixés. Ces écarts peuvent notamment porter sur les délais de mise en œuvre, les coûts et la qualité.
- d'autre part, relativement aux effets obtenus en termes de performances par rapport à ceux attendus pour l'atteinte des objectifs stratégiques définis dans la SND. Il s'agit du **suivi stratégique** qui permet d'apprécier l'efficacité des actions stratégiques menées. Il est généralement effectué une fois par année et partagé avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes.

Dans les deux cas, un système d'informations (SI) adapté sera mis en place avec l'appui du Système statistique national (SSN), tant dans sa conception que dans son alimentation régulière. Plusieurs services de l'Administration publique centrale (Présidence, Primature, Ministère en charge de l'Économie, Ministère en charge des Finances, Ministères sectoriels, etc.) et décentralisée (Pôles, départements, communes, villes, etc.) sont impliqués dans cette mission

de suivi. **Il sera mis en place une instance de coordination de tous les dispositifs de suivi des politiques publiques.**

L'Évaluation, quant à elle, prend en compte : (i) l'évaluation *ex ante* pour l'amélioration de l'efficacité des investissements publics, (ii) les évaluations à mi-parcours et finale des projets, programmes et réformes dans l'optique d'apprécier les performances et de proposer des mesures correctrices pouvant aller jusqu'à la reformulation de ces-dits projets, programmes et réformes et (iii) l'évaluation d'impact de l'action publique plusieurs années après la mise en œuvre. L'Évaluation permet, dans une démarche inclusive (participation de l'évaluateur et de l'évalué dans l'exercice), de procéder à un diagnostic profond en vue de relever les progrès et les facteurs de succès et d'échecs (leçons apprises), et de proposer les recommandations utiles pour améliorer les résultats futurs des projets, programmes et réformes, ou dans le cadre d'actions stratégiques similaires ou assimilables.

Plusieurs services et Institutions sont impliqués dans l'évaluation des projets, programmes réformes et politiques publiques. Ils concernent généralement l'Administration publique (Présidence, Primature, Ministère en charge de la Planification, etc.), l'Assemblée nationale, les corps de contrôle et de régulation (Cour des comptes, Inspection générale d'État, Autorité de Régulation de la Commande publique, etc.). L'État favorisera la participation citoyenne dans ce dispositif de suivi et d'évaluation des politiques publiques (évaluation citoyenne, évaluation par les pairs, etc.).

Une politique nationale d'Évaluation sera définie pour permettre de préciser les missions des entités impliquées dans cette fonction. Pour favoriser la mise en place d'un système de suivi-évaluation efficace, le Gouvernement prendra les dispositions pour (i) renforcer les capacités des acteurs en charge du suivi et de l'évaluation ; (ii) promouvoir le suivi physique et financier des projets et programmes ; (iii) mettre en place des outils numériques de suivi (SIG, bases de données centralisées, tableaux de bord interactifs, plateformes intégrées, etc.) et (iv) favoriser un dialogue et un accès continu à l'information nécessaire à la transparence et à la redevabilité vis-à-vis des citoyens.

A cet effet, le dispositif sera articulé autour des principes directeurs que sont : (i) **l'approche axée sur les résultats** (focaliser le S&E sur des résultats concrets et mesurables) ; (ii) **la participation Inclusive** (impliquer toutes les parties prenantes) ; (iii) **la transparence et la redevabilité** (assurer l'accès aux informations et la responsabilisation des acteurs) ; (iv) **l'adaptabilité** (permettre des ajustements en temps opportun en fonction des résultats du S&E) et (v) **la durabilité** (intégrer des considérations environnementales et sociales pour garantir des impacts positifs à long terme).

III.9. GESTION DES RISQUES



La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement requiert d'anticiper, avec promptitude, l'avenir en vue de faire face aux éventuels risques susceptibles d'entraver ou de ralentir la réalisation des objectifs. Les risques majeurs à prendre en compte pour atteindre les résultats escomptés sont : (i) la faible adhésion des différents acteurs, dans leur grande diversité ; (ii) l'instabilité politique et sociale ; (iii) les chocs économiques, externes comme internes ; (iv) les risques environnementaux et (v) les crises sanitaires.

Faible adhésion des différents acteurs

Une faible adhésion des différents acteurs à la mise en œuvre de la stratégie représente un risque qui pourrait compromettre la réussite de son exécution. Cette faible adhésion pourrait être, en partie, liée à un manque de confiance dans les institutions et vis-à-vis des autorités publiques, souvent en raison de cas de corruption ou de favoritisme. Pour prévenir ce risque, il conviendra de mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre inclusif et transparent qui encourage et garantisse la collaboration et la confiance, et qui promeuve la probité des autorités publiques.

Instabilité politique et sociale

Le Sénégal fait face à des risques d'instabilité socio-politique liés à plusieurs facteurs susceptibles d'entraver l'exécution de la Stratégie. En effet, il est noté un environnement caractérisé par une forte adversité politique. A cela, s'ajoutent les enjeux liés au chômage des jeunes, combinés aux inégalités sociales et à des mouvements d'humeur dans certains secteurs sociaux, etc. En outre, les tensions régionales, particulièrement dans le Sahel (coups d'états, terrorisme, etc.), ainsi que les enjeux liés à la bonne gestion des bénéfices tirés des ressources naturelles augmenteront les risques d'instabilité. Ces éléments pourraient entraîner des manifestations ou des crises politiques si des solutions durables, telles que l'instauration d'un cadre de dialogue inclusif, la prise en compte des besoins de toutes les catégories, la reddition des comptes, etc., ne sont pas appliquées.

Chocs économiques externes

L'environnement international pourrait être source de plusieurs chocs économiques qui freinent le processus de développement du pays. Tout

d'abord, les fluctuations des prix des matières premières, notamment l'or, le pétrole et le gaz, peuvent avoir un impact direct sur les revenus d'exportation du pays. Ensuite, une crise économique dans les grandes économies pourrait engendrer une pression inflationniste et détériorer la balance commerciale. Cette situation pourrait impacter la demande pour les exportations sénégalaises ou encore fragiliser la consommation, car le Sénégal dépend fortement des importations alimentaires et énergétiques. Enfin, la volatilité des marchés financiers internationaux peut rendre l'accès au financement plus difficile, entravant ainsi les investissements nécessaires au développement. Pour atténuer ces chocs, il faudra, notamment, diversifier les exportations et instaurer un cadre macroéconomique robuste et stable.

Risques environnementaux

Les aléas climatiques représentent un autre risque majeur qu'il convient de prendre en compte. Les phénomènes tels que les sécheresses, les inondations, etc., peuvent perturber le développement du secteur primaire, notamment l'agriculture et la pêche, deux (2) sous-secteurs vitaux de l'économie nationale. Le changement climatique est à l'origine de l'élévation du niveau de la mer et les fortes pluies imprévisibles qui engendrent la destruction des équipements et établissements situés sur le long des côtes sénégalaises ainsi que les ménages ou habitats riverains des cours d'eau intérieurs. La pollution de l'air et des eaux, liée aux activités industrielles et à un déficit de gestion des déchets, pose également des risques pour la santé publique. La perte de biodiversité, exacerbée par l'urbanisation et la surexploitation des ressources, menace les écosystèmes. La désertification et la dégradation des terres, causées par des pratiques agricoles non durables, réduisent la productivité des sols et compromettent la sécurité alimentaire. De plus, la variabilité des précipitations et la surexploitation des ressources en eau mettent en péril l'accès à l'eau potable et l'irrigation. La mitigation de ce risque requiert une mise en œuvre réussie de la CDN, tout en renforçant l'adhésion des acteurs aux innovations et aux modes de production et de consommation durables.

Les crises sanitaires

Les crises sanitaires représentent un grand risque pour le pays. En effet, au niveau mondial, les crises sanitaires sont de plus en plus fréquentes et complexes, mais également aggravées par des facteurs tels que le changement climatique, la mondialisation, les comportements humains et l'urbanisation rapide. Des maladies infectieuses, comme la Covid-19 ou le Mpox, illustrent la rapidité avec laquelle une épidémie peut se propager à travers les frontières. L'expérience du Sénégal montre clairement les vulnérabilités du système sanitaire et sa forte dépendance de l'extérieur. Le principal défi que le Sénégal doit relever est de renforcer la résilience sanitaire par un développement des services de santé et de la recherche.



Jub - Jubal - Jubbanti



Stratégie nationale de Développement 2025-2029





AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION